

2013

RAPPORT
D'ACTIVITÉS



ÉDITO



Consensus et grands projets

Je suis fier de la confiance que m'ont accordée les conseillers communautaires du Grand Dijon en portant leurs voix sur mon nom le 17 avril 2014. Et je mesure toute la responsabilité qui est la mienne désormais en tant que président du Grand Dijon. Mon souhait le plus cher est de poursuivre l'élan que François Rebsamen a su, pendant les deux derniers mandats, donner à notre agglomération, tout en maintenant le consensus qui a, jusqu'à présent, caractérisé le fonctionnement du Grand Dijon. Cette belle union au service de la communauté de destins des 24 communes constituant le Grand Dijon est d'autant plus nécessaire que nous avons de nouveaux défis à relever.

Les 210 agents, auxquels je souhaite ici rendre hommage, et les élus, les « anciens » comme les « nouveaux », ont d'ores et déjà commencé à travailler sur les grands projets qui façonneront notre territoire à l'horizon 2020. Je veux ici évoquer les nouveaux écoquartiers qui sortent de terre : Heudelet 26, Arsenal, Passages Jean-Jaurès, Jardin des maraîchers... L'avenir du Grand Dijon, de ses entreprises et de ses emplois se joue aussi dans les zones d'activités dont nous avons, avec notre agence Dijon Développement, lancé la commercialisation : Valmy III, l'écoparc Dijon-Bourgogne et l'extension Beauregard de la zone industrielle de Longvic. Je ne voudrais pas oublier ici le marché de gros ni Agronov, qui vont conforter le positionnement de Dijon comme une place forte de l'agriculture et de l'agroalimentaire de demain. La Cité internationale de la gastronomie est naturellement un projet phare de ces prochaines années, au même titre que l'achèvement de la rénovation du musée des beaux-arts. Ces deux derniers chantiers majeurs, corrélés à l'entrée des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, vont conforter Dijon comme une grande destination touristique et lui donner une envergure véritablement internationale. Je pourrais également citer ici nos projets en matière d'équipements sportifs avec la nouvelle tribune Est du grand stade et la rénovation complète du stade nautique du Carrousel, voué à passer dans le giron communautaire. Enfin, en matière de transport, après le tramway, nos efforts en faveur des modes de déplacement doux se traduiront par la mise en œuvre du programme « Prioribus », destiné à améliorer la vitesse commerciale sur les lignes et sur Corol.

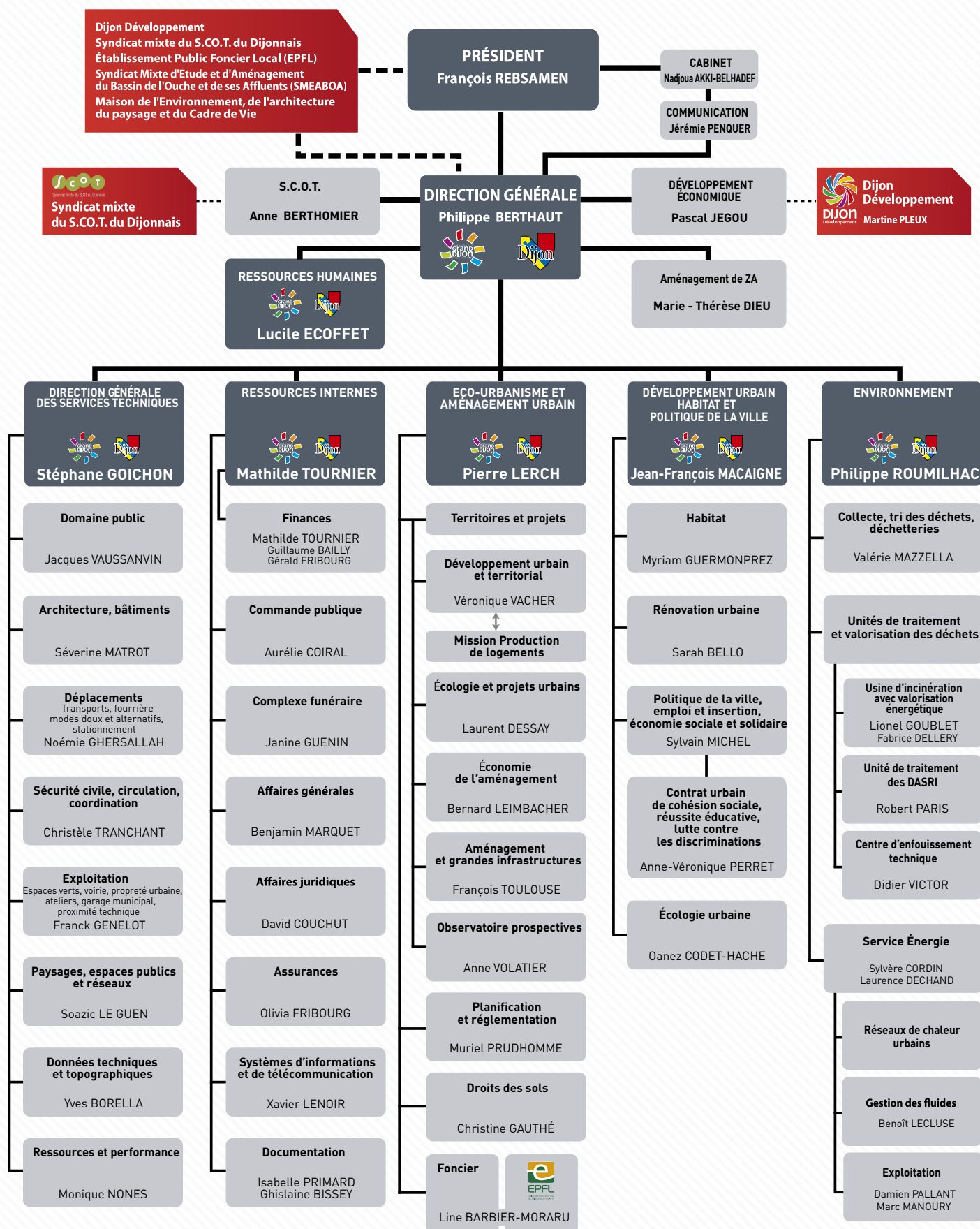
Notre communauté d'agglomération est, aujourd'hui, à un tournant de son histoire. Elle s'engage sur la voie de la transformation en communauté urbaine. Avec des moyens accrus pour mener à bien ses missions, mais aussi avec des compétences renforcées. Soyez assurés que je veillerai à ce que transformation ne serve qu'un seul objectif : améliorer encore la qualité du service public fourni par le Grand Dijon aux quelque 250 000 habitants de notre agglomération, et accroître toujours plus le rayonnement et l'attractivité de notre capitale régionale.

Alain Millot,
maire de Dijon, président du Grand Dijon

SOMMAIRE

ORGANIGRAMME	5
LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE 2013	6
PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE	8
LES 24 COMMUNES DU GRAND DIJON	9
LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE	10
LES PRINCIPAUX ACTEURS	11
86 ÉLUS QUI AGISSENT AU QUOTIDIEN	12
CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE	14
LA DIRECTION GÉNÉRALE	17
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE	18
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)	26
CULTURE / SPORT	28
COMMUNICATION	29
ÉCO-URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN	31
DROIT DES SOLS	32
FONCIER, PATRIMOINE	33
PLANIFICATION ET RÈGLEMENTATION	34
VOIRIE - TOPOGRAPHIE	35
TERRITOIRES ET PROJETS	36
OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVES	37
AMÉNAGEMENT ET GRANDES INFRASTRUCTURES	38
ÉCONOMIE DE L'AMÉNAGEMENT	39
ÉCOLOGIE ET PROJETS URBAINS	40
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL	41
DÉPLACEMENTS	43
TRANSPORTS URBAINS MODES DOUX ET ALTERNATIFS	44
LE RÉSEAU BUS ET TRAM DU GRAND DIJON	46
ENVIRONNEMENT	49
COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS	50
ÉCOLOGIE URBAINE	55
ÉNERGIE	56
LATITUDE 21	57
EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	58
POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT	61
HABITAT	62
RÉNOVATION URBAINE	66
CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE	67
RESSOURCES	75
FINANCES	76
COMMANDE PUBLIQUE	78
AFFAIRES GÉNÉRALES	80
PATRIMOINE, COMPLEXE FUNÉRAIRE	81
RESSOURCES HUMAINES	82
SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS	84
AGGLOMÉRATION PRATIQUE	86

ORGANIGRAMME 2013



Document arrêté au 31 décembre 2013.

LES TEMPS FORTS DE L'ANNÉE

2013



1^{ER} JANVIER

Intégration de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot. Dans le cadre du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte-d'Or, les deux villages se joignent à la Communauté de l'agglomération dijonnaise, qui se compose désormais de 24 communes. Dès janvier, les nouveaux venus bénéficient des services du Grand Dijon (collecte des ordures ménagères...), une ligne de bus Divia entrera en service en juillet.



13 MARS

Dijon au Mipim à Cannes. L'inauguration d'un stand commun entre le Grand Dijon, présidé par François Rebsamen, et le Grand Besançon, présidé par Jean-Louis Fousseret, au Marché international des professionnels de l'immobilier sur la Croisette est également l'occasion d'annoncer le lancement de la constitution d'un pôle métropolitain entre les deux agglomérations.



4 AVRIL

Mobilisation écologique au Grand Dijon. Les 4^{èmes} rencontres illico², dans le cadre du plan climat-énergie territorial du Grand Dijon, se tiennent pendant la semaine du développement durable et dans le contexte du débat national sur la transition énergétique. Citoyens, collectivités, entreprises, associations et professionnels de l'aménagement urbain ou de l'habitat : 130 acteurs de l'agglomération échangent sur l'augmentation du coût de l'énergie, l'habitat, la mobilité...



19 AVRIL

Inauguration du centre de maintenance et d'exploitation des tramways et des bus. Un ancien dépôt de la SNCF rénové et à haute qualité environnementale accueille dorénavant le personnel et les véhicules de Keolis Dijon, en particulier les 102 bus hybrides mis en service au printemps. Conçu par le cabinet d'architectes Ferrand-Sigal, c'est un centre de référence sur le plan écologique : il a été conçu, dans le cadre du programme européen TramStore 21, en partenariat avec les villes de Bruxelles, Rotterdam et Blackpool.



18 MAI

Dijon embellie, rénovée et célébrée. L'inauguration de la rue de la Liberté piétonnisée, de ses deux œuvres d'art contemporain et du square des Ducs réaménagé a été marquée par diverses activités et animations dans le centre-ville : grand défilé populaire, course des garçons de café, nuit des musées, bal des Suzettes, concours de roue ou de hula hoop... Artère majeure du secteur sauvegardé, le projet « Via Liberté » incarne, dans la foulée de la mise en service du tramway, la volonté du Grand Dijon de bâtir une cité douce à vivre.



DU 26 MAI AU 2 JUIN

Mobilisation autour des climats de Bourgogne. Afin de soutenir la candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco, un riche programme est proposé aux Bourguignons et aux touristes, entre ateliers et jeux pour enfants, conférences, expositions, présentation des métiers et des savoir-faire liés au patrimoine, dégustations de produits bourguignons.... La journée festive « Les climats on the roc » se termine par un magistral son et lumière dans les carrières de Comblanchien.

13 JUIN

Première pierre de la chaufferie des Péjoces. Le Grand Dijon poursuit le déploiement de son réseau de chaleur dans un large quart nord-est de l'agglomération. La société Dalkia, en charge des travaux et de l'exploitation, investit, avec le soutien du fonds chaleur de l'Ademe, 40 millions d'euros dans la construction du réseau et de ses deux unités de chauffe, dont celle récupérant la chaleur de l'usine d'incinération. La chaufferie biomasse des Péjoces, quant à elle, va permettre la création de 20 emplois.



19 JUIN

Dijon, officiellement Cité de la gastronomie. Le réseau des Cités internationales de la gastronomie est présenté à la presse, au ministère de l'Agriculture à Paris. Aux côtés de Lyon, Paris-Rungis et Tours, Dijon, avec un projet d'aménagement du site de l'hôpital général, défend et promeut « le repas gastronomique des Français », entré au patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010. La ville devient pôle moteur en matière de valorisation et de promotion de la culture de la vigne et du vin.



7 SEPTEMBRE

Le musée des beaux-arts révéle. Après trois ans de travaux, le parcours Moyen Âge-Renaissance accueille à nouveau les Pleurants des tombeaux des ducs dans sa salle des gardes rénovée. L'inauguration rassemble plus de 10 000 visiteurs venus de toute l'agglomération, autour du sénateur-maire de Dijon et président du Grand Dijon, François Rebsamen, et de la ministre de la Culture et de la Communication, Aurélie Filippetti. « La culture est un levier pour l'attractivité d'un territoire », souligne celle-ci. Cortège festif, bal Renaissance et animations permettent de célébrer le musée rénové.



19-21 SEPTEMBRE

La Fête de la gastronomie. Avant même l'ouverture de la Cité internationale, Dijon célèbre la gastronomie. Le show gourmand des Restaurateurs de France attire 1000 personnes au jardin de l'Arquebuse. Le lendemain, à midi, 7300 repas gastronomiques sont servis dans les restaurants scolaires (« Le menu des Petits Ducs »). Un banquet populaire rassemble habitants et commerçants rue Jean-Jacques-Rousseau (« C'est la Bouffe à Rousseau »). Et lors du « Fantastic Pic Nic » au port du canal, l'hôpital général, magnifique site de la future Cité de la gastronomie, ouvre ses portes et ses "trésors" classés le temps d'une visite guidée.



30 SEPTEMBRE

L'autopartage s'implante à Dijon. Le service de réservation « courte durée » de voitures arrive en Bourgogne grâce à l'opérateur France Autopartage, sous le nom « Mobigo Autopartage ». Par téléphone ou internet, les abonnés peuvent désormais louer l'une des 15 voitures proposées dans l'une des 7 stations installées en ville. La ville de Dijon et le Grand Dijon montrent l'exemple en offrant à leurs salariés pour leurs déplacements professionnels, la possibilité d'être les tout premiers usagers de ce concept complémentaire d'une bonne utilisation du réseau de transports en commun.



DÉCEMBRE

L'équipe de France de natation à la piscine olympique. À l'occasion du championnat de France de natation petit bassin, la piscine olympique du Grand Dijon accueille une nouvelle fois les grands noms de la natation française. Quelques mois plus tôt, en juillet, l'équipe de France était venue s'entraîner ici avant les championnats du monde. Son entraîneur, Lionel Horter, avait salué publiquement la qualité de l'équipement.



PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

En 2013, le Conseil communautaire a accueilli deux nouvelles communes : Corcelles-les-Monts et Flavignerot. La Communauté de l'agglomération participe donc au destin de 24 communes et de 252 000 habitants, ce qui la place au 17^e rang des 213 communautés d'agglomération de France.

CE QUE REPRÉSENTE LE GRAND DIJON

- 86 élus siégeant au Conseil de communauté
- 24 communes
- 23 170 hectares
- 10,3 habitants à l'hectare
- 139 400 emplois
- 116 communes appartenant au périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
- 47 % de la population de la Côte-d'Or
- 15 % de la population de la Bourgogne

En outre, pour assurer pleinement l'exercice de ses compétences, la Communauté de l'agglomération dijonnaise appuie son action sur le savoir-faire et le professionnalisme des plus de 220 agents qu'elle emploie.



LES **24** COMMUNES DU GRAND DIJON



AHUY (21212)
Jean Claude DOUHAIT, maire
4, rue des Ecoles
Tél. : 03 80 23 80 99
1304 habitants



BRESSEY-SUR-TILLE (21560)
Patrick MOREAU, maire
Rue de Dijon
Tél. : 03 80 37 05 80
669 habitants



BRETENIÈRE (21110)
Alain LINGER, maire
Village
Tél. : 03 80 79 10 60
746 habitants



CHENÔVE (21300)
Jean ESMONIN, maire
2, place Pierre-Meunier
Tél. : 03 80 51 55 00
14 303 habitants



CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800)
Michel ROTGER, maire
Place du Général-de-Gaulle
Tél. : 03 80 48 15 15
10 258 habitants



CORCELLES-LES-MONTS (21160)
Patrick ORSOLA, maire
7 rue Eiffel
Tél. : 03 80 42 93 40
674 habitants



CRIMOLOIS (21800)
François NOWOTNY, maire
Rue du Pont
Tél. : 03 80 47 00 29
597 habitants



DAIX (21121)
Dominique BEGIN-CLAUDET, maire
5, rue de Fontaine
Tél. : 03 80 56 54 12
1411 habitants



DIJON (21000)
François REBSAMEN, maire
Place de la Libération – BP 1510
Tél. : 03 80 74 51 51
156 133 habitants



FÉNAY (21600)
Marie-Françoise PETEL, maire
5 rue Haute, hameau de Chevigny
Tél. : 03 80 36 62 05
1 471 habitants



FLAVIGNEROT (21160)
Jean DUBUET, maire
Hôtel de Ville
Tél. : 03 80 42 92 50
178 habitants



FONTAINE-LÈS-DIJON (21121)
Patrick CHAPUIS, maire
1, place de l'Hôtel de Ville
Tél. : 03 80 58 40 80
9337 habitants



HAUTEVILLE-LÈS-DIJON (21121)
Jean-Pierre SOUMIER, maire
3, rue des Riottes
Tél. : 03 80 58 07 08
1090 habitants



LONGVIC (21600)
Claude-Anne DARCIAUX, maire
Allée de la Mairie
Tél. : 03 80 68 44 00
9512 habitants



MAGNY-SUR-TILLE (21110)
Nicolas BOURNY, maire
1, rue de l'Abreuvoir
Tél. : 03 80 47 97 07
843 habitants



MARSANNAY-LA-CÔTE (21160)
Jean-François GONDELLIER, maire
Place Jean-Bart
Tél. : 03 80 54 09 00
5206 habitants



NEUILLY-LÈS-DIJON (21800)
Pierre-Olivier LEFEBVRE, maire
8, rue du Général-de-Gaulle
Tél. : 03 80 47 02 88
1920 habitants



OUGES (21600)
Jean-Claude GIRARD, maire
Place du 8 mai 1945
Tél. : 03 80 79 29 79
1193 habitants



PERRIGNY-LÈS-DIJON (21160)
Patrick BAUDEMONT, maire
Place Saint-André
Tél. : 03 80 52 15 12
1498 habitants



PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (21370)
Jean-Paul HESSE, maire
Place de la Mairie
Tél. : 03 80 43 52 36
2968 habitants



QUETIGNY (21800)
Michel BACHELARD, maire
Place Théodore-Monod
Tél. : 03 80 48 28 30
10 107 habitants



SAINT-APOLLINAIRE (21850)
Rémi DELATTE, maire
650, rue Moirey
Tél. : 03 80 72 99 99
6349 habitants



SENNECEY-LÈS-DIJON (21800)
Philippe BELLEVILLE, maire
Rue de l'Eglise
Tél. : 03 80 47 00 12
2257 habitants



TALANT (21240)
Gilbert MENUT, maire
15, rue Vannerie
Tél. : 03 80 44 60 00
11 907 habitants

LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

Le Grand Dijon a pour mission de contribuer à la création d'une identité territoriale forte et reconnue et de développer les structures et services utiles aux habitants et aux acteurs économiques. À cette fin, elle exerce de plein droit les compétences suivantes :

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- développement économique
- aménagement de l'espace communautaire (organisation des transports urbains, création et réalisation de zones d'aménagement concerté et d'intérêt communautaire)
- équilibre social de l'habitat
- politique de la ville

LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air, lutte contre les nuisances sonores, collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- création ou aménagement et entretien de la voirie communautaire étendue, depuis le 17 décembre 2009, aux voies de circulation du tramway, leurs dépendances et autres équipements nécessaires à leur conservation, à leur exploitation et à la sécurité de leurs usagers
- eau et assainissement
- construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- garantie d'emprunt pour l'ensemble des opérations relatives au parc de logements à loyer modéré (production, réhabilitation, résidentialisation, amélioration de la qualité de service réalisées sur le territoire communautaire)

LES COMPÉTENCES FACULTATIVES

- gestion d'un service d'urbanisme (études, prospectives, action foncière, droit des sols)
- création et gestion d'un complexe funéraire (cimetière intercommunal et crématorium)
- création et gestion d'une fourrière pour chiens dangereux
- création et gestion d'un service public de fourrière automobile
- production et distribution de chaleur : création et organisation de nouveaux réseaux de chaleur sur le territoire de la Communauté de l'agglomération dijonnaise et reprise des réseaux de chaleur existants
- constitution en centrale d'achats



LES PRINCIPAUX ACTEURS

Sous la présidence de François Rebsamen, les décisions prises par les élus du Grand Dijon suivent un processus en trois étapes :

Commissions, Bureau et Conseil.

LE PRÉSIDENT

Le Président assure l'exécution des décisions du Conseil et représente la Communauté de l'agglomération dijonnaise dans tous les actes de la vie civile. Il préside de droit toutes les commissions et le bureau. Il est l'autorité qui nomme le personnel.

Il est assisté de 23 vice-présidents et de 9 conseillers délégués.

LE BUREAU

Composé du Président et de 47 membres représentant toutes les communes du Grand Dijon, le bureau constitue l'exécutif de la Communauté d'agglomération.

LES COMMISSIONS

6 commissions internes sont placées sous la responsabilité d'un vice-président. Composées chacune de 30 à 40 membres, leur rôle est d'étudier les questions soumises au Conseil de communauté :

- administration générale et finances
- développement économique
- habitat, politique de la ville et urbanisme
- déplacements
- environnement
- eau, assainissement, voies et réseaux divers.

En outre, quatre commissions extra-communautaires ont été mises en place :

- consultative des services publics locaux
- DiviAccès
- intercommunale d'accessibilité aux personnes handicapées
- modes doux et alternatifs

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Le Conseil de communauté comprend 86 membres, élus pour six ans par les conseillers municipaux des 24 communes adhérentes. Les élus votent le budget et délibèrent sur les projets d'aménagement et de développement de l'agglomération.



86

ÉLUS QUI AGISSENT AU QUOTIDIEN

En 2013, le Grand Dijon est administré par un Conseil composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes membres selon la règle de la **représentation proportionnelle relative**, soit 38 délégués pour Dijon, 3 délégués pour Chenôve et Talant et 2 délégués pour les 21 autres communes.

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS



François Rebsamen
président



Pierre Pribetich
habitat, urbanisme, SCOT,
écologie urbaine, ANRU



Jean Esmonin
transports urbains
voirie communautaire



Gilbert Menut
relations avec le département



Colette Popard
eau, assainissement



Rémi Detang
affaires foncières
et relations avec l'EPFL



Jean-Patrick Masson
environnement
(déchets ménagers, air, bruit)



José Almeida
finances et enseignement
supérieur



Jean-François Dodet
questions relatives à la
ceinture verte



François Deseille
recherche, transferts
de technologies



Patrick Chapuis
gestion du complexe funéraire



Michel Julien
emploi, insertion
et mission locale



Marie-Françoise Petel
sécurité civile, commission
intercommunale de sécurité



Gérard Dupire
sport, réalisation des grands
équipements sportifs



Jean-François Gondellier
voirie d'intérêt économique,
réalisation de la LiNo



Catherine Hervieu
modes de déplacement doux
et alternatifs



François-André Allaert
relations internationales



Jean-Claude Douhait
relations avec les petites
communes



Jean-Paul Hesse
économie solidaire



Badiââ Maslouhi
démocratie locale



Yves Berteloot
politique de la ville et
correspondants de nuit



Patrick Moreau
accessibilité, handicap



Dominique Grimpret
questions relatives aux PME



Didier Martin
questions relatives au
développement économique

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Jean-Pierre Soumier
commission d'appel
d'offres, travaux



André Gervais
tramway et mobilité



Alain Millot
relations avec le SDIS
et les gens du voyage



Benoît Bordat
agriculture périurbaine



Joël Mekhantar
NTIC et e-administration



Christophe Berthier
partenariat culturel,
mécénat



Philippe Delvalée
patrimoine et paysage



Anne Dillenseger
réussite éducative



Mohamed Bekhtaoui
travaux neufs et
rénovations réseaux eau
et assainissement



Elizabeth Revel-Lefevre
base aérienne 102

LES CONSEILLERS DE LA COMMUNAUTÉ



Lê Chinh Avena



Michel Bachelard



Patrick Baudement



Murat Bayam



Dominique
Beguin-Claudet



Philippe Belleville



Geneviève Billaut



Elisabeth Biot



Louise Borsato



Nicolas Bourny



Noëlle Cambillard



Philippe Carbonnel



Michèle Challaux



Norbert Chevigny



Claude-Anne
Darciaux



Rémi Delatte



Jean Dubuet



Christine Durnerin



Marie-Josèphe
Durnet-Archeret



Françoise Ehré



Michel Forquet



Gaston Fouchères



Jacqueline
Garret-Richard



Jean-Claude Girard



Laurent
Grandguillaume



Philippe Guyard



Mohammed Izimer



Nathalie Kœnders



Louis Laurent



Pierre-Olivier
Lefebvre



Joëlle Lemouzy



Alain Linger



Georges Maglica



Alain Marchand



Christine Martin



Christine Massu



Gilles Mathey



Franck Melotte



Nelly Metge



Stéphanie Modde



François Nowotny



Patrick Orsola



Pierre Petitjean



Jean-Yves Pian



Claude Picard



Roland Ponsaà



Mitchel Rotger



Héléne Roy



Jean-Philippe Schmitt



Françoise Tenenbaum



Gilles Trahard



Françoise
Vannier-Pet



DIJON BIENTÔT

CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE

Avant même l'ouverture de la Cité Internationale de la gastronomie sur le site de l'hôpital général, Dijon joue la carte de la gastronomie et des vins.

À la fin de l'année 2014, les derniers services du CHU de Dijon auront quitté le site de l'hôpital général. Il sera alors possible d'engager les études de la phase opérationnelle de la Cité internationale de la gastronomie. Au sein de cette Cité, dans un parcours du goût, le visiteur pourra découvrir le « repas gastronomique des Français », assister à des conférences, visiter des expositions, participer à des ateliers de cuisine, déguster et acheter produits et vins.

La Cité comprendra également un hôtel haut-de-gamme et une résidence de tourisme ainsi qu'un pôle formation. Elle pourrait accueillir 250 000 visiteurs par an, qui seront invités, ensuite, à prolonger l'expérience vers le cœur de Dijon et la route des grands crus. Située à proximité de la gare, desservie par le tramway, la Cité internationale de la gastronomie sera créée grâce à des investissements privés. Elle pourra être la première des quatre Cités de la gastronomie prévues en France, les trois autres se situant à Lyon, Tours et Rungis.





DIJON FÊTE LA *Gastronomie*



**DU 19
AU 22 SEPT
2013**

19 SEPT

**SHOW GOURMAND
DES RESTAURATEURS DE FRANCE**
jardin de l'Arquebuse

20 SEPT

MENU DES PETITS DUCS
7300 repas gastronomiques
dans les restaurants scolaires
C'EST LA BOUFFE À ROUSSEAU
grand banquet par les commerces de bouche
du quartier J. J. Rousseau et Antiquaires

21 SEPT

FANTASTIC PIC NIC VISITES GOURMANDES
centre historique / hôpital général / port du canal

22 SEPT

LE DEJ DU GRAND DEJ
lac Mir



programme complet sur

www.citedelagastronomie-dijon.fr







LA DIRECTION GÉNÉRALE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE,
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)

CULTURE / SPORT
COMMUNICATION

2013

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE



L'attractivité de l'agglomération dijonnaise est un **facteur clé** de développement.

Dans cet objectif, le Grand Dijon accompagne les chefs d'entreprises locales dans leur projet de développement ou dans leurs difficultés ainsi que les porteurs de projets d'implantation nouvelle.

Le Grand Dijon développe ses atouts en matière d'enseignement supérieur, d'innovation et de recherche, de transfert de technologie et de formation, et soutient l'ensemble des infrastructures économiques de son territoire.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les missions du développement économique sont diverses : gestion des infrastructures économiques, aménagement et requalification des zones d'activités pour accueillir de nouvelles entreprises, accompagnement des dirigeants d'entreprises déjà implantées sur le territoire, accueil et soutien de nouveaux porteurs de projets, accueil et information des nouveaux collaborateurs des entreprises, promotion de l'agglomération lors de salons professionnels, congrès...

Le soutien à l'accessibilité

La « LINO »

- les travaux de la « LINO » liaison Nord de l'agglomération dijonnaise, se sont achevés fin 2013. Cette liaison tant attendue ouvrira en février 2014 et facilitera grandement le transit sur l'axe nord et ouest de la ville.

Les Liaisons TGV et LGV

- la liaison TGV avec Paris offre 16 horaires quotidiens ;
- une liaison TGV quotidienne pour l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et Lille Europe ;
- la nouvelle ligne à grande vitesse Rhin Rhône reliant Dijon au Territoire de Belfort offre 11 TGV quotidiens avec Mulhouse.

Aéroport Dijon Bourgogne

- la CCI 21 a accepté de reconduire jusqu'au 31 mai 2014 sa responsabilité d'exploitant. Pendant ce temps, le Conseil Général 21 se désengageait du financement de l'aéroport. Les 3 partenaires sous l'autorité du Conseil Régional de Bourgogne travaillent à l'étude de 2 nouvelles DSP (exploitation et 2 lignes sous OSP : Dijon-Bordeaux et Dijon-Toulouse).

Des zones d'activités en cours

L'année 2013 a permis à plusieurs zones d'activités de continuer leur développement notamment :

- Écopôle Valmy : desservi par le tramway, les derniers lots de la deuxième tranche permettent d'accueillir de nouveaux projets de construction CARSAT, PEP21, Bâtiment EOLE ;
- le Parc Mazen Sully : cette zone accessible par le tramway depuis décembre 2012 est en fin de commercialisation ;
- l'ex-site du marché de gros dont la réhabilitation a continué avec notamment la déconstruction en 2013 des anciens locaux de Pomona pour laisser place progressivement à une zone d'activités économiques dédiée à des entreprises agroalimentaires ou en lien avec ce secteur. Des entreprises comme les Salaisons Dijonnaises, Vitalfa, Dijon Labo, ... trouvent ainsi le moyen de s'y développer ;

- le Technopôle Agro-Environnement agrOnov de Bretenière avec la pose de la 1^{ère} pierre le 22 novembre 2013 qui marque le début des travaux d'aménagement du site et de réhabilitation des locaux et des serres (voir page 23).

De nouvelles zones d'activités

En 2013, le Grand Dijon et ses partenaires ont mis en œuvre deux nouvelles zones d'activités :

- le Parc d'Activités de l'Est Dijonnais (PAED) baptisé Éco-Parc Dijon Bourgogne situé sur Saint-Apollinaire-Quetigny se construit à l'est du Grand Dijon, sur 185 ha dont 120 commercialisables. Ce parc dont les premières parcelles seront disponibles en 2014 pourra accueillir à terme 6500 emplois ;
- le lancement au sud de l'agglomération sur Longvic Ouges d'une ZAC appelée « Parc d'activité Beauregard » sera aménagée dans le prolongement de la ZI Longvic. À dominante industrielle et artisanale, elle permettra d'accueillir 350 000 m² de surface plancher sur 85 ha dont 65 commercialisables.

L'accompagnement des chefs d'entreprises et des salariés

Le Service Développement économique du Grand Dijon travaille en collaboration et en synergie avec l'agence de développement économique, Dijon Développement, sur l'accompagnement des entreprises. En 2013, 256 dossiers ont été suivis, 43 ont abouti pour un cumul de 583 emplois créés.

L'accompagnement des entreprises endogènes se traduit par des visites régulières, une implication dans les clubs d'entreprises des zones d'activités, une participation aux filières et aux clusters, etc... Ce travail est complété par une prospection exogène ciblée, notamment dans les domaines de l'agro-alimentaire, de la santé, de l'environnement et du tertiaire supérieur, avec différents partenaires.





Fontaine d'Ouche, Quai des Blanchères
Dijon
350 logements
29 000m² de surface de plancher



Fontaine d'Ouche, Cœur de quartier
Dijon
Requalification du centre commercial
110 logements



Kennedy
Chenôve
Restructuration d'un centre commercial,
130 logements



ZAC Centre Ville
Chenôve
Centre ville
140 logements



Grand Sud, Ecoquartier de l'arsenal
Dijon
1 400 logements,
19 000m² de surface de plancher de bureaux, commerces et équipements



Grand Sud, Ex-site Amora
Dijon
300 logements et environ
commerces et bureaux
6 000 m² de surface de plancher de bureaux



Voltaire
Dijon
600 logements,
10 000 m² de surface de plancher de bureaux



Ecoquartier Heudelet 26
Dijon
300 logements, commerces,
7 000 m² de surface de plancher de bureaux
Ateliers d'artistes



Valmy III
Dijon
130 000 m² de surface de plancher de bureaux, agro-alimentaire
13 ha d'activités



Zone d'activités
Dijon
Zone d'activités agro-alimentaire
13 ha



Ecoquartier Bourgoigne
Quétigny
Saint-Apollinaire
Parc d'activités, 120 ha commercialisables



Mazen Sully
Dijon
Parc d'activités biotechnologiques,
2,2 ha commercialisables



Espace Régional de l'Innovateur
Dijon
Ensemble d'immeubles innovants pour le compte du Conseil régional de Bourgogne,
3,5 ha, 28 000 m² de surface de plancher de bureaux



Esplanade Erasme
Dijon
Pôle Université Santé Recherche



Grand Sud, Hôpital général
Dijon
500 logements, bureaux et commerces
Cité de la Gastronomie



Grand Sud, Pont des Tanneries
Dijon
400 logements dont 130 unités en résidence service



Beauregard
Longvic, Ouges
Ecoquartier d'activités, 65 ha commercialisables



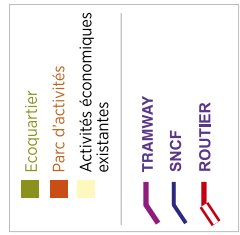
Grand Est, Ecoquartier des Maratchers
Dijon
1 500 logements
28 000m² de surface de plancher de bureaux, commerces et services



Grand Est, Mont Blanc I et II
Dijon
500 logements, activités



Agronov Technopôle
Bretière
Parc d'activités R&D adressé au Pôle Vitagora, 11,6 ha, 5 000 m² de surface de plancher de bureaux





Les deux principaux outils de cette stratégie d'accompagnement sont :

- **le Guichet Unique** qui permet de mobiliser autour du chef d'entreprise tous les acteurs publics et privés qui peuvent l'aider dans son projet. 4 sessions ont été organisées en 2013 et 4 projets ont été présentés ;
- **la structure d'accueil Instalisy**, en collaboration avec la CCI Côte-d'Or, facilite l'installation de nouveaux collaborateurs sur le territoire en leur apportant un accompagnement dans leurs démarches de recherche de logement, de scolarité, de garde d'enfant, d'emploi du conjoint... 23 dossiers ont été gérés en 2013. Et comme chaque année, le 1^{er} octobre 2013, une soirée d'accueil des nouveaux arrivants a été organisée. Ce moment convivial a permis à près de 150 personnes de faire connaissance et de découvrir l'agglomération dijonnaise.

Dans un contexte économique difficile, la mission de soutien aux entreprises en difficulté est primordiale. Le Grand Dijon intervient par conséquent aussi lors des mouvements sociaux, où son rôle de médiateur est reconnu, dans le cadre de reprise de sites ainsi que dans le comité de pilotage des conventions de revitalisation.

QUELQUES FAITS MARQUANTS

Essilor

L'entreprise a investi 4 millions d'euros en 2013 dans une nouvelle ligne de production destinée à fabriquer des verres correcteurs uni-focaux haut indice. Cet investissement permet la labellisation 100% origine France garantie. L'unité de Dijon produit 6 millions de verres par an.

Emig Industrie

L'entreprise de chaudronnerie Emig Industrie spécialisée dans l'installation et la maintenance de tuyauteries acier aluminium, PVC ou PE, s'est re-localisée au second semestre 2013 dans la zone industrielle de Longvic. Elle bénéficie maintenant d'un local parfaitement adapté à ses besoins à proximité de ses clients industriels.

Pharm'Image

2013 restera une année charnière pour Pharm'Image. Après les craintes, nées des difficultés financières puis du rachat de Cyclopharma, l'entreprise opératrice du cyclotron. Le GIE a finalement un beau développement qui se profile. En effet, non seulement le cyclotron sera bien mis en service courant 2014, mais Cyclopharma engagera de nouveaux investissements pour faire de Dijon l'un de ses sites phares. Cette nouvelle étape pour Pharm'Image ne pourra qu'améliorer la visibilité de Dijon dans le secteur de la pharmaco-imagerie, où les compétences locales sont déjà reconnues parmi les meilleures en France.

IMODI (Innovative-Models-Initiative)

Oncodesign est le chef de file du projet IMODI, labellisé par le Pôle de compétitivité MECIDEN (Paris) et co-labellisé par d'autres pôles dans le domaine de la santé dans le cadre des investissements d'avenir. Ce programme a pour vocation de mutualiser les moyens de 6 industries pharmaceutiques et de 4 PME ainsi que de la plupart des instituts de recherche spécialisés sur les cancers focalisés sur le développement, la caractérisation et la valorisation de modèles expérimentaux de cancers prédictifs, ainsi que la création d'une biobanque de 40 000 échantillons.

Agrandissement du centre commercial de la Toison d'Or

Grâce à l'agrandissement du centre commercial de la Toison d'Or dont l'inauguration a eu lieu le 30 octobre 2013, les implantations de Primark, Hollister, Apple et Hema ont pu se concrétiser avec la création de 700 emplois, portant à 2000 le nombre d'emplois directs sur le centre commercial de la Toison d'Or.

Une participation à des salons nationaux et internationaux

En 2013, le Grand Dijon a participé à deux salons :

- **MIPIM 2013** (Marché International des Professionnels de l'Immobilier), forum mondial des professionnels de l'immobilier. En quatre jours, il permet aux participants de découvrir les derniers enjeux et tendances d'un secteur en rapide expansion. Pour la 7^{ème} année consécutive, le Grand Dijon a investi la Croisette à Cannes du 12 au 15 mars pour communiquer sur les grands projets d'aménagements et d'infrastructures du territoire et intéresser de nouveaux promoteurs et investisseurs.
- **SIMI 2013** (Salon de l'Immobilier d'Entreprise) du 4 au 6 décembre 2013, le Grand Dijon a présenté au Palais des Congrès de Paris son attractivité tant au niveau économique qu'au niveau du logement. Ce salon a rassemblé plus de 25 000 visiteurs permettant des rencontres professionnelles prometteuses.

Pour la première année en 2013, le Grand Besançon et le Grand Dijon ont fait stand en commun à l'occasion de ces deux manifestations. Lors de l'inauguration du MIPIM 2013, les Présidents du Grand Besançon Monsieur Jean-Louis Fousseret et du Grand Dijon Monsieur François Rebsamen ont évoqué le lancement d'une démarche de constitution d'un pôle métropolitain.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Grand Dijon soutient fortement les différents acteurs de l'enseignement supérieur de l'agglomération. Cette démarche s'inscrit dans une logique d'attractivité permettant au Grand Dijon de tenir pleinement son rôle de métropole régionale d'envergure européenne et d'afficher un pôle fort et varié dans ce domaine. L'objectif est d'attirer des étudiants dans l'agglomération après leur baccalauréat et de leur permettre de trouver un emploi après leurs études.



Dans son palmarès 2013, le magazine l'Étudiant a classé Dijon 1^{ère} des villes de sa catégorie où il fait bon étudier.

Université de Bourgogne

L'Université de Bourgogne, labellisée Campus Innovant, est un acteur majeur du développement éducatif, culturel et socio-économique de l'agglomération dijonnaise et de Dijon.

Le Grand Dijon soutient l'Université, principalement sur ses grands projets structurants qui vont renforcer sa notoriété auprès des bacheliers, des étudiants, des chercheurs français et étrangers, et des dirigeants des entreprises du territoire. Dans ce cadre, et en matière de développement économique, le Grand Dijon souhaite une Université pluridisciplinaire avec un rayonnement national et international.

C'est pourquoi, dans le droit fil de la première convention initiée en 2003, l'Université de Bourgogne, la Ville de Dijon et le Grand Dijon, animés par une volonté commune de renforcer leur coopération, ont décidé de prolonger la convention UniversCités jusque fin 2014, avec deux objectifs principaux : faire de Dijon une capitale de la connaissance et construire un campus du 21^{ème} siècle à Dijon, et concevoir un plan de développement de l'agglomération et du campus de manière intégrée.

Ainsi, dans le cadre de la Convention UniversCités, le Grand Dijon a financé en 2013 : la Chaire UNESCO « Vin et Culture », le Campus Durable et Citoyen, la Mission Culture Scientifique, le Polytechnicum, mais aussi l'organisation de colloques dans des domaines très variés.



La Fondation de Coopération Scientifique (FCS)

Le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de la Bourgogne Franche-Comté a été créé sous la forme d'une Fondation de Coopération Scientifique. Son objectif principal est de créer un grand pôle européen de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur un territoire bien identifiable sur la carte d'Europe. Situé entre Paris, Lyon et la Suisse, autour d'une articulation plus structurée avec les universités françaises du Grand Est d'une part, et avec les universités suisses francophones d'autre part, il réunit un ensemble d'enseignement supérieur et de recherche puissant : 50 000 étudiants, dont 1800 doctorants, 2500 enseignants-chercheurs, 1800 personnels BIATSS (personnels ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé).

La FCS Bourgogne Franche-Comté assure le développement de la coopération scientifique entre ses membres fondateurs et les membres associés de la Fondation : entreprises, pôles de compétitivité, collectivités territoriales, établissements d'enseignement supérieur et de recherche et universités suisses afin d'initier et de soutenir des projets de recherche et de formation innovants et de renforcer ses pôles d'excellence.

CHIFFRES CLÉS

Un campus universitaire en ville

26 800

étudiants à l'UB

3 100

« Erasmus »
(126 nationalités)

200

universités
partenaires

2 900

agents - 1530
enseignants-
chercheurs et
enseignants

28

unités de recherches
labellisées dont 14
unités mixtes de
recherche

400

diplômes pro-
posés dont 33
cohabilités avec
l'Université de
Franche-Comté

257
millions

d'euros de budget annuel

317 000

mètres carrés de locaux sur
6 sites géographiques en
Bourgogne et un campus
de 115 hectares.

Sciences Po Paris - 1^{er} cycle européen à Dijon

Europe Centrale et Orientale

Depuis 2001, le Grand Dijon a vigoureusement soutenu, aux côtés de la Région Bourgogne, le 1^{er} cycle Est européen de Sciences Po. Une nouvelle convention tripartite a été signée en 2011 pour 3 ans, entre la Fondation Nationale de Sciences Po, la Ville de Dijon et le Grand Dijon. Il s'agit d'une convention d'objectifs et de moyens, qui prévoit le soutien financier du Grand Dijon : une subvention de fonctionnement de 123 000 euros par an au collège universitaire de Sciences Po Dijon. Il s'agit de :

- développer à Dijon un centre reconnu de formation initiale en sciences sociales et affaires européennes, avec un rayonnement international fort, et accueillant des étudiants français et internationaux à haut potentiel ;
- proposer aux habitants et aux entreprises du Grand Dijon des animations de la vie intellectuelle, économique, culturelle et citoyenne ;
- développer des partenariats avec d'autres acteurs du territoire du Grand Dijon, en vue de promouvoir son attractivité, son développement économique dynamique et durable, l'égalité des chances de ses habitants ainsi que son ouverture internationale.

La reconnaissance croissante du campus de Sciences Po Dijon se traduit par une forte augmentation des effectifs : de 35 étudiants lors de l'ouverture de l'école en 2001, Sciences Po Dijon est passée en 2013 à 213 étudiants de 30 nationalités différentes (dont 151 sur site) pour 46 professeurs permanents.

Agrosup Dijon

AgroSup Dijon est un grand établissement (seulement 6 en France) résultant de la fusion, en janvier 2009, de l'Enesad et de l'Ensba qui bénéficie de l'identité et de la visibilité d'une Grand École Nationale du Supérieur, il réunit 1 500 personnes dont 1000 étudiants et 500 collaborateurs.

Le défi d'AgroSup Dijon est à la fois d'attirer les meilleurs étudiants et enseignants chercheurs français et étrangers en Région Bourgogne et d'instaurer des relations fortes avec les partenaires économiques et institutionnels locaux. Le nouveau grand établissement devient un moteur dynamique et attractif au cœur de la région. AgroSup réunit trois domaines de compétences complémentaires : agronomie, territoire et alimentation. Le développement durable devra y trouver sa place, en termes d'éthique, avec un enjeu sur la responsabilité sociale en matière d'agro-alimentaire.



Groupe ESC Dijon Bourgogne (École Supérieure de Commerce)

La démarche du Grand Dijon s'inscrit dans une logique de soutien au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans ses différentes composantes, permettant alors à l'agglomération de tenir pleinement son rôle de métropole régionale.

Fondée en 1899 grâce à la souscription du négoce des vins de Bourgogne, l'ESC Dijon est historiquement experte dans le management du vin et spiritueux. Depuis 25 ans, elle développe des programmes académiques, anglophones et francophones, et forme chaque année plus de 100 étudiants venus des quatre coins du globe.

En novembre 2013, la première institution internationale d'enseignement et de recherche entièrement dédiée au management du vin et des spiritueux voit le jour : la School of Wine & Spirits Business (SWSB) qui a pour ambition de devenir la référence mondiale en ce domaine.

Elle compte 10 professeurs rattachés et comprend 4 programmes de formation.

CHIFFRES CLÉS ESC Dijon



500

en Master Grande École contre
380 en 2012

45

doubles diplômes anglophones,
germanophones et hispanophones

64

professeurs
permanents

1850

étudiants en 2013 dont 1/3 étudiants
internationaux (+ 54 % par rapport
à 2007)

La Carteculture Etudiants

Depuis septembre 2004, les étudiants post-bac de l'agglomération dijonnaise ont l'opportunité de découvrir les manifestations culturelles du « Grand Dijon » grâce à la Carte Culture.

De septembre 2012 à fin août 2013, 2704 adhérents ont pu ainsi bénéficier de spectacles à 5,5 euros, et du cinéma art et essai pour 3,5 euros. Et sur la nouvelle saison 2013-2014, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013, 2205 cartes ont été vendues.

La carte culture rencontre donc toujours un franc succès et charme les étudiants par son programme éclectique (musique, cinéma, théâtre, danse, opéra, cirque).



RECHERCHE ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La recherche et le transfert de technologie sont plus que jamais au centre de la politique de développement économique. Le Grand Dijon œuvre pour le rapprochement des mondes de la recherche, de l'entreprise, de l'enseignement supérieur et de la formation tant pour favoriser le développement de l'innovation que pour aider à la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

Animation du Pôle de Compétitivité Vitagora

Initié par le Grand Dijon en 2005, le Pôle de Compétitivité VITAGORA peut se prévaloir d'un parcours sans faute, avec notamment l'atteinte des objectifs du Contrat de Performance 2009-2011 qui lui a valu d'être classé dans la catégorie des 20 premiers pôles français jugés très performants lors de l'évaluation nationale de juillet 2012.

Avec un total de 165 projets labellisés par VITAGORA dont une vingtaine cofinancée par le Fonds Unique Interministériel, les retombées pour les acteurs économiques et pour le territoire représentent près de 100 millions d'euros d'investissement, un chiffre d'affaire prévisionnel de 860 millions d'euros et une prévision de 340 emplois.

VITAGORA a signé en juin 2013 avec l'État et l'ensemble des collectivités partenaires dont le Grand Dijon son nouveau Contrat de Performance 2013-2018 comprenant sa stratégie et son plan d'actions pour les 6 prochaines années.

Adopté par un groupe de travail interministériel le 26 juin 2013, il rentre dans la construction de la stratégie bourguignonne de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente comme demandée par l'Europe (RI3 – Research Innovation Strategies for Smart Specialisation) dont un axe important est la « Qualité des aliments et de l'alimentation : agroécologie, sensorialité, nutrition, bien-être ».

Par ailleurs, fin 2013, Vitagora a obtenu un accord de l'État pour son extension sur le territoire de l'Île de France contribuant ainsi à lui donner plus de compétences et de visibilité à l'international.

Enfin, en mars 2013 s'est tenue la 8^{ème} édition du Congrès International Goût-Nutrition-Santé rassemblant 550 acteurs de 31 pays.

Technopôle Agro-Environnement (TAE) de Bretenière - AgrOnov

Au vu de l'excellence scientifique dont peut se prévaloir Dijon dans le domaine de l'agroenvironnement, le Grand Dijon a lancé, en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne et les Fonds européens Feder, ce technopôle, dénommé agrOnov, centré sur la mise au point de nouvelles techniques et produits au service d'une agriculture à Haute Valeur Environnementale, sur l'ancien site de recherche de l'INRA à Bretenière.

Le Grand Dijon a décidé de mettre en œuvre ce projet en confiant à la SPLAAD (Société Publique d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) la réalisation de l'opération d'aménagement et de réhabilitation des bâtiments et des serres.

Suite au travail du programmiste chargé de recenser les besoins, la SPLAAD a procédé au choix du maître d'œuvre de la réhabilitation, le groupement TRIA et Archimen qui a déposé un permis de construire en avril 2013.

La pose de première pierre s'est ensuite tenue le 22 novembre 2013 réunissant l'ensemble des partenaires du projet.

Plusieurs entreprises sont déjà sur place : Biotisa, 3 Bulbes, Inoplant, MycAgroLab, Agrene, Inoculum +... ainsi que le pôle de compétence en agro-matériaux AgroComposites Entreprises.

Par ailleurs, le Grand Dijon en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne a anticipé des travaux partiels d'aménagement de locaux pour permettre l'arrivée au printemps 2013 de la structure de transfert de technologies, Welience Agro-Environnement, véritable outil d'attractivité du site d'agrOnov par les services qu'elle apporte aux entreprises.

Cette même année, les Chambres d'Agriculture de Côte-d'Or et de Bourgogne ont confirmé le choix de rejoindre le site d'agrOnov en déposant un permis de construire pour leur nouveau siège.

Incubateur régional PREMICE

Créé en 2010, ce dispositif régional unique d'incubation, associant à la fois les objectifs de l'incubateur et ceux du Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI), a pour mission de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets d'entreprises innovantes valorisant principalement les compétences et les résultats des laboratoires des établissements d'enseignement supérieur ou des organismes de recherche publics.

Sur la période 2007-2010, le Grand Dijon aura apporté son soutien financier à 21 projets rentrés en incubation et en accompagnement qui donneront à court terme et à moyen terme, dans 3 à 5 ans, plus de 105 emplois sur l'agglomération. Ce partenariat a été renouvelé par convention pour la période 2010-2013. D'ici la fin 2013, ce sont déjà plus de 25 projets dijonnais qui sont rentrés en incubation avec le soutien financier du Grand Dijon.

Sur la base de ces résultats et suite aux évaluations positives conduites par le Ministère de la Recherche et par EBN (European Business Network), le soutien à PREMICE a été reconduit pour la période 2014 – 2016 avec l'objectif de détection d'un minimum de 15 projets sur le territoire de l'agglomération.



uB-Filiale (Welience) se transforme en SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie) du Grand Est

Structure de développement technologique rattachée à l'université, uB-Filiale assure depuis le 1^{er} janvier 2008 une mission d'interface entre chercheurs et monde industriel.

Elle veut faire des chercheurs des vecteurs de développement économique, en valorisant les résultats de leurs travaux auprès des entreprises, un « transfert de technologie » assuré par une équipe de professionnels d'uB-Filiale depuis la Maison Régionale de l'Innovation à Mazenully.

Début 2013, dans le cadre de sa politique en faveur des investissements d'avenir, l'Etat a validé la création de la SATT Grand Est, un écosystème de l'innovation inter-régional qui s'étend sur un vaste territoire (Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine et une partie de la Champagne) et lui octroie pour cela un fonds de 65 millions d'euros pour les 10 prochaines années.

Reconnue pour son professionnalisme et ses bons résultats (bénéficiaire depuis 5 ans), uB Filiale (Société par Actions Simplifiée) a été retenue pour évoluer juridiquement et devenir la SATT GE à partir de Dijon. Ce choix a été privilégié pour permettre un bon démarrage de la SATT GE et l'atteinte de l'équilibre financier d'ici à 10 ans.

En 2013, le Grand Dijon a par ailleurs soutenu financièrement des activités comme Génobiome, une plateforme agroécologique labellisée « Investissement d'Avenir » et Tymbiokem, une plateforme de marquage moléculaire, pour les aider à se professionnaliser et à déboucher à terme sur la création d'une entreprise innovante.

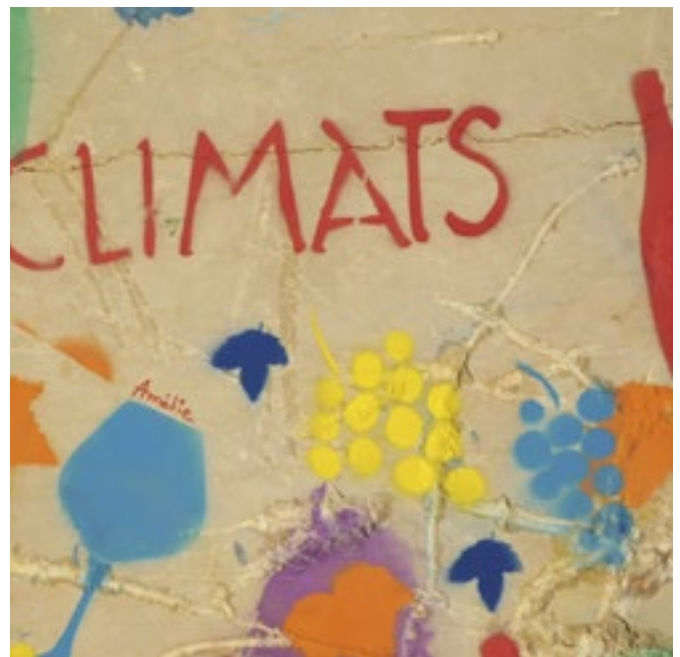
Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI)

Le Grand Dijon, porté par les chercheurs du CHU, s'implique dans les questions de société liées aux effets du vieillissement. C'est fort de cette expérience que le PGI Bourgogne Franche-Comté a été lancé en 2009 et validé par le Ministère de la Santé. L'objectif est de développer les interfaces entre recherche et industrie, de faire coopérer de façon accrue les deux CHU et de travailler avec le pôle de compétitivité Vitagora pour engendrer in fine des retombées économiques pour le territoire.

À l'issue de la phase de préfiguration, le PGI a fait le choix début 2013 de passer sous statut associatif en remplacement du GIE afin de permettre un meilleur développement du pôle et une meilleure représentativité et implication des entreprises et des collectivités locales. Le Grand Dijon apporte annuellement un soutien financier de 10 000 euros.

Candidature des climats du vignoble de Bourgogne à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO

Depuis 2007, le Grand Dijon est activement engagé dans l'association chargée de porter le dossier de candidature de l'inscription des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une ambition qui réunit le Conseil régional de Bourgogne, le Conseil Général de la Côte-d'Or, les villes et communautés d'agglomération de Dijon, Beaune, Gevrey Chambertin et Nuits-Saint-Georges, les chambres consulaires et l'ensemble des acteurs et institutions du secteur de la vigne et du vin.



En avril 2009, l'association a obtenu la confirmation de l'inscription du dossier sur la liste indicative française, faisant de ce dossier un candidat sérieux pour la France.

En janvier 2013, une nouvelle étape importante est franchie avec la décision rendue publique du gouvernement français de présenter le dossier de candidature des climats du vignoble de Bourgogne en 2014 auprès de l'UNESCO pour une inscription à l'horizon 2015.

Le Grand Dijon accompagne financièrement l'association depuis 2009 à hauteur de 15 000 euros par an.

Acquisition du Domaine de la Cras

Le Grand Dijon a signé en mars 2013 une convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte-d'Or pour travailler ensemble au développement de l'activité agricole péri-urbaine et à la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité dans le respect des responsabilités et des compétences de chacun.

C'est dans ce contexte qu'au printemps 2013, la Safer et les services de la chambre d'agriculture ont signalé au Grand Dijon que le Domaine de la Cras était en vente.

Ce domaine d'environ 160 ha, situé sur le territoire des communes de Dijon, Plombières-lès-Dijon et Corcelles-les-Monts, se trouve aux portes de Dijon, à la charnière de l'urbain et des espaces naturels préservés de la Combe à la Serpent et du Mont Afrique. Il est composé de trois entités distinctes : des vignes, des terres agricoles à valeur agronomique satisfaisante et des terrains à faible valeur agronomique.

Le Grand Dijon a procédé à l'acquisition du Domaine de la Cras en décembre 2013 et les modalités d'exploitation et de gestion ont été déterminées en étroite collaboration avec la Chambre d'agriculture et la SAFER.

Cette acquisition permet de conforter concrètement les actions entreprises en faveur de la vigne et du développement économique et touristique, avec notamment le dossier de candidature des climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité, la labellisation de Dijon comme « Cité internationale de la Gastronomie » avec comme « pôle moteur » le thème des cultures et des traditions du vin, dans le cadre de la promotion et de la défense du « repas gastronomique des Français » classé au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010.

Le domaine de la Cras pourra devenir, dans ce contexte, un outil en faveur de la défense de l'agriculture et la vitrine d'une agriculture vertueuse et diversifiée aux portes de l'agglomération en complément notamment du Technopôle Agro-Environnement agrOnov mis en œuvre à Bretenière où des entreprises innovantes travaillent sur l'agriculture de demain, une agriculture en mesure de produire en qualité et en quantité tout en préservant l'environnement.

Une procédure ouverte d'appel à candidature a immédiatement été mise en œuvre par la Chambre d'agriculture pour la reprise du domaine viticole et des bâtiments, le Grand Dijon laissant à la Chambre d'agriculture le soin de retenir le candidat jugé le plus apte à la reprise et à la dynamisation du domaine viticole. Une procédure identique sera engagée pour les parties agricoles et la diversification.

Pour la mise en œuvre de cette opération, le Grand Dijon a établi un bail emphytéotique sur l'ensemble du domaine au profit de la Chambre d'Agriculture, pour une durée de 40 ans, soit une durée suffisamment longue pour permettre à des porteurs de projets de s'installer et de se développer, la Chambre étant alors chargée d'établir des baux professionnels pour l'exploitation du domaine.



SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCoT)



La déclinaison du **SCoT** du Dijonnais dans les documents d'urbanisme locaux se poursuit.

Cette étape clé dans la mise en œuvre du SCoT passe par un dialogue continu et constructif entre les élus locaux et les élus et techniciens du Syndicat mixte. Il s'agit là d'un élément indispensable pour « co-construire » un projet de territoire commun et faire émerger un bassin de vie plus solidaire, plus harmonieux, plus durable.

UNE ÉTAPE VERS L'ÉVALUATION DU SCoT ET SA « GRENELLISATION »

Parallèlement à ce travail, le Syndicat mixte prépare l'évaluation du SCoT qui doit intervenir au plus tard le 4 novembre 2016, soit dans les 6 ans qui suivent la date d'approbation du SCoT. La définition des différents indicateurs à mettre en place est en cours de réalisation et permettra de se doter d'un observatoire de suivi et de mesure des effets du SCoT.

Dans ce cadre, une étude portant sur l'analyse de la consommation foncière a été conduite et a permis de comprendre les mutations en cours sur la période 2006-2010. Cette étude montre notamment que le territoire du SCoT reste largement dominé par les espaces agricoles et forestiers qui couvrent respectivement 46 % et 36 % du territoire. Les espaces artificialisés occupent pour leur part 13 % du territoire et sont dominés par l'habitat (37 % des espaces artificialisés). Entre 2006 et 2010, 518 hectares ont été artificialisés, soit 130 hectares par an, ce qui reste modéré et correspond aux tendances observées par le passé en matière de consommation foncière (illustration carte ci-contre).

Cette étude marque également une étape dans la grenellisation du SCoT. Comme tous les documents d'urbanisme, le SCoT du Dijonnais devra être compatible avec le Grenelle de l'environnement au plus tard le 1er janvier 2017. À ce titre, il devra présenter une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 années précédant l'approbation du schéma, fixer des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation foncière et les justifier. Ces nouvelles dispositions marquent un tournant dans la lutte contre la consommation d'espace et l'étalement urbain, en passant d'une gestion économe de l'espace inscrite dans la loi SRU à une réduction de la consommation d'espace voulue par le Grenelle de l'environnement et récemment renforcée par la loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014, dite loi ALUR. Par ailleurs, le Grenelle de l'environnement impose de nouveaux objectifs au SCoT qu'il conviendra d'intégrer par le biais d'une procédure de révision dont le lancement devrait intervenir dans le courant du 1^{er} semestre 2015.

UN PÉRIMÈTRE EN COURS D'ÉVOLUTION

Un autre fait marquant est l'évolution de la carte intercommunale. En effet, la loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 prévoit notamment la couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, la suppression des enclaves et discontinuités territoriales, la rationalisation des périmètres.

À la suite des différentes réunions de concertation entre les élus locaux et les services de l'Etat, tout au long de l'année 2013, il a été décidé de créer, à compter du 1er janvier 2014, deux nouveaux EPCI qui viennent impacter le périmètre du SCoT du Dijonnais. Il s'agit de la Communauté de communes du Somberronnais et de la Vallée de l'Ouche, issue de la fusion des Communautés de communes du Somberronnais et de la Vallée de l'Ouche et de la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, issue de la fusion des Communautés de communes Forêts, Lavières et Suzon et du Pays de Saint-Seine. Quant à la commune de Brazey-en-Plaine, elle quitte la Communauté de communes de la Plaine dijonnaise pour intégrer la Communauté de communes Rives de Saône.

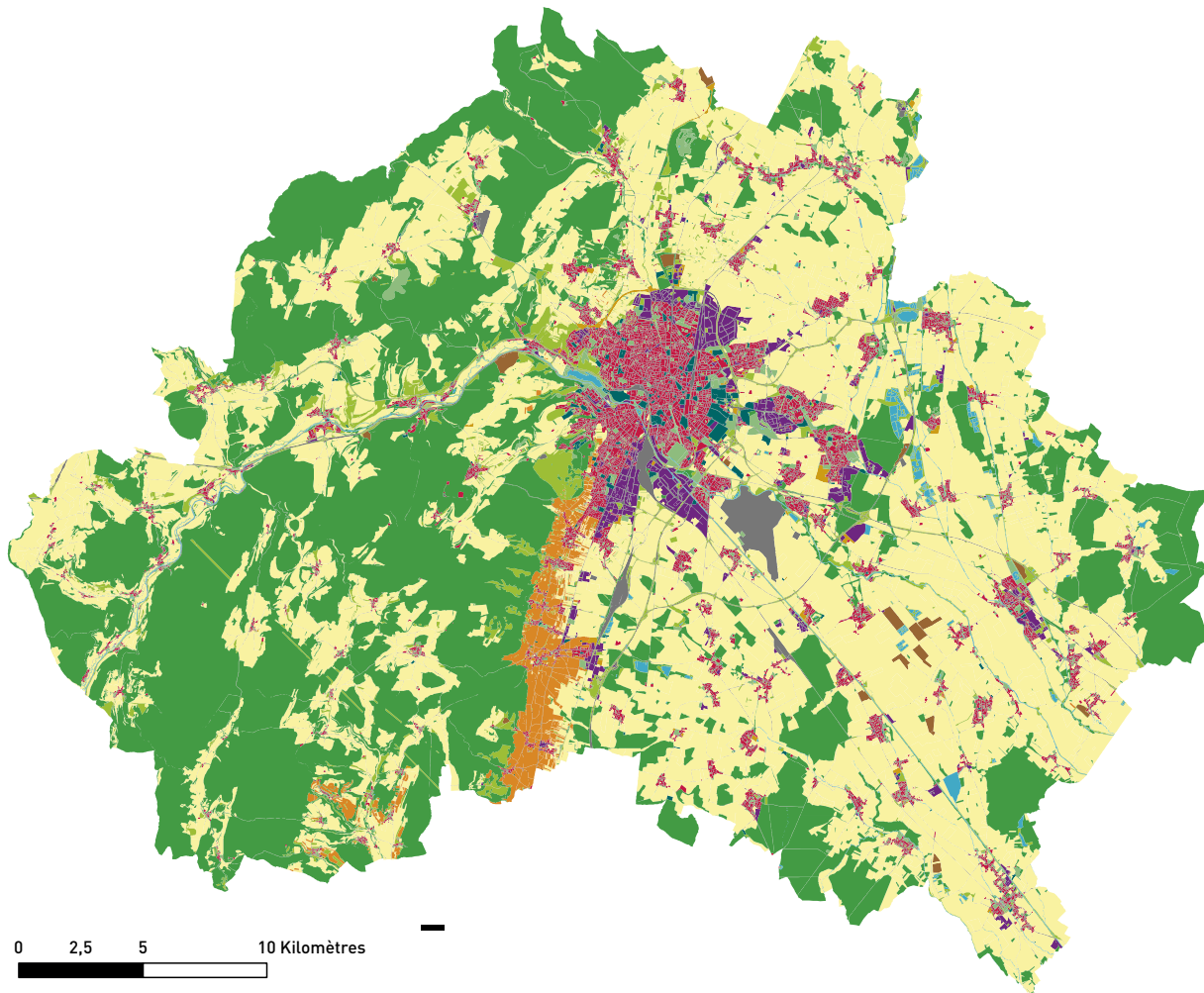
Il en résulte que ces deux nouveaux EPCI, ainsi que la Communauté de communes Rives de Saône intégreront de fait le Syndicat mixte du SCoT du Dijonnais au terme d'un délai de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2014, sauf si dans ce délai ces EPCI délibèrent contre leur appartenance au Syndicat mixte.

Quelles que soient les décisions qui seront prises, elles entraîneront soit une augmentation du périmètre du SCoT, soit une réduction qui devra être prise en compte parallèlement à la révision qui sera engagée pour la grenellisation du SCoT.











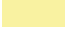



Syndicat mixte du S.Co.T. du Dijonnais

OCCUPATION DU SOL DU SCOT DU DIJONNAIS EN 2010



Source: Occupation du Sol du Syndicat Mixte du SCoT du dijonnais 2010

 Tissu à vocation principale d'habitat	 Carrières	 Espaces viticoles
 Terrains en cours d'urbanisation	 Espaces verts et de loisirs	 Espaces boisés
 Zones industrielles et commerciales	 Equipements	 Milieux naturels et terrains nus
 Réseaux de communication	 Espaces agricoles hors vignes	 Surfaces en eau

DES PARTENARIATS QUI S'ENRICHISSENT

Le Syndicat mixte continue de s'impliquer dans les différents dossiers mis en place sur le territoire. Il participe notamment à l'élaboration des SAGE de l'Ouche et de la Tille ainsi qu'aux différentes réunions relatives au classement des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'UNESCO (conférence territoriale, commission technique permanente, commissions de gestion).

Une démarche InterSCoT a également été initiée avec le Syndicat mixte du SCoT des agglomérations de Beaune et Nuits-Saint-Georges et vient conforter les échanges déjà nombreux et fructueux entre les deux syndicats. Elle permettra de rechercher une cohérence territoriale à une plus grande échelle, de partager des objectifs communs de planification territoriale et de contribuer au partage de grandes orientations d'aménagement en particulier dans le cadre du dossier des Climats de Bourgogne.

Enfin, le Syndicat mixte s'investit toujours activement dans les travaux de la Fédération nationale des SCoT, au travers des personnes de Pierre Pribetich, vice-président de la Fédération nationale et d'Anne Berthomier, déléguée technique adjointe au sein du club technique qui a participé notamment à la constitution de projets d'amendements concernant le projet de loi ALUR et à l'organisation des rencontres nationales des SCoT qui se sont tenues les 27 et 28 juin 2013 à Bergerac.



En 2013, **le Grand Dijon a prouvé sa volonté de développer les offres culturelles avec le musée des beaux-arts révélé et maintient également son engagement envers les infrastructures et les clubs sportifs dijonnais.**

LE « NOUVEAU » MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON

Le week-end du 7-8 septembre 2013, Dijon a « retrouvé » son musée des beaux-arts. Le temps de ces deux journées inaugurales marquées par le retour symbolique des Pleurants des cénotaphes des ducs de Bourgogne, 10 400 personnes ont visité les 12 salles rénovées du parcours Moyen Âge-Renaissance, incluant la salle des gardes et la galerie de Bellegarde.

La première tranche de l'ambitieux chantier est désormais achevée. Sous la direction d'Éric Pallot, architecte en chef des Monuments historiques, pour ce qui concerne le chantier du palais proprement dit, et d'Yves Lion, architecte retenu pour le projet muséal, le musée des beaux-arts de Dijon et le palais des ducs de Bourgogne qui lui sert d'écrin font l'objet d'un programme dont le coût total est estimé à 60 millions d'euros.

L'ajout d'une extension contemporaine (le « toit doré ») et d'un escalier ont permis d'améliorer l'accessibilité du bâtiment et de créer un parcours de visite plus cohérent. Quant à la rénovation des salles, elle a permis de redonner tout son lustre au palais et d'en améliorer la performance énergétique.

La rénovation du musée des beaux-arts s'inscrit dans la politique menée en faveur de la dynamisation du cœur de ville. Le square des Ducs a d'ailleurs été réaménagé en 2013 et un bar-brasserie créé au rez-de-chaussée de la galerie de Bellegarde. Mais le musée étant considéré comme l'un des plus riches de France, il contribue directement à l'attractivité de Dijon. C'est pourquoi le Grand Dijon contribue à hauteur de 15 % au financement du projet, aux côtés de la ville de Dijon (35 %), de l'État (35 %) et du conseil régional de Bourgogne (15 %) : il a subventionné les travaux de la première tranche à hauteur de 772 000 euros.



CLUBS SPORTIFS

Le Grand Dijon soutien le sport de haut niveau !

Pour la saison sportive 2013-2014, le Grand Dijon a affirmé son soutien aux cinq grands clubs de l'agglomération constitués en SASP (Société Anonyme Sportive Professionnelle) ou SAS (société à actions simplifiées).

Ainsi le Grand Dijon est le premier partenaire du DFCO (L2 football), de la JDA (Pro A basket), du DBHB (D1 Hand), du CDB (D2 Hand féminin) et du Stade Dijonnais (fédérale 1 rugby).

Le montant du soutien représente pour la saison 2 763 300 euros.

FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES

L'agglomération dijonnaise participe aux investissements portés par les communes. Au titre de l'année 2013, plusieurs opérations ont été soutenues par le Grand Dijon :

- gymnase « Véronique Pecqueux Roland » dédié au handball à Longvic (montant du soutien 1 030 000 euros)
- réalisation d'un skate-parc à Neuilly-lès-Dijon (montant du soutien 3 300 euros)

Depuis 2003, date de mise en place de la politique d'aide aux communes, l'agglomération a investi (fin 2013) 5 463 300 euros pour soutenir la réalisation d'équipements sportifs et culturels.

PISCINE OLYMPIQUE

Championnats de France en petit bassin, stage de l'équipe de France, la piscine du Grand Dijon est plébiscitée par les champions !

Après avoir reçu l'équipe de France en stage au mois de juillet 2013, la piscine a accueilli les championnats de France en petit bassin du 5 au 8 décembre 2013. Si la dimension olympique de la piscine n'était plus à prouver, ces événements lui ont permis de mettre en valeur ses atouts. Parmi les 700 nageurs en liste aux championnats de France, la quasi-totalité des médaillés olympiques étaient présents et 4 records de France ont été battus.

COMMUNICATION



Au cœur de toutes les actions externes des pôles de compétences du Grand Dijon, le service communication intervient dans de nombreux domaines.

En 2013, il a géré la communication de grands événements majeurs pour l'agglomération tels que la candidature à l'appel à projet Cité de la Gastronomie ou les travaux de piétonisation de la rue de la Liberté après la mise en service du tramway.

ACTIONS ET FAITS MARQUANTS

Journal intercommunal d'information « Le Grand Dijon »

Édité à 135 000 exemplaires et distribué à tous les habitants de l'agglomération, ce magazine de 32 pages présente les projets et les actions engagés par la communauté d'agglomération, la vie de ses communes membres ainsi qu'un grand dossier d'actualité. En 2013, trois magazines ont été édités : n° 29 « dossier commerce, économie, cité de la gastronomie », n° 30 dossier « Viva Liberté » accompagné d'un écotri, réglette astucieuse pour savoir où jeter ses déchets et n° 31 dossier « un grand musée d'art pour Dijon ».

Les principaux grands événements organisés par le service :

- les 4^{èmes} rencontres illico², le 4 avril ;
- l'inauguration du centre de maintenance tram/bus le 18 avril ;
- les festivités inaugurales de la piétonisation de la rue de la Liberté les 17 et 18 mai ;
- les mini-fêtes foraines « Festishop » les mercredis et les samedis du mois de juin ;
- la pose de la première pierre de la chaufferie des Péjoces le 13 juin ;
- un appui à l'inauguration de la première tranche de travaux du musée des beaux-arts le 7 septembre ;
- les festivités liées à la fête de la gastronomie du 19 au 22 septembre ;
- la participation active à la journée Carteculture du 12 septembre sur le campus universitaire ;
- le suivi de la mise en place de ruchers dans la ville, promotion et dégustation de la récolte du Miel de Dijon.

Les foires et salons

Afin de promouvoir son image à l'échelle locale, nationale, voire internationale, le Grand Dijon a présenté ses actions dans le cadre de divers événements phares :

- le marché international de la promotion immobilière (MIPIM) du 12 au 15 mars à Cannes ;
- le salon de l'immobilier au Palais des Expositions de Dijon du 5 au 7 avril ;
- les journées bienvenue et portes ouvertes à l'Université début juillet et début septembre ;
- la journée des nouveaux arrivants à Dijon le 5 octobre à la mairie de Dijon ;
- la Foire Internationale et Gastronomique de Dijon au Palais des Expositions du 31 octobre au 11 novembre : 230 m² entièrement dédiés à la Cité Internationale de la Gastronomie ;
- le salon de l'immobilier d'entreprises (SIMI) du 4 au 6 décembre au Palais des Congrès de Paris ;
- le salon Cité 21 les 12 et 13 décembre à Dijon.

Les relations avec la presse

Tout au long de l'année, le service gère les relations avec la presse locale et nationale (envoi de communiqués, gestion des points presse, organisation d'interviews...) et supervise toutes les insertions publicitaires dans la presse, les revues et les magazines...



Le Grand Dijon interactif

Le service communication administre au quotidien le site internet www.grand-dijon.fr et a mis en place en 2013 en collaboration avec la DSIT un module de réservation en ligne de la Carteculture étudiant sur le portail www.mydijon.fr.

Le Grand Dijon créatif

En 2013, le service création graphique du Grand Dijon a réalisé, entre autres, la déclinaison graphique de la Carteculture étudiants, la création de l'identité graphique du Miel de Dijon, déclinaison graphique de la campagne Dijon l'Attractive, participation à l'identité graphique de la Minoterie (pôle de création jeune public et éducation artistique).

Une communication travaux réactive et efficace

Suite à la plus-value apportée par les supports de communication pendant les travaux du tramway, une cellule "communication technique" a été mise en place. Vouée à se développer, elle permet, entre autres, d'assurer une information aux citoyens (riverains, commerçants, touristes, ...) dès lors que des travaux impactant doivent se faire à proximité de chez eux et veille à ce que les concessionnaires (eau, gaz, électricité, télécom,...) en fasse autant.

Les principales publications autres que le magazine

- la plaquette de présentation du territoire « Dijon Ville Capitale
- le rapport d'activités 2012 ;
- la plaquette de présentation du budget 2014 ;
- l'agenda du Grand Dijon 2014 ;
- participation à la rédaction du Petit Futé Immo/Dijon 2013 ;
- les documents de communication Carteculture (cartes postales, bâches, affiches...);
- des affiches, des cartons d'invitation...





ÉCO-URBANISME ET AMÉNAGEMENT URBAIN

DROIT DES SOLS
FONCIER, PATRIMOINE
PLANIFICATION ET RÈGLEMENTATION
VOIRIE - TOPOGRAPHIE
TERRITOIRES ET PROJETS
OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVES
AMÉNAGEMENT ET GRANDES
INFRASTRUCTURES
ÉCONOMIE DE L'AMÉNAGEMENT
ÉCOLOGIE ET PROJETS
URBAINS
DÉVELOPPEMENT
URBAIN ET TERRITORIAL

2013

DROIT DES SOLS



Instruction des différentes autorisations d'occupation du sol qui comprennent des dossiers concernant d'importantes opérations d'habitat et d'activités économiques.

UN ACCUEIL PERMANENT

Le service droit des sols accueille et renseigne entre 20 et 30 personnes par jour et répond quotidiennement à 150 à 200 appels téléphoniques. Il organise également de très nombreuses réunions de travail avec les promoteurs, constructeurs et architectes.

CONTRÔLE DE L'UTILISATION DES SOLS

• Instruction relative à l'utilisation des sols 2 860 dossiers

Ainsi, 1 689 logements et 106 502 m² de surface de plancher répartis entre le commerce, le bureau, l'industrie et les équipements ont été autorisés en 2013 sur les différentes communes de l'agglomération.

Nombre de dossiers relatifs à l'utilisation des sols ayant fait l'objet d'une instruction au cours de l'année 2013

GRAND-DIJON	2013	2012 pour mémoire
Autorisations de travaux	297	234
Bannes et enseignes	92	97
Certificats d'urbanisme	5 162	4 542
Déclarations préalables	1 775	1 650
Permis d'aménager	12	21
Permis de construire	666	874
Permis de démolir	16	9
Renseignements d'urbanisme	473	775
Travaux sur un immeuble classé	2	2
Total	8 495	8 204
Total des dossiers ayant fait l'objet d'une instruction technique	2 860	2 887

- Suivi des autorisations délivrées ;
- Calcul et établissement des états de liquidation et des titres de recettes relatifs aux participations (PLD, stationnement) ;
- Suivi et transmission aux services de l'État des éléments nécessaires au calcul de la Taxe d'Aménagement (TA) ;
- Traitement des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité de Travaux (DAACT).

À la fin des travaux le pétitionnaire dépose une déclaration d'achèvement qui nécessite, selon la nature des travaux : une visite de récolement, la consultation des services, la délivrance d'une attestation de non contestation dans un délai de 3 ou 5 mois, vérification de l'attestation relative à l'accessibilité, attestation du contrôle du respect de la réglementation thermique, 911 DAACT ont été déposées, 446 concernent des permis de construire.

Commissions Départementales ERP-IGH et Intercommunales de Sécurité et d'Accessibilité :

Examen de dossiers et visite sur place (70 réparties entre des réunions en salle et des visites de réception des ERP).

CONTENTIEUX

Contentieux pénal

- vérification de nombreuses constructions à la suite de plaintes du voisinage ;
- plus de 120 courriers et notes diverses relatifs aux visites effectuées sur place, constats d'infractions, réponses aux plaignants, mises en demeure aux contrevenants, informations aux élus ont été rédigés ;
- divers entretiens ont été conduits avec les plaignants, les contrevenants, les services de la ville de Dijon, les architectes ;
- instruction et suivi des dossiers déposés en régularisation des infractions commises et des travaux réalisés sans autorisation préalable ;
- 4 procès verbaux d'infraction ont été dressés pour Dijon en 2013.

Pré-contentieux et contentieux administratif

- études des recours gracieux et réponses. Une vingtaine de recours gracieux pour l'année sur l'agglomération, dont un quart se poursuivent au contentieux ;
- instruction du contentieux en lien avec les communes ;
- analyses et note juridiques.

ANALYSES ET CONSEILS

- Établissement des données pour le suivi de l'évolution de la construction dans l'agglomération dijonnaise ;
- Envoi de statistiques pour différents services ou organismes ;
- Suivi réglementaire, lien avec le service Planification et Réglementation pour le suivi et l'évolution de règles d'urbanisme et le service Foncier en ce qui concerne les propriétés communales et les grands projets ;
- Planification, réunions d'échanges avec les bureaux d'études lors de l'élaboration des nouveaux Plan Locaux d'Urbanisme ;
- Pré-études de faisabilité de certaines opérations d'aménagement (habitat ou activité). Vérification de la compatibilité des avant projets avec les règles d'urbanisme en vigueur ;
- Participation aux commissions techniques des concours ;
- Traitement de diverses demandes : demande des notaires dans le cadre de ventes immobilières (413 demandes ont fait l'objet d'une réponse par courrier en 2013), certificats de non-recours, informations sur les risques, demandes des particuliers, courriers, courriers électroniques...

ORGANISATION

- paramétrage des documents du logiciel d'application métier « Cartads ».
- suivi et mise en application des évolutions réglementaires du droit de l'urbanisme.

FONCIER, PATRIMOINE



En matière d'action foncière, sont mises en œuvre **les différentes procédures d'acquisitions** et de **cessions pour la réalisation d'opérations d'aménagement et d'actions** relevant de l'exercice des compétences du Grand Dijon.

ACTION FONCIÈRE

L'intégralité de l'action foncière de la Ville de Dijon est prise en charge. Le service gère la totalité des acquisitions, préemptions et cessions, de même que l'analyse et le traitement des déclarations d'intention d'aliéner. Il est également en charge de la conduite des procédures de classement et de déclassement du domaine public.

Le service intervient sur leur demande, pour d'autres communes membres, en fonction des dossiers et des procédures foncières qu'elles souhaitent lui confier.

Le portage foncier réalisé par l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des collectivités de Côte-d'Or est également pris en charge dans le cadre d'une complète mutualisation des moyens.

Chaque dossier foncier est ainsi conduit, traité et suivi en intégralité, des négociations d'acquisition au paiement du prix de vente, de la délibération ou arrêté de préemption à la promesse de vente puis à l'acte authentique, notarié ou administratif.

PATRIMOINE

Le service est aussi en charge de la gestion des propriétés ressortant du domaine privé du Grand Dijon et de la Ville de Dijon.

Il exerce ainsi l'intégralité des missions liées à la gestion des biens, de la rédaction des baux et conventions aux relations avec les locataires, du paiement des charges au recouvrement des loyers. Les dispositions liées à la sécurisation des bâtiments ou à leur démolition sont également initiées par le service.

Une part conséquente des activités est liée aux associations bénéficiaires de locaux mis à disposition par la Ville de Dijon.



ACTIVITÉS DU SERVICE

- poursuite de la maîtrise foncière de biens situés dans la zone industrielle Dijon-Longvic, pour permettre la restructuration de la zone et l'accueil de nouvelles activités ;
- acquisition du Domaine de la Cras ;
- mise en œuvre des procédures de préemption de la Ville de Dijon en faveur de l'habitat locatif aidé, puis des rétrocessions aux bailleurs sociaux, qui permettront la production de 24 logements en acquisition-amélioration ;
- mise en œuvre et suivi des cessions de plusieurs ensembles immobiliers ne répondant plus aux besoins de la Ville de Dijon, pour un total de l'ordre de 6 800 m² et pour une destination d'habitat ;
- participation à la stratégie de gestion active du patrimoine, à l'élaboration des indicateurs, à la réalisation des analyses ;
- conduite des négociations foncières, rédaction des délibérations, arrêtés, actes administratifs et promesses de vente, évaluations avec France Domaine, analyse et suivi des promesses et actes de vente, plans, analyses foncières, propositions et suivis budgétaires ;
- participation à la réalisation du diagnostic sur les locaux municipaux mis à disposition des associations, dans le cadre de l'étude globale conduite par la Ville de Dijon ;
- conduite et organisation du déploiement de ruches sur des sites et des bâtiments communautaires et municipaux ;
- établissement de conventions d'occupation et baux, relations avec les locataires, les bailleurs, paiement et recouvrement des charges et loyers, suivi des assemblées générales de copropriétés, suivi et mises à jour des impôts fonciers et des taxes d'habitation, participation à l'observatoire fiscal ;
- **EPFL** : à la demande des Villes de Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et du Grand Dijon, le portage foncier de propriétés bâties et de terrains a été effectué pour un total de 3 millions d'euros. Le montant des rétrocessions représente la somme totale de 5,9 millions d'euros.

CHIFFRES CLÉS



1101

instructions de déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

15 000 m²

gérés

18

réductions d'actes administratifs

46

évaluations de propriétés avec France Domaine

47

délibérations

PLANIFICATION ET RÉGLEMENTATION



Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un **document d'urbanisme et de planification qui organise le cadre de vie et exprime le projet urbain durable des communes**. Les anciens Plans d'Occupation des Sols (POS) sont remplacés par des PLU lors de leur révision générale.

ACTIVITÉ DU SERVICE

Le service Planification et Réglementation assure le suivi et la gestion des PLU pour les communes de l'agglomération dijonnaise. L'année 2013 a été marquée par le pilotage des révisions générales des POS ou PLU de Bretenière, Crimolois, Féney, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Neuilly-lès-Dijon, Ouges, Quetigny et Saint-Apollinaire. Ces procédures de révision sont accompagnées par des bureaux d'études extérieurs. Les autres procédures (modification, révision simplifiée, modification simplifiée et mise à jour) sont réalisées en interne.

AUTRES ACTIVITÉS DU SERVICE

- participation aux études pour la mise en place des Aires de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) sur les communes de Dijon, Chenôve et Marsannay-la-Côte, dans le cadre de l'inscription des Climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'Unesco et sur le diagnostic publicité du Grand Dijon ;
- saisie informatique des PLU pour leur intégration sur le SIG, le logiciel cart@ds et sur le site internet du Grand Dijon ;
- suivi des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) à Magny-sur-Tille, Chenôve, Dijon, Marsannay, Longvic, Ouges ; participation aux dossiers de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) avec mise en compatibilité des PLU ;
- veille juridique, et plus particulièrement étude de la loi ALUR pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové qui va modifier le contenu des PLU et mettre en place les PLU intercommunaux ;
- étude de la loi MAPAM de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles qui va renforcer le statut des communautés urbaines et modifier les compétences des intercommunalités, notamment en matière de PLU. Ces deux lois ont été votées et publiées début 2014.



GESTION DES POS ET PLU PAR COMMUNE

Procédures : POS/PLU réalisées en 2013

- Ahuy** / mise à jour des annexes archéologie et bruit ;
- Bressey-sur-Tille** / mise à jour des annexes archéologie et bruit ;
- Bretenière** / révision du POS : approbation du PLU prévue en 2014 ;
- Chenôve** / mise à jour des annexes inondation et bruit délibération de lancement de la révision du PLU marché pour recruter un bureau d'études ;
- Chevigny-Saint-Sauveur** / mise à jour des annexes archéologie et bruit du POS délibération de lancement de la révision du POS ;
- Corcelles-les-Monts** / mise à jour des annexes archéologie et bruit Crimolois révision du POS : PLU approuvé début 2014 ;
- Daix** / révision du POS à reprendre en 2014 mise à jour des annexes archéologie et bruit ;
- Dijon** / modification n° 1 approuvée en mars 2013 mise à jour des annexes archéologie, monuments historiques et droit de préemption urbain modification n° 2 approuvée début 2014 ;
- Féney** / révision du PLU : approbation prévue en 2014 ;
- Flavignerot** / mise à jour des annexes archéologie ;
- Fontaine-lès-Dijon** / révision du POS : PLU approuvé début 2014 ;
- Hauteville-lès-Dijon** / révision du POS : PLU approuvé début 2014 ;
- Longvic** / révision simplifiée approuvée en avril 2013 mise à jour des annexes archéologie ;
- Magny-sur-Tille** / modification approuvée en décembre 2013 mise à jour des annexes bruit ;
- Marsannay-la-Côte** / modification simplifiée approuvée en novembre 2013 mise à jour des annexes archéologie délibération de lancement de la révision du PLU marché pour recruter un bureau d'études ;
- Neuilly-lès-Dijon** / révision du POS. PLU approuvé début 2014 ;
- Ouges** / révision du POS : approbation du PLU prévue en 2014 ;
- Perrigny-lès-Dijon** / mise à jour des annexes bruit et archéologie ;
- Plombières-lès-Dijon** / modification et révision simplifiée : enquête publique fin 2013 ;
- Quetigny** / révision du PLU : diagnostic ;
- Saint-Apollinaire** / modification approuvée en juin 2013 révision du PLU : diagnostic ;
- Sennecey-lès-Dijon** / mise à jour des annexes bruit et archéologie ;
- Talant** / révision du PLU approuvée début 2014.



Parmi ses compétences optionnelles, le Grand Dijon doit veiller à la création ou l'aménagement et à l'entretien de la voirie communautaire. Il assure également tous les relevés topographiques nécessaires à l'élaboration et à la mise à jour des plans du patrimoine foncier de l'agglomération.

ACTIVITÉS TOPOGRAPHIQUES ET DONNÉES TECHNIQUES

Production de données topographiques

En plus de la production classique (tachéomètres et GPS), l'utilisation de nouvelles technologies permet le recueil rapide des données terrain en 3 dimensions avec une précision centimétrique. Effectivement, les scanners mobiles montés sur des automobiles ou des quads ainsi que les appareils de photogrammétrie installés sur des drones offrent de nouvelles opportunités dans le relevé des données et leurs exploitations en CAO et SIG (voir photo ci-dessous).



Ces technologies restituent des plans topographiques classiques mais également des nuages de points en 3D d'une très grande densité ainsi que toute l'imagerie des sites relevés. (plans de récolement du tramway, dépôt de produits inertes, voirie, espaces verts,...).

Création d'une base de données topographiques de type surfacique et souterrain.

- mise en place de pratiques et d'outils informatiques en vue d'assurer la centralisation, la qualité, l'exhaustivité, l'homogénéité des données sur l'ensemble de l'espace public et du secteur privé de la commune de Dijon ;
- pour les recueils des données 'réseaux', création de nomenclature et de cahiers des charges détaillés pour réaliser des plans de récolement conformes à la classification de précision inhérente à la réforme des déclarations de travaux (DT et DICT) ;
- réponses aux nombreuses DT et DICT concernant une partie des réseaux de la ville de Dijon ainsi que sur le périmètre du tramway.

Planification des travaux sur l'espace public de la ville de Dijon

Organisation des réunions de tous les concessionnaires afin de coordonner leurs chantiers et de minimiser l'impact de leurs interventions sur l'usage du domaine public (circulation, riverains, activité commerciale,...).

VOIRIE COMMUNAUTAIRE

En 2013, le Grand Dijon a notamment concentré ses efforts sur l'aménagement et l'entretien des voies suivantes :

- réfection de la rue de Cracovie en ZAE CAPNORD à Saint-Apollinaire. Des défauts de structures qui créent un inconfort pour les usagers ont nécessité la réfection de la structure et de la couche de roulement. Une portion réalisée en 2012 s'est achevée en 2013 jusqu'à la rue de l'Yser. Le stationnement a été matérialisé et la signalisation horizontale repensée ;
- réfection de la rue Romelet à Longvic : l'objectif a été de poursuivre l'aménagement de la première portion de voie réalisée en 2008. Ainsi les travaux de restructuration de la voirie par place et la réfection de la couche de roulement sur l'ensemble du linéaire ont accompagné des travaux importants de requalification de l'espace public associé (éclairage public, recomposition des espaces verts et des noues, plantations d'accompagnement : rosiers et arbres ...). Les îlots directionnels et les signalisations horizontales et verticales en vue d'une meilleure sécurité pour les usagers ont été repensés. Enfin la bande cyclable a été prolongée de chaque côté de la chaussée ;
- entretien de l'ITE de Chevigny-Saint-Sauveur : annuellement, la voie ferrée a été entretenue en prévision d'une fréquentation par des convois ferrés alimentant les entreprises de la ZAE de Chevigny-Saint-Sauveur. Cet entretien a notamment concerné le changement de traverses, le réglage des aiguilles, l'élagage des espaces boisés a été également poursuivi sur le linéaire de la voie ferrée ;
- gestion des conventions d'entretien avec les communes concernées : le Grand Dijon, ne possédant pas de services propres pour la gestion de l'entretien courant de la voirie communautaire il confie par convention spécifique cette tâche aux communes propriétaires respectives des voies concernées.



TERRITOIRES ET PROJETS



Dans l'objectif d'une plus grande synergie entre **les missions du pôle urbanisme** afférentes à l'aménagement de l'agglomération et pour une meilleure optimisation des compétences territoriales du Grand Dijon, **5 entités ont été regroupées au sein d'une unité dénommée «Territoires et Projets».**

LES UNITÉS

Le service Territoires et Projets est désormais composé des unités :



observatoire et prospectives



aménagement et grandes infrastructures



économie de l'aménagement



écologie et projets urbains



développement urbain et territorial

Ces unités davantage positionnées en termes de suivi de projets travaillent en transversalité avec l'ensemble des services du Grand Dijon et de la Ville de Dijon et de manière privilégiée avec les services techniques, mais aussi les pôles Habitat et Environnement.



OBSERVATOIRE ET PROSPECTIVES



La mission observatoire et prospectives recueille et analyse des données relatives au territoire de l'agglomération.

ACTIVITÉS ET FAITS MARQUANTS

Sur les thématiques de mobilité

L'année 2013 a été l'occasion d'établir un nouveau bilan des mobilités actives dans l'agglomération dijonnaise, suite aux réaménagements des espaces piétons et cyclables en lien avec les deux lignes de tramway. Ce rapport, consultable sur le site du Grand Dijon, présente l'état des lieux en matière de circulation vélo et piétons. Les aménagements en faveur de ces modes actifs sont recensés ainsi que les flux, au travers de comptages spécifiques. Ceci permet d'avoir une vision des évolutions en cours. Des sessions de comptages des flux piétons sont en effet réalisés régulièrement depuis 2012 dans les rues du centre ville, grâce à 11 compteurs. Ces suivis permettent une connaissance fine des flux piétons, en volume et en rythme journalier, hebdomadaire...

L'observatoire continue également de réaliser des sessions de comptages des flux cyclistes en 8 points du centre ville élargi.



Sur les thématiques d'urbanisation et d'habitat

Le suivi des potentialités de logements à Dijon pour les prochaines années est actualisé régulièrement, et offre une vision globale de la production de logements à venir.

Comme chaque année, le bilan de la construction de l'année passée est réalisé et divers indicateurs ayant trait à l'habitat sont suivis, en lien avec les partenaires de l'habitat.

Les données sur les transactions immobilières (fichier Minnot, anciennement Perval), sont analysées, et apportent la connaissance nécessaire sur les évolutions immobilières en cours au sein de l'agglomération.

Sur les thématiques commerciales

Une réflexion commune avec la CCI de Côte-d'Or et le service commerce de la ville de Dijon, est initiée afin de mettre en place un observatoire du commerce, regroupant les différents indicateurs existants dans ce domaine.



Suivi de divers indicateurs

La mission observatoire suit annuellement les effectifs scolaires des écoles, collèges et lycées.

Une note de conjoncture économique apportant une vision d'ensemble des évolutions socio-économiques à partir d'une synthèse des indicateurs des partenaires est produite et diffusée aux services concernés.

Les données de base issues du recensement de la population, alimentent le socle de connaissance, soit par l'intermédiaire de l'outil Babord (outil de stockage de données), soit directement par des recherches sur le site de l'INSEE.

AMÉNAGEMENT ET GRANDES INFRASTRUCTURES



La mission aménagement et grandes infrastructures participe aux **actions du Grand Dijon menées sur des études de coordination de programmes** pour le développement de son territoire et de ses communes membres.

ACTIONS ET FAITS MARQUANTS

Dossiers liés aux déplacements (infrastructures routières et ferroviaires) :

- suivi des études relatives aux circulations et desserte de projets d'aménagements (Parc Valmy et réalisation d'une passerelle piétonne, Grand Nord, Beauregard,...) ;
- suivi de dossiers d'infrastructures routières (LINO, circulation dans le nord et le sud dijonnais, contrat de Plan Etat Région, requalification des routes départementales (RD 971 et RD 905), étude d'un nouvel échangeur rocade Est/Parc Valmy/Zénith, hiérarchisation des voies de l'agglomération Dijonnaise...)
- suivi technique des dossiers relatifs aux infrastructures ferroviaires (LGV Rhin Rhône, haltes ferroviaires au sein de l'agglomération, Voie Ferrée Centre Europe Atlantique...) et travail en lien avec les associations (Trans Europe TGV Rhin-Rhône Méditerranée, Dijon Côte-d'Or Bourgogne TGV pour un carrefour Européen, Association Villes et Régions Européennes de la Grande Vitesse) ;
- poursuite des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) de la Gare Dijon-Ville en collaboration avec la SNCF et les autres collectivités (vélostation, accessibilité PMR, liaison gare: passage Mariotte, local déchets) ;
- assistance et suivi de certains dossiers relatifs au réseau de transports urbains Divia (réponse au 3^{ème} appel à projets « Transports collectifs et mobilité durable »...).

Dossiers liés aux secteurs d'activités et d'habitat :

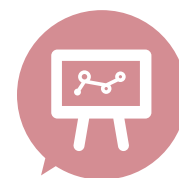
- suivi d'opérations d'aménagement et de zones d'activités de l'agglomération (Parc et Ecopole Valmy, ZAE Cap Nord, Parc Beauregard, AgrOnov à Bretenière, ...)
- préparation et suivi d'études pour des projets d'équipement ou des opérations d'aménagement, recherche de sites d'implantation pour l'accueil d'entreprises ;
- réalisation de dossiers et études diverses (participation aux modifications et révisions des PLU...).

Autres dossiers :

- participation à des salons (MIPIM, SIMI) ;
- assistance et appui technique sur divers dossiers / sujets (stationnement, inondation, bruit, SPA,...) ;
- suivi technique relatif à la mise en oeuvre des actions du PDU 2012 – 2020 ;
- accueil de groupes (préparation des supports de présentation...).



ÉCONOMIE DE L'AMÉNAGEMENT



Créée en 2013, cette mission a pour objectif d'optimiser le bilan des opérations d'aménagement en assurant un suivi des coûts de ces dernières. Il s'agit en particulier d'être force de proposition pour conjuguer maîtrise des dépenses publiques et aménagement de qualité.

ACTIONS ET FAITS MARQUANTS

Cette mission transversale s'est exercée sur l'ensemble des secteurs d'activités de l'entité Territoires et Projets. Dossiers habitat :

- suivi d'opérations d'aménagement d'habitat confiées à la SPLAAD, Ecoquartier de l'Arsenal et Ecocité Jardin des Maraichers dans une mission d'interface avec la Direction Générale des Services Techniques, future gestionnaire des aménagements. Concrètement, cela concerne d'une part l'analyse des différentes phases des projets sous les angles technique et financier et d'autre part le suivi sur le terrain des aspects techniques ;
- suivi de la réalisation de la promenade Heudelet avec établissement de la convention d'entretien ultérieure entre la ville et la SEMAAD ;
- suivi de l'aménagement du quai des Carrières Blanches, première intervention sur le futur quartier d'habitat du même nom situé à Fontaine d'Ouche ;
- suivi des opérations confiées à Dijon Habitat : Via Romana avec l'établissement d'une convention type de rétrocession de voirie et Ernest Lory pour les accès et parkings de la future opération ;
- apports techniques sur des opérations d'autres opérateurs de l'habitat comme Richet, Pont des Tanneries, JTEK, ...

Dossiers activités économiques :

- suivi des opérations d'activités économiques confiées à la SPLAAD ou à la SEMAAD, l'Écoparc Dijon-Bourgogne, Écopôle Valmy, Parc Beauregard, AgrOnov, Mazen-Sully selon les mêmes modalités que les opérations d'habitat ;
- faisabilité relative au projet d'aire de stationnement poids lourds à Longvic.

Réseau de chauffage urbain

- suivi de son développement et facilitation de la coordination entre les différents intervenants avec notamment la préparation des conventions tripartites entre l'aménageur, le délégataire et le Grand Dijon pour les opérations d'aménagement comme Arsenal, Maraichers et Via Romana ;
- mise au point de la convention de rétrocession du réseau de chauffage du quartier Heudelet entre la SEMAAD et le délégataire.



ÉCOLOGIE ET PROJETS URBAINS



Dijon et son agglomération sont une référence écologique parmi les grandes villes françaises. La mission écologie et projets urbains est inspirée au quotidien par cette réputation acquise depuis la récompense aux Marianne d'Or en 2007 en veillant à sa traduction dans les projets d'aménagement.

PRINCIPAUX DOSSIERS TRAITÉS

La mission « EPUr » a pour objet la définition et la mise en œuvre des projets urbains de l'agglomération, et notamment de leur forme urbaine, architecturale et paysagère, en intégrant en amont la dimension environnementale, afin de faire du Grand Dijon un territoire de référence en matière d'écologie urbaine.

À ce titre, la mission a piloté, réalisé ou suivi en 2013 les projets d'urbanisme durable de l'agglomération suivants :

- la mise en œuvre des projets urbains Grand Sud (Arsenal, Pont des Tanneries, ...), Grand Campus (esplanade Erasme, ...) et Grand Nord (Valmy ...);
- le suivi et l'accompagnement des éco-quartiers tels que Via Romana, Montmuzard, Arsenal, Hyacinthe Vincent ...;
- le suivi des projets d'écoparc d'activités : Dijon-Bourgogne, Éco-pôle Valmy;
- la réalisation d'études de potentialité de construction sur une dizaine de sites;
- l'appui technique aux communes pour l'élaboration des PLU (PADD, orientations d'aménagement, patrimoine, recommandations - sur Féney, Ouges, Bretenière, Hauteville, Quetigny, Saint-Apollinaire - et des études urbaines (Longvic);
- le suivi du volet urbain des projets ANRU des Grésilles (secteurs Boutaric et Bénigne Joly) et de la Fontaine d'Ouche;
- l'engagement d'une étude diagnostic d'agglomération sur la publicité et les enseignes;
- la définition et la mise au point de la trame verte et bleue d'agglomération;
- l'instruction du volet architectural, urbain et paysager de certaines autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable...).



DÉVELOPPEMENT URBAIN ET TERRITORIAL



La nouvelle entité développement urbain et territorial est structurée autour de 4 missions qui ont trait pour 3 d'entre elles aux stratégies de développement du territoire de l'agglomération dans toutes ses composantes habitat, économie, équipements.

Il s'agit notamment du suivi des grands projets et thématiques transversales et des dossiers impactant pour le territoire communautaire, du pilotage et du suivi des opérations de production de logements dans le cadre de la mise en œuvre du PLH. Cette entité assure aussi une mission de relation avec les partenaires institutionnels et le SCOT.

L'année 2013 aura d'une part été marquée par la participation du service aux grands dossiers d'aménagement et d'attractivité (Climats de Bourgogne, Cité de la Gastronomie, SRADDT, ...) et d'autre part à la poursuite de la mise en œuvre des grands chantiers d'urbanisme en termes de production de logements.

DOSSIERS MARQUANTS

Dossiers en lien avec l'aménagement du territoire :

Les sujets sont divers et concernent aussi bien des dossiers de politique d'aménagement que la mise en œuvre de projets structurants pour le territoire dijonnais dont notamment :

- Les Climats de Bourgogne : animation de la commission urbanisme, architecture paysage et environnement ;
- le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire : suivi des réflexions pour l'élaboration du schéma ;
- PO FEDER : participation à la mise au point de la contribution de l'agglomération ;
- les salons de l'immobilier : participation au MIPIM et SIMI ;
- les ateliers des territoires : participation au groupe de réflexion mis en place par la DREAL ;
- la coopération Dijon / Besançon : mise au point de la convention d'intention de coopération ;
- le diagnostic de la publicité et des enseignes sur l'agglomération : suivi du diagnostic ;
- le plan Climat Énergie : contribution au dossier de labellisation Cit'ergi et participation aux groupes de travail sur le développement des politiques en la matière, notamment adaptation aux changements climatiques.



Suivis de dossiers en lien avec la thématique de l'eau :

- SAGE de l'Ouche ;
- SAGE de la Tille ;
- Territoires à risques d'inondation (TRI).

Mission production de logements :

Étroitement liée à la politique de l'habitat conduite par le Grand Dijon, la mission production de logements est restée très active en 2013 avec 27 opérations livrées pour un total de 792 logements dont 55 % de logements locatifs à loyer modéré.

Les éléments les plus marquants concernent :

- l'édition d'un document relatif au bilan des espaces publics (squares parcs et jardins sur Dijon) ;
- un état des lieux de la production de logements depuis 2001 sur Dijon ;
- le suivi d'opérations d'habitat avec la viabilisation du quartier Arsenal et l'inauguration de la Minoterie et du parc des poudrières, la poursuite des procédures administratives pour l'Éco Cité Jardin des Maraîchers (DUP), l'avancée spectaculaire des chantiers Heudelet 26 et Hyacinthe Vincent, de nombreuses ouvertures de chantier, dont les plus significatives : Clos Camille au Grésilles, Cours Mirande boulevard Voltaire, Quai du sud avenue Jean Jaurès, Renan 3 avenue du Drapeau, Castel Daubenton rue Daubenton, le programme de Dijon Habitat rue de Chenôve, ...







DÉPLACEMENTS

TRANSPORTS URBAINS
MODES DOUX ET ALTERNATIFS
LE RÉSEAU BUS ET TRAM DU GRAND DIJON

2013



TRANSPORTS URBAINS MODES DOUX ET ALTERNATIFS

Bien vivre en ville, c'est permettre à chacun de pouvoir se déplacer facilement en toute sécurité dans l'agglomération. C'est pourquoi le Grand Dijon veille à la bonne exécution et à l'amélioration permanente des services publics de transports urbains, mais favorise également la pratique du vélo reconnu comme un mode de déplacement économe en énergie, silencieux et peu dévoreur d'espace public.

UN RÉSEAU BUS&TRAM CONSOLIDÉ

L'année 2013 est la première année de fonctionnement à plein du nouveau réseau Divia. Ce fut une année de consolidation des dessertes avec des adaptations à la marge et le renfort sur certains quartiers et zone d'activité :

- desserte systématique de la zone Valmy par T2 ;
- renfort de la desserte du sud de l'agglomération ;
- adaptation des temps de parcours et optimisation des tracés (City, Liane 4, B10...);
- intégration des communes de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot dans le réseau Divia avec la création de la ligne Proxi 33.

Cette année fut très positive pour le réseau, avec +22,1% de fréquentation par rapport à l'année 2012, soit 41,2 millions de voyages réalisés. L'année 2013 marque un bond dans la fidélisation des usagers, avec un nombre d'abonnés augmenté de 30%, passant à près de 34 500 propriétaires d'un PASS 5/17, 18/25 ou +26 ans contre 26 600 en 2012.

DU MATÉRIEL ROULANT ET UN CENTRE DE MAINTENANCE NEUF

Ce sont 33 rames neuves Citadis d'Alstom qui circulent sur T1 et T2 et 102 bus hybrides qui ont fini d'être livrés en juillet 2013.

Ces matériels sont aujourd'hui affectés aux lignes principales du réseau Divia, permettant à plus de 85% des voyageurs de circuler dans des véhicules à traction électrique.

Le Grand Dijon réalise ainsi en 2013 une véritable révolution dans la rationalisation énergétique de son parc, avec une exploitation du réseau entièrement réalisée depuis le nouveau centre de maintenance « Les Ateliers ». En effet, à l'occasion de la livraison des derniers bus hybrides, « Les Ateliers » ont officiellement été remis au délégataire du réseau Divia (Keolis Dijon), pour optimiser son exploitation et la gestion de la nouvelle flotte de bus et de tram.



Thomas Hazebrouck

L'ACCESSIBILITÉ

Après le véritable « bond » en termes d'accessibilité réalisé en 2012 avec le nouveau réseau DiviaBus&Tram, le Grand Dijon poursuit ses efforts de mise en accessibilité du réseau en 2013.

Outre le renouvellement en grande majorité du parc de bus avec la livraison des 102 bus hybrides achevée en juillet 2013, plus de 220 points d'arrêts ont été mis aux normes.

Aujourd'hui, entre les deux lignes de tramway et les lignes principales du réseau exploitées avec des bus adaptés aux usagers en situation de handicap, on considère que 82% des voyages réalisés le sont sur des lignes accessibles.

La preuve de ces efforts accomplis et appréciés : le service sur réservation Diviaccès, créé il y a 30 ans (1983) pour compenser le manque d'accessibilité du réseau de transport urbain, a pour la première fois eu une activité en baisse (-7,3% d'utilisateurs). 460 personnes ont utilisé le service en 2013, réalisant 53 643 voyages.

CHIFFRES CLÉS



11,3 millions

de kilomètres parcourus en 2013 dont
22,5% réalisés sur les deux lignes de tram

41,2 millions

de voyages réalisés, dont 49% enregistrés
sur les deux lignes de tram

LA FOURRIÈRE INTERCOMMUNALE

Le service de fourrière intercommunale, délégué à la SARL LEVEILLÉ et JOLINET, a eu une activité relativement stable en 2013 avec 1 722 enlèvements de véhicules contre 1 725 en 2012.

Cela représente environ 4,7 enlèvements de voiture par jour. Globalement, les « stationnements gênants » sont en baisse, avec a contrario des stationnements « ventouses » (de plus de 7 jours) ou des abandons de véhicules en forte augmentation.



TRANSPORT À VÉLO

En 2013, le Grand Dijon est définitivement entré dans le club des agglomérations amies du cycle. Outre les services déjà connus de VéloDi et Diviavélo, d'autres dispositifs favorisant l'usage du cycle sont mis en place cette année.

Pour permettre aux cyclistes de stationner leur monture, il fallait créer des « parkings » bien placés et sûrs. Plus de 600 arceaux ont été installés dans l'agglomération et sept vélostations sont désormais en service. Ces locaux fermés et sécurisés permettent à n'importe quel cycliste de ranger son vélo puis de poursuivre son chemin avec Divia.

C'est pourquoi ces vélostations sont situées à proximité immédiate de stations de tramway ou, comme c'est le cas à Longvic, d'un arrêt de bus desservi par une liane.

Par ailleurs, pour simplifier la circulation des vélos, des dispositifs prévus dans le Code de la route ont été mis en oeuvre dans l'agglomération. Depuis 2001, les cycles ont accès aux rues piétonnes, à la vitesse du pas. Des contresens ont été créés dans la plupart des rues à sens unique pour les voitures, au centre-ville mais aussi dans les quartiers. Et plus récemment, 191 carrefours de Dijon ainsi que les principaux carrefours de Longvic ont vu fleurir des « cédez-le-passage cyclistes aux feux », qui permettent aux vélos de s'engager au feu rouge pour tourner à droite (ou pour aller tout droit dans le cas d'un carrefour en T), avec toute la prudence requise.

LA FÊTE DU VÉLO

Fort de ce nouvel engouement pour le vélo, le Grand Dijon a organisé en collaboration avec les associations partenaires et les vélocistes, la fête du vélo les 1^{er} et 2 juin 2013.

Un village du cycle était monté place Darcy, permettant de découvrir et tester les nouveaux modèles de vélos et accessoires, de faire graver son vélo, d'être sensibilisé aux bases de la sécurité routière, le tout autour d'animations ludiques.

Le dimanche, une photo des vélos réinvestissant la rue de la Liberté était réalisée, suivi d'une découverte des nouveaux aménagements piétonniers et cyclables le long du tram.

À cette occasion, le Grand Dijon a diffusé une nouvelle carte des aménagements cyclables du territoire.

DIVIA VÉLO

Le service de location longue durée du réseau Divia a été simplifié en septembre 2013, avec :

- la concentration des heures d'ouverture des agences sur les deux points de retrait les plus efficaces que sont la VéloStation de la Gare et le local de la Bécane à Jules ;
- la suppression de la condition de résidence dans l'agglomération dijonnaise pour souscrire à un contrat de location ;
- l'extension du service à la location de courte durée, selon les mêmes modalités que celles requises pour les locations moyenne et longue durées. Trois durées d'abonnements ont été mises en place : 24h, 48h et 7 jours.

AUTOPARTAGE

Le Grand Dijon accueille depuis septembre 2013 le service « Mobigo Autopartage ».

Ce service exploité par le réseau Citiz s'est implanté fin septembre, avec 16 voitures réparties sur 7 stations : Gare SNCF, Monge, Place des Cordeliers, rue Tissot, place du Théâtre, Auditorium et Drapeau. Initié par la Région Bourgogne et l'ADEME, le service a vu le jour grâce à l'utilisation massive du service par les agents de la Ville et du Grand Dijon dans le cadre de leur plan de Déplacements de l'Administration.



CHIFFRES CLÉS

DIVIA VELO

43%

d'activité plus importante qu'en 2012 avec un chiffre d'affaire en hausse de plus de :

60%

300

Diviavélos en moyenne qui sont simultanément en circulation en 2013

521

contrats réalisés dont 124 dans le cadre d'abonnements entreprises

VELODI

400

Vélos répartis sur 40 stations

1072

abonnés « Liberté » au service pour une moyenne journalière de 226 utilisations par jour

LE RÉSEAU BUS ET TRAM DU GRAND DIJON

Tramway T

2 lignes, 1 tram toutes les 5 à 15 minutes, 7/7 jours, de 5h30 à 1h00.

T 1	DIJON Gare ↔ QUETIGNY Centre
T 2	CHENÔVE Centre ↔ DIJON Valmy

Lianes L

5 lianes, lignes à niveau élevé de service : itinéraires et horaires simples en journée, les seules lignes à circuler en soirée et le dimanche matin.

L 3	Fontaine d'Ouche ↔ Épirey Cap Nord
L 4	CHENÔVE Centre Commercial ↔ Nation
L 5	TALANT Dullin ↔ Université
L 6	LONGVIC ↔ Toison d'Or
L 7	QUETIGNY Europe ↔ CHEVIGNY

Lignes B

14 lignes indispensables pour compléter judicieusement la desserte tram + Lianes.

B 10	TALANT Citadelle ↔ FONTAINE Centre Commercial
B 11	Parc de la Colombière ↔ ST-APOLLINAIRE Val Sully
B 12	PLOMBIÈRES ↔ Chicago
B 13	FONTAINE Village ↔ Motte Giron
B 14	MARSANNAY Charon ↔ Sainte-Anne
B 15	PERRIGNY ↔ Montagne de Larrey
B 16	QUETIGNY Allées Cavalières ↔ CRIMOLOIS
B 17	AHUY ↔ Collège Clos de Pouilly
B 18	LONGVIC Carmélites ↔ Darcy
B 19	ST-APOLLINAIRE Pré Thomas ↔ Parc des Sports
B 20	HAUTEVILLE ↔ Darcy
B 21	BRETENIÈRE ↔ LONGVIC Centre
B 22	FENAY ↔ LONGVIC Centre
B 23	CHENÔVE Vieux Bourg ↔ Les Ateliers

Proxi P

4 lignes de proximité, des services réguliers et sur réservation.

P 30	BRESSEY ↔ Grand Marché
P 31	MAGNY ↔ Grand Marché
P 32	Piscine Olympique ↔ Complexe Funéraire
P 33	FLAVIGNEROT-CORCELLES ↔ DIJON Monge

Des services stylés et innovants

Flexo F

2 services « à la carte » connectés au tram. De la station tram à l'entrée de zone d'activités, pas besoin de réserver, il s'agit d'une ligne classique. Dans la zone, elle adapte son itinéraire selon les demandes des passagers. Dans le sens des retours, il suffit d'appeler le 03 80 11 29 29.



La navette du centre-ville : connectée aux Lianes, sans emprunter les rues piétonnes les plus fréquentées, elle permet de se déplacer au cœur de la ville, toute la journée du lundi au samedi.

PLEINELUNE

La ligne des noctambules : les nuits des jeudis, vendredis et samedis, de septembre à juin, elle prend le relais du réseau de soirée. Toutes les heures, un bus relie, entre 1h00 et 6h00, le Campus et le centre-ville aux principaux lieux de la vie nocturne.



La ligne qui relie les quartiers sans passer par le centre-ville. À raison d'un bus toutes les 12 à 15 min. en semaine, au départ des Marmuzots ou de la Fontaine d'Ouche, ce service permet de rejoindre aisément le Campus, le CHU, le Parc des Sports, le Lycée le Castel, la piscine des Grésilles...



La ligne rapide qui relie en 20 min. la gare SNCF à l'Aéroport Dijon Bourgogne et la Base Aérienne 102. De nombreuses connexions avec les principales lignes du réseau : tramway, Lianes et Corol.



TOUTES LES MOBILITÉS !

Toutes les solutions de déplacement doux sont désormais offertes dans le Grand Dijon. Connecté aux réseaux Transco, TER et TGV, Divia est structuré autour de deux lignes de tramway, de cinq lianes et de services de bus complémentaires et profilés. Aux entrées de ville, les parkings-relais (P+R Piscine olympique et Valmy) permettent aux clients Divia de stationner leur voiture gratuitement pour emprunter ensuite le tramway. Selon le même concept, six vélostations sont en service à proximité immédiate de stations de tram. Sept stations Mobigo Autopartage permettent la location courte durée d'une voiture, selon un principe proche de celui de VéloDi. Quant à DiviaVélo, c'est un service de location de vélos longue durée qui permet de profiter des 290 kilomètres d'équipements dédiés à la petite reine dans le Grand Dijon.



Dijon 07/2013 // Aérobus Dijon





ENVIRONNEMENT

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT
DES DÉCHETS MÉNAGERS

ÉCOLOGIE URBAINE

ÉNERGIE

LATITUDE 21

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

2013

COLLECTE, TRI ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



Le Grand Dijon maintient son action dans la voie du **développement durable et de la protection de l'environnement** au travers d'**actions novatrices** et répondant toujours plus aux besoins des habitants.

L'année 2013 a été marquée par une légère baisse de l'ensemble des tonnages collectés par Diveo et traités dans les installations du Grand Dijon (centre de tri, UIOM, CET), à l'exception des tonnages du verre et des déchets verts ainsi que des apports en déchetterie. Le Grand Dijon poursuit son objectif du zéro déchet non valorisé en favorisant l'éco-citoyenneté de ses habitants. C'est pourquoi la collectivité s'est engagée dans un programme de prévention des déchets avec pour objectif la réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 2015.

De nombreuses actions ont été menées en 2013 afin de faire évoluer les habitudes de production et de consommation de tous et de réduire la quantité et la nocivité des déchets dont notamment :

- l'opération de broyage des sapins de Noël : 10 tonnes de broyat de sapins ont été réutilisées en paillage dans les squares de la ville de Dijon ;
- la participation de la collectivité à la « Tournée des DEEEglingués », événement à l'initiative d'Eco Systèmes, chargé sur le territoire communautaire de la collecte des Déchets d'Equipements Électriques et Électroniques ;
- la sensibilisation des habitants à l'éco-consommation menée par les ambassadeurs du tri qui ont tous été formés à la réduction des déchets : 56 animations sur des thématiques liées à la réduction des déchets (compostage, éco-consommation...) soit environ 1660 personnes sensibilisées ;
- la réalisation d'une expo-jeu sur la réduction des déchets créée en partenariat avec Latitude 21 et qui a gratuitement été mise à la disposition des communes et des associations du Grand Dijon ;
- la poursuite du concours des familles éco-logis dont l'objectif premier est de réduire la consommation d'énergie et auquel, en nouveauté cette année, une expérimentation sur la réduction du gaspillage alimentaire a été ajoutée. Au total, 15 familles se sont portées volontaires ;
- la réalisation d'un projet pilote avec 2 lycées de l'agglomération sur le tri et la réduction des déchets afin de sensibiliser les jeunes à la prévention des déchets à travers la lutte contre le gaspillage alimentaire et le compostage des biodéchets ;
- le développement du compostage partagé sur 15 sites volontaires

sur Dijon, Bressey-sur-Tille, Quetigny et Longvic. 5 sites ont été mis en place fin 2013, les autres verront le jour en 2014 ;

- l'accompagnement des communes dans la démarche d'éco-responsabilité en matière de tri et de réduction des déchets. Ce dispositif a été proposé par le Grand Dijon au sein du dispositif Illicommunes créé dans le cadre du plan climat territoire du Grand Dijon.

LE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

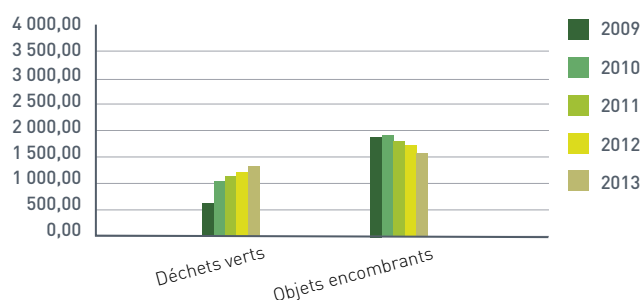
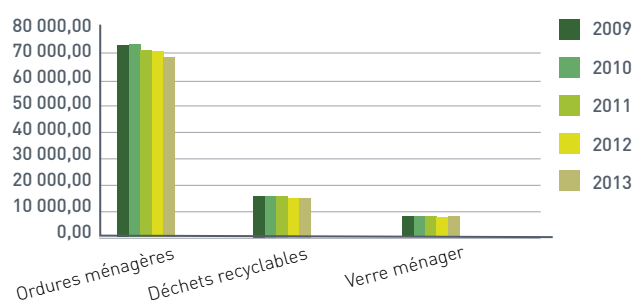
La collecte des déchets ménagers est assurée pour l'ensemble des habitants du ressort de la communauté de l'agglomération, soit 250 882 habitants répartis sur les 24 communes de son territoire. De plus, 1 collectivité cliente est adhérente au service de collecte soit un total de 260 227 habitants concernés par la collecte des déchets.

Des tonnages collectés par Diveo en légère baisse

En effet, les tonnages collectés en ordures ménagères (Grand Dijon et collectivité cliente) avoisinent les 68 114 tonnes pour 2013 contre près de 70 064 tonnes en 2012. Les tonnages de déchets recyclables (éléments collectés uniquement sur le périmètre du Grand Dijon dans les bacs jaunes ainsi que dans les cartons de zones et de centre-ville) sont également en légère baisse pour un total annuel de 14 624 tonnes contre 14 947. Le service de collecte des encombrants a permis de collecter près de 1 649 tonnes. La quantité de verre collecté en postes fixes et en porte à porte représente 7 172 tonnes et le tonnage est en augmentation (+3.17 %) par rapport à 2012. Le service de collecte des déchets verts en porte à porte a vu la mise en place de près de 300 bacs supplémentaires pour un tonnage annuel collecté de 1 452 tonnes.

Les bacs dédiés à la collecte sont fournis par Citec Environnement et leur maintenance est assurée par Diveo. Au 31 décembre 2013, le nombre de bacs en place sur le territoire du Grand Dijon s'élève à 141 829. Il augmente de 1,79 % par rapport à 2012.

Évolution des tonnages collectés par année et par déchets





DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

Des tonnages qui continuent à augmenter légèrement

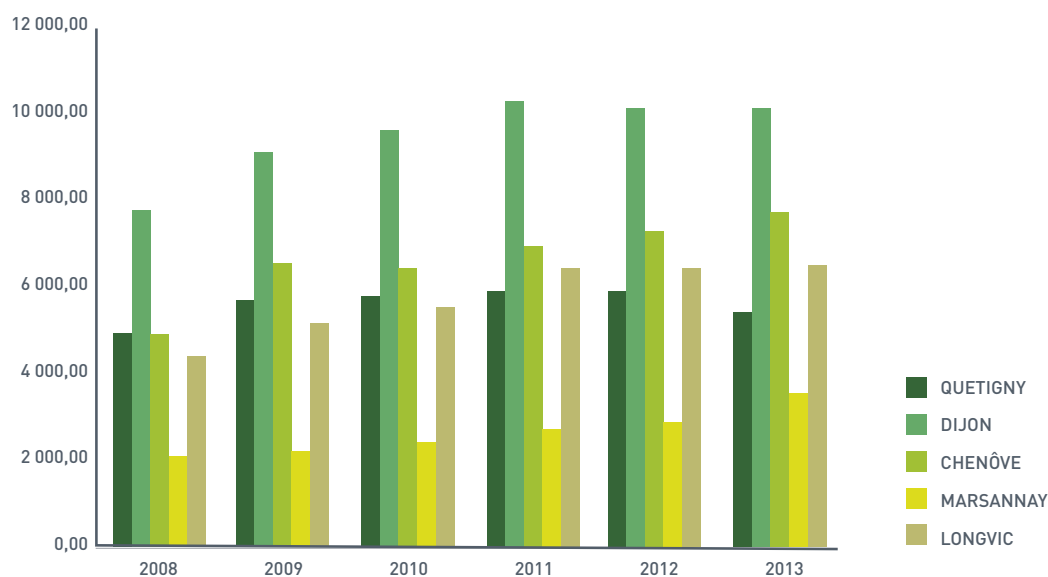
La fréquentation sur les 5 déchetteries du Grand Dijon a augmenté de 4,92 % par rapport à l'année précédente. Les tonnages globaux ont **quant à eux augmentés d'environ 1,95 %**.

DÉCHETTERIE DES PROFESSIONNELS

Elle est gérée depuis fin 2007 par la Société Bourgogne Recyclage à l'issue d'une procédure originale d'appel à projets lancée par le Grand Dijon.

En 2013, 2 405 tonnes de déchets ont été apportées par les professionnels, soit une augmentation de 14,36 % par rapport à l'année précédente.

Évolution des tonnages réceptionnés par déchetterie



CHIFFRES CLÉS

Statistiques d'utilisation de 5 déchetteries en 2013

	QUETIGNY	DIJON	CHENÔVE	MARSANNAY	LONGVIC	TOTAL DÉCHETTERIE
ENTRÉES DE VÉHICULES	82 706	107 622	81 416	38 838	65 259	375 841
TONNAGES TOTAUX REÇUS hors verre	5 434	10 078	7 689	3 636	6 515	33 352
TAUX DE VALORISATION MATIÈRE tonnages valorisés / tonnages	59 %	54 %	53 %	58 %	57 %	56 %
TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE tonnages incinérés / tonnages	10 %	11 %	9 %	18 %	9 %	11 %



EMMAÛS UN PARTENARIAT SOLIDE

Initié en 2009, le partenariat entre le Grand Dijon et Emmaüs, pour le tri des bois et plastiques et l'implantation de bornes « déchets à ressourcer », a été renouvelé et amélioré en 2011. Ce sont plus de 5 078 tonnes de matières (bois et plastiques) et d'objets divers et variés qui ont été valorisés en 2013 (+ 13 % par rapport à 2012).

LE CENTRE DE TRI

Le Centre de tri des déchets ménagers issus des collectes sélectives (bac à couvercle jaune) du Grand Dijon, l'un des plus modernes de France, a été inauguré le 14 novembre 2007.

Ce centre, d'une superficie de 5 000 m² et situé au nord de Dijon est destiné comme son nom l'indique à trier, mais aussi à orienter vers les filières de recyclage les emballages (cartons, cartonnettes, emballages pour liquides alimentaires (tétrapack), bouteilles en plastique (PET, PEHD), aluminium, acier) ainsi que les papiers (Gros de Magasins), journaux-revues-magazines (JRM).

Cet équipement répond aux besoins du bassin de population de l'agglomération dijonnaise ainsi qu'à ceux des collectivités voisines pouvant s'y rattacher. Son exploitation est confiée à Val'Aura. Un volet insertion a été intégré au dispositif par le biais de l'entreprise IDEES 21.

Au total l'activité du centre de tri a représenté 77 650 heures travaillées dont 71% au titre de l'insertion.

En 2013 le centre de tri a reçu 23 916 tonnes de déchets à trier et/ou à conditionner :

- **14 737 tonnes issues du périmètre du Grand Dijon et réparties de la façon suivante :**
 - 13 569 tonnes issues des collectes sélectives ;
 - 1 163 tonnes issues des déchetteries pour le conditionnement direct ;
 - 4,82 tonnes issues de contrats divers.
- **9 179 tonnes provenant de collectivités clientes extérieures au Grand Dijon.**

Les tonnages triés sur la chaîne :

Avec **22 037** tonnes triées en 2013, on constate une augmentation d'environ 1 000 tonnes par rapport à 2012. Cette hausse de tonnages est due aux tonnages extérieurs triés sur le centre de tri.

Les tonnages uniquement conditionnés :

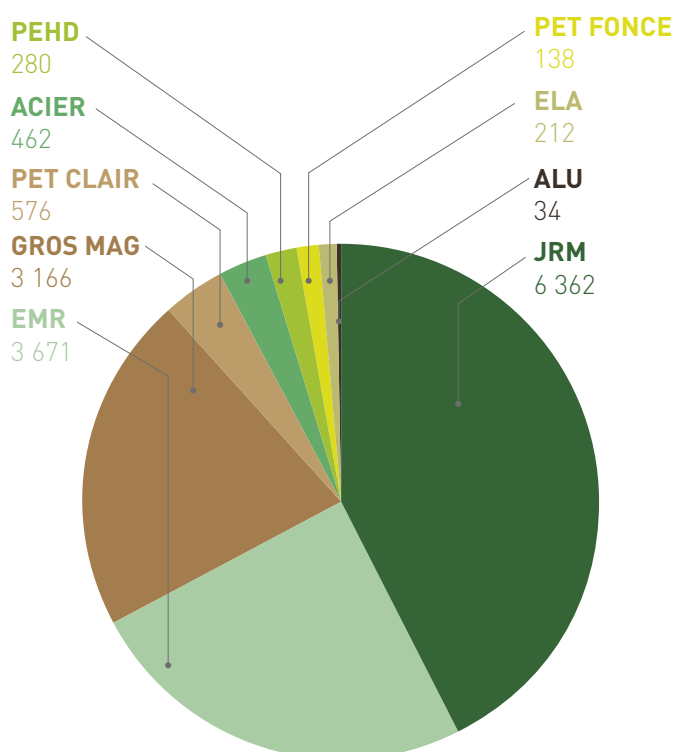
Le passage chaîne concerne l'ensemble des entrants à l'**exception des tonnages** :

- des déchetteries du Grand Dijon ;
- des déchetteries de la Communauté de Commune d'Auxonne Val -de-Saône ;
- des JRM de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin ;
- des JRM de la Communauté de Commune de la Vallée de l'Ouche ;
- des JRM de la Communauté de Commune de Vitteaux ;
- des JRM du Syndicat Mixte de Mirebeau-Pontailier ;
- des JRM de la Commune de Saint-Seine-l'Abbaye ;

soit environ 1 878 tonnes de matières à conditionner, un chiffre en légère diminution par rapport à 2012.

Répartition des tonnages de déchets recyclables issus du Grand Dijon (y compris papiers et cartons des déchetteries) évacués du centre de tri vers les filières de recyclage au cours de l'année 2013 :

Cette année encore, les refus de tri ne représentent qu'environ 12,9% du tonnage des déchets recyclables collectés en porte à porte, ce qui est exemplaire.



LE CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

Classé centre d'enfouissement technique de classe II jusqu'en 2004, le site a fait l'objet d'une étude de cessation d'activité et de réhabilitation.

Les principes de réhabilitation et de surveillance de l'installation englobent :

- la réalisation d'un exhaussement par stockage de matériaux inertes. Un dossier « installation et travaux divers » a débouché le 3 mars 2005 sur un arrêté municipal autorisant la poursuite de l'exploitation du CET comme centre de stockage de déchets inertes. Il est ainsi prévu sur les 30 hectares du site, de réaliser une surélévation végétalisée permettant de stocker environ 2 millions de m³ de matériaux inertes ;
- l'intégration d'un centre de tri sur la zone sud du site pour les déchets issus de collectes sélectives, de la plate-forme de tri pour les déchets encombrants d'origine domestique, de la déchetterie réservée au secteur du BTP et éventuellement d'un parking relais d'entrée de ville à proximité de la zone d'activités Valmy ;
- la mise en place d'un système de surveillance de la nappe au moyen de piézomètres ;
- la mise en place d'une couverture étanche grâce à l'apport d'une épaisseur de 0,5 mètres de limons argileux de perméabilité 107 m/sec, cela afin de limiter l'infiltration des eaux pluviales et de favoriser leur ruissellement ;
- la végétalisation de la couverture pentée à 5 % par un mélange de type prairial sur 0,3 m d'épaisseur de terre arable.

En 2013 le Centre d'Enfouissement Technique de classe III du Grand Dijon a reçu **177 131 tonnes de déchets inertes** dont 165 911 tonnes de marnes, terres argileuse et végétale. On note une très légère baisse des tonnages entrants de 0,41 % par rapport à 2012, une année exceptionnelle compte tenu des apports engendrés par les travaux du tramway et du réseau de chaleur.

L'USINE D'INCINÉRATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Gérée en régie directe par le Grand Dijon, l'usine d'incinération est une installation classée au titre de la protection de l'environnement autorisée par un arrêté préfectoral en date du 9 mars 2007 et répondant, depuis fin 2004 aux normes édictées par l'arrêté ministériel du 20.09.2002 sur l'incinération.

D'une capacité de 140 000 tonnes par an, cette unité traite les déchets ménagers produits par 384 511 habitants, soit plus de **71 % de la population du département de la Côte-d'Or**, ainsi que les déchets d'activités de soins à risques infectieux provenant de toute la Bourgogne et de départements voisins tel que le Doubs et le Jura.

En 2013, 128 761 tonnes ont été réceptionnées (- 3,45% par rapport à 2012) dont 55 % d'ordures ménagères issues du Grand Dijon et de collectivités clientes.

Optimisation de la valorisation énergétique :

Afin d'optimiser la valorisation énergétique de l'usine, le Grand Dijon a fait le choix d'adjoindre à sa vocation d'éliminer des déchets celle de valoriser l'énergie produite par leur combustion.

- depuis fin 2006, le groupe turbo-alternateur transforme la vapeur produite par la combustion des déchets en électricité revendue à ERDF.

En 2013 :

- 39 312 MWh électriques ont été produits dont 9 563 MWh ont été auto-consommés par l'UIOM (soit 24,33 %) ; 29 749 MWh ont été revendus ;
- 49 207 MWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le process de l'usine. Cette année, le taux de valorisation énergétique global avoisine 32,2 % (contre 45 % en 2012) ce qui s'explique par la maintenance majeure de la turbine en juin et juillet, qui a lieu tous les 6 ans.

Depuis octobre 2013, grâce à l'installation **d'un échangeur de chaleur en sortie du turbo-alternateur** et à la création d'un réseau de chauffage urbain, 10 468 MWh thermiques ont été valorisés. À terme cela représentera 51 000 MWh/an thermique.

Cet équipement permettra à l'usine d'incinération d'avoir un taux de valorisation énergétique supérieur à 0,6, ce qui est exemplaire pour une installation de ce type, et de pouvoir prendre le nom d'Unité de Valorisation Énergétique.

Afin de travailler encore plus sur la valorisation énergétique globale du site de l'usine d'incinération, une certification ISO 50001 (Management de l'Énergie) est en cours pour 2014.

Le Grand Dijon a implanté sur son usine d'incinération une unité de traitement des DASRI (déchets d'activités de soins à Risques Infectieux) d'une capacité de 6000 t/an. Sa zone d'activité englobe la Bourgogne mais aussi les départements limitrophes. En 2013, 3 123 tonnes de DASRI ont été incinérées, soit une augmentation de 7,32 % par rapport à 2012.



LES PERFORMANCES DES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES FUMÉES VIS-À-VIS DES NORMES



Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14 001 depuis juin 2008.

L'usine a fait l'objet d'un audit de suivi validé par ECOPASS en juin 2013 attestant de l'engagement du Grand Dijon dans sa volonté de diminuer ses impacts sur l'environnement et de garantir une qualité d'exploitation exemplaire à ses habitants et à ses clients. C'est un gage de respect des politiques communes sur le développement durable.

Ainsi, le Grand Dijon met en œuvre une politique environnementale axée sur les principes d'amélioration continue et de transparence.

Cette politique intègre :

- un engagement pour la prévention des pollutions générées par le site ;
- un engagement de conformité du site aux exigences légales ;
- un engagement de formation de ses personnels ;
- un engagement de performance énergétique.

Véritable unité industrielle, elle se doit d'être irréprochable dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Document Unique, Plan d'Opération Interne, Manuel Sécurité, Plans de prévention etc... sont mis à jour régulièrement.

LES PERFORMANCES DES SYSTÈMES D'ÉPURATION DES FUMÉES VIS-À-VIS DES NORMES

	L1		JUN 2013			L1		DÉC. 2013	
	limite	valeur mesurée				limite	valeur mesurée		
Poussières	10	1,0000	Poussières		10	0,7000			
HCl	10	0,7000	HCl		10	0,4000			
HF	1	0,1000	HF		1	0,0000			
NH3	30	0,2000	NH3		30	0,1000			
COT	10	4,5000	COT		10	2,3000			
CO	50	16,0000	CO		50	18,9000			
SO2	50	0,3000	SO2		50	7,7000			
Nox	200	64,8000	Nox		200	47,2000			
Dioxines	0,1	0,015	Dioxines		0,1	0,008			
Cd+Tl	0,05	0,0020	Cd+Tl		0,05	0,0010			
Hg	0,05	0,001	Hg		0,05	0,001			
Autres métaux	0,5	0,030	Autres métaux		0,5	0,026			

	L2		JUN 2013			L2		DÉC. 2013	
	limite	valeur mesurée				limite	valeur mesurée		
Poussières	10	0,5000	Poussières		10	2,6000			
HCl	10	0,2000	HCl		10	0,4000			
HF	1	0,1000	HF		1	0,0000			
NH3	30	0,2000	NH3		30	0,1000			
COT	10	6,8000	COT		10	2,0000			
CO	50	21,0000	CO		50	49,1000			
SO2	50	0,8000	SO2		50	0,2000			
Nox	200	48,0000	Nox		200	42,4000			
Dioxines	0,1	0,078	Dioxines		0,1	0,009			
Cd+Tl	0,05	0,0010	Cd+Tl		0,05	0,0010			
Hg	0,05	0,001	Hg		0,05	0,001			
Autres métaux	0,5	0,030	Autres métaux		0,5	0,031			

ÉCOLOGIE URBAINE



Le Plan Climat Energie Territorial a été délibéré par le conseil communautaire du 19 novembre 2012. Les objectifs fixés sont de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020. Le service écologie urbaine suit la mise en œuvre du plan d'actions et l'animation du territoire.

illico², LES SIGNATAIRES ET ACTEURS DU PLAN CLIMAT DU GRAND DIJON MOBILISÉS

illico², les signataires et acteurs du Plan Climat du Grand Dijon toujours mobilisés. Cette 4^{ème} édition d'illico² s'est déroulée le 4 avril 2013 et a accueilli encore près d'une centaine d'acteurs mobilisés autour de la charte du Plan Climat du Grand Dijon.

En plein débat national sur la transition énergétique, et après un temps dédié à la rétrospective de l'actualité locale du climat 2012/2013, la table ronde a permis discuter autour du financement de cette transition et des opportunités pour les acteurs du Grand Dijon à être novateurs. Cette journée illico² a été labellisée par l'Etat au titre du débat national sur la transition énergétique. L'après-midi a été traditionnellement consacré aux ateliers réservés aux signataires de la charte.

ILLICOMMUNES

Pour sa 2^{ème} année, le réseau illicommunes a su maintenir sa dynamique avec la tenue d'une réunion par trimestre et l'intervention d'experts sur les thématiques Déchets et réduction à la source, et des Financements et projets citoyens, avec notamment le témoignage de la commune de Tramayes, territoire à énergie positive.

Trois actions majeures ont été mises en place en direction des communes de ce dispositif :

- une opération pilote menée à Quetigny avec l'intégration d'un volet Énergie/Climat dans le plan local d'urbanisme de la commune. À terme, un guide sera édité à l'attention des autres communes ;
- un accompagnement dans la mise en place d'une stratégie énergétique patrimoniale communale avec d'une part la collecte et la valorisation des CEE par le service Energie du Grand Dijon pour le compte des communes et d'autre part la mission de Conseil en Énergie Partagé pour une durée de 3 ans ;
- 9 communes sont d'ores et déjà accompagnées ;
- un dispositif baptisé ILLICO Déchets visant à accompagner des communes volontaires à réduire leurs déchets à la source dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets.

À noter que les communes de Quetigny et Neuilly-lès-Dijon ont adopté leur propre plan climat énergie territorial au cours du second semestre 2013.

LE GRAND DIJON MET EN PLACE LE DÉFI FAMILLES ÉCO LOGIS

Le 1^{er} novembre 2013, le Grand Dijon a lancé une action de sensibilisation sur la maîtrise des factures d'énergie auprès de familles de 4 communes volontaires : Dijon, Quétigny, Longvic, Plombières-lès-Dijon et Marsannay-la-Côte.

80 familles volontaires se sont réparties en 14 équipes et ont eu pour mission, durant 6 mois de maîtriser leurs consommations d'énergie (gaz, électricité, fuel, bois de chauffage, eau) en appliquant des éco-gestes à la maison, en famille.

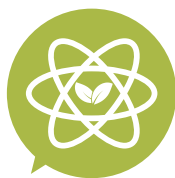
Un objectif leur était fixé : atteindre, par équipe, 8% d'économies d'énergie par rapport à leurs consommations de l'année précédente. Ce sont près de 300 000 kWh qui pourront ainsi être évités soit 52 935 kg de CO₂ (pour l'ensemble des familles) ; cela équivaut à la consommation annuelle de 13 familles avec 4 enfants (électricité + chauffage).

Parmi ces familles, une dizaine d'entre elles se sont portées volontaires pour participer à une expérimentation sur la réduction des déchets et aborder le thème du gaspillage alimentaire. Ces familles ont donc, à l'aide d'un bioseau et d'un peson, réalisé des pesées régulières de déchets alimentaires, participé à un programme d'actions (disco-soupe, exposition sur le gaspillage alimentaire dans le cadre d'un partenariat avec Dijon Ville Santé etc). Objectif fixé : réduction maximale des déchets du bioseau.

Les résultats définitifs des économies réalisées seront communiqués lors d'une clôture festive au mois de juin avec un classement des équipes.



ÉNERGIE



Créé en 2012, le service **Énergie** a eu pour **sa première année d'existence, en 2013**, de grands chantiers à poursuivre, ou à ouvrir.

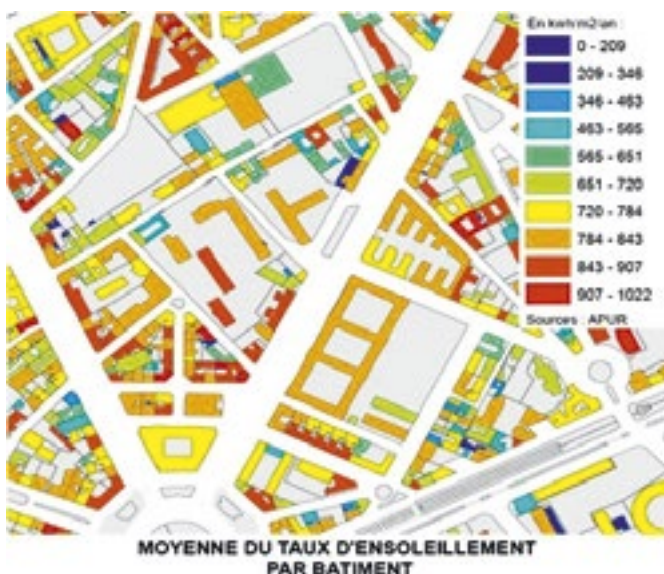
LE SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES

Le service a poursuivi en 2013 l'élaboration de stratégie énergétique pour la Ville et le Grand Dijon, par le biais de son Schéma Directeur des Énergies, afin de répondre aux objectifs fixés dans les Plans Climat dont elles se sont dotées.

2013 a vu s'achever la phase d'état des lieux et de caractérisation des besoins énergétiques des territoires, ainsi que des potentiels d'énergies renouvelables. S'engage en ce moment l'élaboration de scénarii de développements stratégiques : réseaux de chaleur, énergies renouvelables, réseaux de distribution d'électricité et de gaz, rénovation de patrimoine, ...

En parallèle du Schéma Directeur, le service Énergie a démarré le développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'énergie, qui permettra de cartographier l'ensemble des données récoltées (réseaux, patrimoine énergétique, consommations, potentiels d'énergies renouvelables, ...).

Ce SIG Energie sera un véritable outil d'aide à la décision en matière de choix énergétiques, à la fois à destination de la Ville et du Grand Dijon, mais également des acteurs du territoire.



LES RÉSEAUX DE CHALEUR

2013 a été l'année de mise en service du réseau de chaleur de Dijon Énergies en octobre, avec le raccordement de 25 bâtiments représentant 44 GWh, dont 6 de la Ville de Dijon (Skate Park, GS York, GS Drapeau, GS Varennes, GS Beaumarchais, locaux syndicat FO), ainsi que le siège du Grand Dijon avenue du drapeau. Depuis le mois d'octobre, c'est l'Usine d'Incinération du Grand Dijon qui fournit la chaleur au réseau et aux abonnés, par récupération d'énergie fatale sur son process, une énergie donc totalement décarbonée.



UN PROGICIEL ÉNERGÉTIQUE

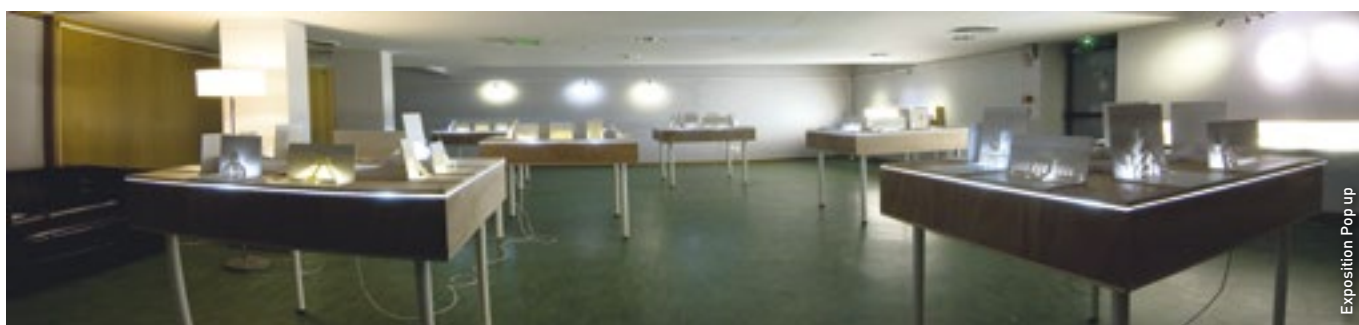
Au-delà du paiement des factures énergétiques de la Ville de Dijon et du Grand Dijon, le service Énergie a démarré une réflexion analytique des consommations d'énergies et d'eau par la conception d'un outil logiciel qui permettra :

- d'exploiter certaines données de consommations jusque là inutilisées ;
- de réaliser un suivi énergétique précis par bâtiment ;
- d'agglomérer et compiler l'ensemble des données de consommations énergétiques et d'eau ;
- de réaliser en parallèle le suivi financier et budgétaire ;
- de réaliser un suivi informatique du contrat d'exploitation : prestations de maintenance, mises à jour de la base de données des équipements techniques suite à travaux ...

Cet outil logiciel permettra au service Énergie, dès 2014, de centraliser les nombreuses données énergétiques, actuellement diffuses, et d'en optimiser leur gestion.



L'année 2013 à Latitude21, **la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon** a été une année de consolidation des activités initiées en 2008.



CHARTRE ENVIRONNEMENT

1 126 animations pédagogiques ont été mises en œuvre auprès de 423 classes de l'agglomération de la maternelle jusqu'au lycée. Le soutien actif de l'Académie de Dijon et de l'ensemble des partenaires associatifs permet de proposer à plus de 10 000 élèves des animations de qualité adaptées à chaque niveau.

Du côté des expositions, Latitude21 a produit une exposition originale sur la réduction des déchets constituée d'un faux supermarché : véritable outil pédagogique, cette proposition a rencontré un vif succès auprès du public et a été présentée à Saint -Apollinaire en septembre 2013. Avec la commission de quartier Université, Latitude21 a produit une grande exposition sur l'histoire du quartier, un catalogue est cours de réalisation et devrait sortir fin du printemps 2014. Une exposition autour du Pop-up, produite par Latitude21 et Maurice Mathon a clos l'année avec une fréquentation record. Des expositions sur la biodiversité au Liban et en Syrie, sur le volontariat écologique franco-allemand, sur l'Afrique, sur les insectes ont complétées cette année très riche.

Troisième année d'inscription de Latitude21 dans le programme VEFA (Volontariat Ecologique Franco-Allemand). Les jeunes volontaires ont mis en place pour 2013, 123 ateliers à destination des familles. Nichoirs, mangeoires, hôtels à insectes.... un grand nombre d'activités pédagogiques et ludiques qui rassemblent petits et grands dans une ambiance conviviale. Latitude21 poursuit également son partenariat avec le CHU de Dijon en accueillant pendant six mois et toutes les semaines, les adolescents hospitalisés au cours de séances pédagogiques sur l'environnement et l'urbanisme.

Côté évènements, de nombreux débats et conférences initiés par l'ensemble des partenaires associatifs de Latitude21 comme la Maison de l'architecture de Bourgogne, l'association Veille au grain, Graine de Noé, Nature et Progrès, Architecture Dijon Bourgogne... En octobre, le village de la fête de la science est venu s'installer à Latitude21 pour la quatrième fois.

Latitude21 gère également le réseau de sentiers du Grand Dijon avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de Côte-d'Or. Hormis les travaux d'entretien, deux nouveaux sentiers ont vu le jour au printemps 2013 à Magny-sur-Tille, un sentier a été redéfini à Daix et Latitude21 travaille actuellement sur un nouveau sentier avec les communes de Corcelles-les-Monts et de Flavignerot.



EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT



Le Grand Dijon exerce depuis le 1^{er} janvier 2000 les compétences eau potable et assainissement, qui ont été confiées au Syndicat Mixte du Dijonnais (SMD) après son adhésion le 1^{er} mars 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2011, faisant suite à la dissolution du SMD, le Grand Dijon a repris la gestion de ces compétences.

EAU POTABLE

Suite à l'épidémie de choléra de 1832, l'Ingénieur dijonnais Henry Darcy (1803-1858) dota la Ville de Dijon en 1839, d'un réseau d'adduction d'eau potable, avec la mise en place de bornes de distribution dans les rues et de systèmes d'alimentation en eau dans les habitations, y compris dans les étages des immeubles. Pour cela il construira le premier aqueduc entre la source du Rosoir (dans le Val Suzon) et des réservoirs de Darcy et Montmuzard. Dijon devient ainsi une des premières villes de France (avant Paris, 1852-1856) et d'Europe, à se doter d'un réseau d'adduction d'eau. Henry Darcy, pour l'ensemble de ses travaux est considéré aujourd'hui comme un des pères de l'hydraulique et de l'hydrogéologie.

Les installations d'eau potable du Grand Dijon constituent un intérêt technique à fort rayonnement international. Ainsi, durant l'année 2013, le Grand Dijon, assisté de ses délégataires a accueilli :

- les 2^e année de l'ENSE3 -École d'Ingénieur de Grenoble (France), Filière Hydraulique, Ouvrages et Environnement ;
- M. Kamata, Expert Hydrogéologue (Japon).



Faits marquants

- intégration (avenants) des Communes de Corcelles-les-Monts et Flavignerot au contrat de concession Eau potable de Dijon-Plombières ;
- intégration (avenant) de la gestion et de l'exploitation du réseau d'Eau Verte dans le contrat de concession Eau potable de Dijon-Plombières-Corcelles-Flavignerot ;
- renouvellement du contrat d'affermage d'eau potable d'Ahuy, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon et Saint-Apollinaire : Délégataire retenu : Lyonnaise des Eaux ;
- lancement des Études d'Aires d'Alimentation de Captages de Couternon et de Morcuil/Sources du Suzon (y compris la Source de Jouvence, en collaboration avec la Commune de Messigny-et-Vantoux) ;
- mise en place d'une convention de rétrocession des réseaux d'eau potable et d'assainissement dans le cadre des opérations d'aménagements structurantes de l'agglomération (lotissements, écoquartiers, ZAC, ZAE, etc.).

Principaux travaux 2013

- Daix - Rue du Clos : sécurisation du réseau AEP (maillage) - Fonte DN100, 63 ml ;
- Chevigny-Saint-Sauveur - Route de Sennecey-lès-Dijon : suppression d'une canalisation et raccordement sur réseau parallèle par forage dirigé ;
- Quetigny - Impasse de la Mirandière : suppression d'une canalisation vétuste et raccordement sur réseau parallèle ;
- Sennecey-lès-Dijon - Rue de l'Aigues aux Mouches : simplification du réseau et reprise des branchements par anticipation, dans le cadre du programme de refecton des voiries par la Commune (phase 1) ;
- Saint-Apollinaire - Écoparc : mise en place d'une prise de Vente en Gros sur le réseau de transport DN1000 reliant Poncey-lès-Athée au réservoirs de Valmy ;
- Dijon : pose de turbidimètres sur les Ventes en Gros de Genlis (DN800) et Fauverney (DN1000) ;
- Dijon - Réservoirs Valmy : reprise de l'étanchéité de la cuve Ouest.

CHIFFRES CLÉS



1164 km

de réseaux
(hors branchements)

48 422

abonnés

22

réservoirs d'eau pour une capacité
totale de stockage de 141 368 m³

576

analyses qualité réalisées par l'ARS
(Agence Régionale de Santé)

99,66%

de conformité microbiologique

97,23%

de conformité physico-chimique

19 608 860 m³

d'eau produits



ASSAINISSEMENT

Faits marquants

- renouvellement du contrat d'affermage d'assainissement d'Ahuy, Chenôve, Daix, Hauteville-lès-Dijon, Fontaine-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon et Ouges. Déléguataire retenu : Lyonnaise des Eaux ;
- lancement d'une étude de raccordement de la Commune de Corcelles-les-Monts sur la STEP de Longvic, et suppression de la STEP de Corcelles-les-Monts (ne répondant plus aux normes en vigueur).

Principaux travaux 2013

- Bressy-sur-Tille : chemisage d'un réseau existant (suppression des arrivées d'eau parasites) sur 150 ml ;
- Chevigny-Saint-Sauveur – Rue Aimé Césaire : redimensionnement du Poste de Refoulement dit des Poètes ;
- station d'épuration de Chevigny : renouvellement de la canalisation de refoulement du Poste de jus de presse ;
- station d'épuration de Dijon-Longvic : travaux de mise aux normes du four et d'optimisation du process.



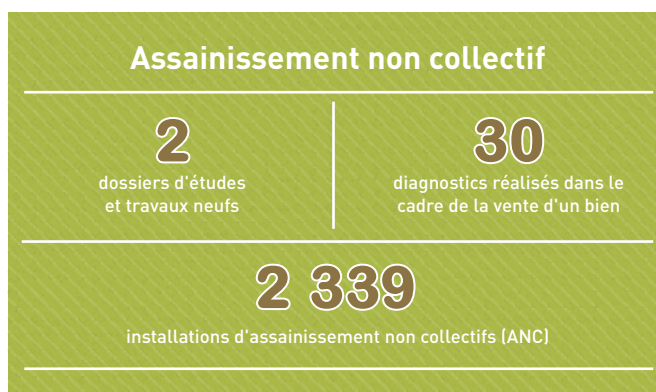
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Faits marquants

- intégration de la Commune de Flavignerot, intégralement en assainissement non collectif (environ 75 installations).

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le diagnostic d'assainissement non collectif doit être réalisé par la collectivité au titre des diagnostics obligatoires, au même titre que l'amiante, le plomb, etc.

Seul le service Eau et Assainissement du Grand Dijon est habilité à intervenir, toute intervention par un tiers non habilité par la collectivité n'a aucune valeur.







POLITIQUE DE LA VILLE ET HABITAT

HABITAT
RÉNOVATION URBAINE
CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE

2013



Diversité de l'offre, éco-quartiers et éco-rénovation : tels sont les trois piliers du Programme Local de l'Habitat (PLH) pour répondre, à proximité des emplois, des équipements et des services de l'agglomération dijonnaise, aux besoins en logement de tous les habitants du Grand Dijon.

LES RENCONTRES DE L'HABITAT DU GRAND DIJON

Elles sont devenues un temps d'échanges privilégié permettant de faire le point avec les acteurs et les professionnels sur les avancées et les enjeux locaux de la dynamique de l'habitat.

Pour l'édition du 16 mai 2013, un séminaire a été consacré à un enjeu sociétal désormais transversal qui concerne tant les politiques publiques que l'activité de la sphère privée : le vieillissement démographique ou plutôt, la réalité d'une longévité accrue pour un nombre de plus en plus important de personnes.

À l'appui des analyses de spécialistes ainsi que des expériences conduites dans d'autres territoires, les échanges ont conduit à penser différemment l'habitat et l'espace urbain de demain pour conjuguer mixité et cohésion, générationnelle et sociale.

L'assemblée, réunissant plus de 150 personnes, a eu le plaisir d'accueillir des représentants du Réseau Francophone des "Villes Amies des Aînés".



L'HABITAT À LOYER MODÉRÉ : UNE OFFRE DE LOGEMENTS POUR TOUS

Au 1^{er} mars 2013, 9 018 ménages étaient en attente d'une proposition de location ou d'un changement de logement à loyer modéré sur le territoire du Grand Dijon ; un nombre en hausse de 7,6% par rapport à 2012.

De nouveaux logements financés

Le financement de 551 nouveaux logements (242 PLUS, 121 PLAI, 188 PLS) a été engagé en 2013 par le Grand Dijon dans le cadre de sa compétence de gestion des aides à la pierre que lui a déléguée l'État. Cette programmation concerne 36 opérations réparties sur huit communes de l'agglomération.

Conformément aux principes de territorialisation du Programme Local de l'Habitat, 86 % des logements à loyer modéré financés concernent les communes déficitaires au titre de l'article 55 de la loi SRU : Dijon (428 logements), Marsannay-la-Côte (30 logements) et Saint-Apollinaire (16 logements).

Au titre du PLS, le projet d'une résidence pour étudiants de 101 studentes située à Dijon a notamment été financé.

42,5% des logements seront réalisés en construction neuve sous maîtrise d'ouvrage directe des bailleurs sociaux ; 47,2 % résultant d'acquisitions en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) au sein de programmes de promotion privée et 10,3 % des logements relevant d'opérations d'acquisition-amélioration de patrimoines.

Cette programmation repose sur un coût total prévisionnel d'opérations de 73 millions d'euros.

Les subventions déléguées de l'État ont été mobilisées pour un montant de 1 035 450 euros.

Les aides financières du Grand Dijon afférentes à cette programmation reposent sur un montant de 10,3 millions d'euros.

La programmation 2013 a également bénéficié des concours des collecteurs d'Action Logement et fait appel à des prêts émanant principalement de la Caisse des Dépôts.



Closerie Monichapet

Poursuite du programme de réhabilitation thermique du parc d'habitations à loyer modéré

La remise à niveau de l'offre existante n'est pas en reste avec le financement en 2013 des travaux d'amélioration énergétique de douze ensembles locatifs pour un total de 321 logements.



Les travaux projetés portent sur une rénovation thermique de niveau « Bâtiments Basse Consommation » (BBC). Ils correspondent à un ré-investissement d'un montant total de 5,12 millions d'euros.

En application du règlement d'intervention communautaire, cette programmation a bénéficié des subventions du Grand Dijon à hauteur de 909 000 euros ainsi que du soutien de ses partenaires au titre de la convention-cadre signée en 2010 avec la Région Bourgogne, en lien avec la mobilisation du FEDER 2007-2013, le Conseil Général de Côte-d'Or, EDF, les collecteurs d'Action Logement et la Caisse des Dépôts.

Ainsi, en quatre ans, 32 opérations, représentant 1 133 logements, se sont inscrites au sein de ce dispositif contractuel. Représentant un montant de 19,5 millions d'euros de travaux pour la part thermique, soit en moyenne 17 200 euros par logement, cette programmation repose sur une économie prévisionnelle de la consommation énergétique à hauteur de 60%.

Au total, l'ensemble des subventions représente 50% du coût des travaux. En contrepartie de cette mobilisation financière partenariale et pour répondre à l'enjeu social, les bailleurs se sont engagés à ne procéder à aucune augmentation de charges ou de loyer pour la part de subventions allouées.

Un partenariat renouvelé avec la Caisse des Dépôts et les opérateurs

Le 22 novembre 2013, François Rebsamen, Président du Grand Dijon, Sénateur-Maire de Dijon et Stéphane Keïta, Directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des Dépôts, ont signé avec Dijon Habitat, Orvitis, SCIC Habitat Bourgogne et Villéo, les quatre principaux bailleurs sociaux intervenant sur le territoire du Grand Dijon, des nouvelles conventions de financement pluriannuelles.

D'un montant total de 196 millions d'euros de prêts mobilisés sur fonds d'épargne par la Caisse des Dépôts et garantis à 100% par le Grand Dijon, ce dispositif partenarial sécurisé est au service des projets d'habitat à loyer modéré pour la période 2013-2015.



LA RÉHABILITATION DES LOGEMENTS PRIVÉS ANCIENS: UN 3^{ÈME} PROGRAMME D'INTERVENTION EN PLACE

En 2013, le Grand Dijon a signé avec l'Anah et l'État un nouveau programme d'intérêt général (PIG) de « Reconquête du parc privé ancien », pour une durée de cinq ans (2013-2017).

Les objectifs de ce dispositif, ciblés sur les travaux de rénovation des logements de plus de 15 ans, s'inscrivent dans la poursuite du précédent programme avec :

- la mobilisation du parc privé ancien pour la production de logements locatifs de qualité et à loyer encadré contribuant aux objectifs de la loi SRU ;
- le soutien aux propriétaires occupants sous plafonds de ressources réalisant des travaux d'économie d'énergie dans le cadre du programme « Habiter Mieux ».

Pour assurer l'accompagnement de l'ensemble des porteurs de projets, le Grand Dijon a missionné un prestataire spécialisé, le Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH) -PACT.

Pour l'année 2013, 150 projets de réhabilitation de logements anciens, pour un total de 153 logements, répartis sur 18 communes de l'agglomération, ont été agréés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) du Grand Dijon.

1,530 million d'euros de subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ont été mobilisés, soit en moyenne 9 400 euros par logement représentant près de 60% du coût des travaux.

Pour sa part, le Grand Dijon a engagé, conformément à son règlement d'intervention sur fonds propres, 167 000 euros de concours financiers alloués d'une part, aux propriétaires bailleurs ayant pris des engagements de modération de loyer et d'autre part, aux propriétaires occupants éligibles au programme "Habiter Mieux".

En termes de dynamique économique locale, ce dispositif d'intervention a permis de soutenir la réalisation de 2,9 millions d'euros de travaux représentant, en moyenne, un ré-investissement à hauteur de 19 100 euros par logement.





LA RÉSORPTION DES SITUATIONS DE MAL-LOGEMENT

Depuis 2006, le Grand Dijon co-finance et participe au dispositif local de prise en charge des situations de logement indigne aux côtés de l'État, du Conseil Général de la Côte-d'Or et de la Caisse d'Allocations Familiales.

L'outil technique est le Comité du Logement Indigne (CLI) auquel sont associés l'ADIL ainsi que le service communal d'hygiène et de santé (SCHS) de la Ville de Dijon. Cet outil met en relation, avec l'appui de l'opérateur spécialisé Habitat et Développement Bourgogne Sud, les communes et les acteurs concernés afin d'assurer le suivi et le traitement des situations signalées.

En 2013, sur le territoire de l'agglomération, l'opérateur a été mobilisé pour la prise en charge de 33 nouvelles situations.

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : DE NOUVELLES RÉALISATIONS

Depuis 2005, deux aires d'accueil, comptant 74 places au total, sont en service sur le territoire de l'agglomération. Elles représentent 80% de l'offre départementale.

En application des dispositions du Schéma départemental 2011-2017, le Grand Dijon a mis en service une nouvelle aire de Grand passage en 2013. Permettant le séjour de groupes comptant jusqu'à 200 caravanes, ce nouvel équipement se substitue au précédent dont la capacité d'accueil était limitée à 80 places. L'aire est dotée d'alimentations en fluides (eau et électricité) ainsi que d'un réseau d'assainissement.

Une opération d'habitat adapté a été également engagée afin de répondre aux besoins de familles en voie de sédentarisation. Située sur la commune de Marsannay-la-Côte, l'opération, réalisée par le bailleur Dijon Habitat, comportera douze logements.

CHIFFRES CLÉS



1 690

c'est le nombre de logements autorisés au cours de l'année ; une dynamique conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH) qui reposent sur une moyenne annuelle de 1 700 logements neufs afin de répondre aux enjeux de notre bassin de vie

23 615

c'est le nombre de logements à loyer modéré recensés, au 1er janvier 2013, au titre de l'article 55 de la loi SRU : ils représentent 19,66 % des 120 112 résidences principales du Grand Dijon (Source : DDT21)

9 018

c'est le nombre, au 1^{er} mars 2013, de ménages en attente d'une proposition de location ou d'un changement de logement à loyer modéré sur le territoire du Grand Dijon ; un nombre en hausse de 7,6% par rapport à 2012

551

nombre de logements à loyer modéré financés au titre de la Délégation 2013 du Grand Dijon (242 PLUS, 121 PLAi, 188 PLS)

7 289 500 €

montant des subventions engagées par délibérations du conseil de communauté dans le cadre du dispositif d'aides du PLH pour soutenir la production d'habitat à loyer modéré

321

nombre de logements du parc à loyer modéré (12 ensembles locatifs) ayant bénéficié des financements du Grand Dijon en matière de rénovation énergétique

153

nombre de réhabilitations de logements anciens privés, répartis sur 18 communes ayant bénéficié d'un accord de financement de la Commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH) du Grand Dijon

66

nombre de délibérations relatives à l'Habitat adoptées par le Conseil de Communauté au cours de l'exercice

LES PERSPECTIVES POUR 2014

La location-accession, un levier permettant de favoriser le parcours résidentiel au sein de l'agglomération.

Au titre de sa compétence en matière d'aides à la pierre pour le logement, la Communauté d'agglomération souhaite développer le prêt social de location-accession (PSL-A) qui constitue un dispositif sécurisé d'acquisition de sa résidence principale pour tout ménage respectant les plafonds de ressources réglementaires.

Deux programmes immobiliers ont fait l'objet en 2013 des premiers agréments pour un total de 36 logements qui sont entrés en phase de commercialisation.

Afin d'en dynamiser le développement, le Grand Dijon entend renforcer le partenariat local nécessaire, aux côtés des opérateurs et avec l'appui des établissements bancaires, des notaires et de l'ensemble des professionnels.

Une adaptation des aides communautaires dédiées au logement à loyer modéré

Adopté en 2010, le dernier règlement d'intervention du Grand Dijon relatif au financement des nouvelles opérations nécessite d'être revisité, afin d'actualiser le contenu programmatique des projets eu égard à l'évolution des besoins et de prendre en compte les évolutions réglementaires dont notamment les exigences en matière d'éco-conditionnalité.

Vers la transition thermique du parc résidentiel existant

En cohérence avec les mesures du Plan national de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) présenté en mars 2013 dans le cadre du Plan d'Investissement pour le Logement, la mise en œuvre locale portera sur les enjeux suivants :

- renforcer et coordonner l'information, le conseil ainsi que l'accompagnement des particuliers dans leurs projets de travaux ;
- poursuivre la réhabilitation thermique du parc des bailleurs sociaux à l'appui notamment de l'ingénierie financière du Fonds européen de développement économique et régional (FEDER) 2014-2020 ;
- identifier, en lien avec les évolutions réglementaires, les outils et partenariats mobilisables pour aider les copropriétés à définir les actions à mettre en œuvre.

RÉNOVATION URBAINE



La communauté d'agglomération a initié dès 2003 une **convention de rénovation urbaine** dont les actions ont permis de **renforcer la mixité et la cohésion sociale de notre territoire**.

UNE DYNAMIQUE PARTENARIALE

L'image et le cadre de vie des 6 grands quartiers d'habitat où vivent près de 42 000 habitants s'embellissent : le Mail à Chenôve, les Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon, le Bief du Moulin à Longvic, le Centre-Ville à Quetigny et le Belvédère à Talant.

Les axes forts de la convention d'agglomération s'articulent autour des objectifs suivants :

- requalifier les quartiers et leur cadre de vie ;
- diversifier et redéployer l'offre locative sur d'autres sites en cohérence avec les engagements du Programme Local de l'Habitat ;
- favoriser la participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets.

Ce véritable "Plan Marshall" local partenarial sera passé d'un montant initial en 2005 de 181 millions d'euros à plus de 374 millions d'euros, avec la signature de l'avenant n°4 en octobre 2013.



En 2013, le quartier Stalingrad Via Romana a été classé éligible aux aides de l'ANRU, au titre de l'article 6 de la loi du 1er août 2003. Il va devenir le 7^{ème} quartier de l'agglomération à bénéficier du programme de rénovation urbaine. Son intégration se fera par un avenant, à intervenir à l'automne 2014.

L'année 2013 a également été marquée par les dernières réalisations dans les quartiers du Belvédère à Talant et du Bief du Moulin à Longvic mais également par la réouverture du Centre-Commercial de la Fontaine d'Ouche (photo ci-dessus) à Dijon qui rend visible la mutation du coeur de quartier.

L'HUMAIN AU CŒUR DE L'URBAIN

Le volet social complète l'approche urbaine et se traduit par des actions résolument tournées vers l'intégration des publics éloignés de l'emploi. Les entreprises, qui se voient attribuer des marchés publics dans le cadre des projets de rénovation urbaine, se sont engagées à réserver 10 % des heures travaillées à l'insertion.

Cette 1^{ère} étape vers l'emploi durable apporte une expérience professionnelle et une formation de qualité dans les métiers du bâtiment, des travaux publics et des services. Ce dispositif a permis de réaliser 215 848 heures d'insertion (chiffres cumulés depuis 2005), 470 personnes en ont été bénéficiaires et 94 personnes ont obtenu un contrat CDI ou CDD de plus de 6 mois. Près de 46 % des personnes issues des quartiers ZUS, soit 216 personnes, ont bénéficié de ce dispositif d'insertion.

Enfin, le dispositif de relogement s'est avéré efficient et adapté aux 846 familles concernées par les déconstructions d'immeubles. Le processus est axé sur le dialogue entre les bailleurs et les ménages : réalisation d'enquêtes individuelles auprès de chacun des ménages afin d'élaborer un projet de relogement sur la base d'un contrat, l'ouverture d'une permanence d'accueil en pied d'immeubles, l'animation de plate-formes sociales mensuelles avec l'ensemble des travailleurs sociaux, ...

Au 31 décembre 2013, 86 ménages sur 146 restaient à reloger dans le dernier immeuble appelé à être démolit en 2015.

CHIFFRES CLÉS



79%

des démolitions réalisées
(soit 967 logements
sur 1112)

75%

des logements livrés
(soit 750 sur 1012)

95%

des logements
réhabilités (soit 2114
logements sur 2218)

96%

des logements
résidentialisés
(soit 3528 logements
sur 3675)

22

équipements ont été
livrés (salle des fêtes,
bibliothèque,
pôle gérontologique,
maison de quartier...)
sur 25 prévus
dans la convention

118

logements en accession
à la propriété ont été
réalisés
sur un total de 283

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE



Depuis le 1^{er} janvier 2000, la Communauté d'agglomération exerce parmi ses compétences obligatoires **la Politique de la ville.**

CUCS

L'année 2013 a permis de poursuivre l'effort de structuration de la Politique de la ville et des initiatives en faveur de l'emploi et de l'insertion, avec :

- la mise en place de l'avenant CUCS expérimental des Grésilles et son élargissement au quartier de la Fontaine d'Ouche qui vise à préfigurer l'évolution de la Politique de la ville et l'animation de la démarche préfiguration du Contrat de Ville ;
- la poursuite de la coordination d'agglomération autour de la Réussite Educative ;
- le développement de la politique emploi-insertion via la mise en place de nouvelles initiatives sur le territoire, le développement des collaborations avec la MDEF et Pôle Emploi ;
- le développement de la fonction ressource de l'Observatoire Politique de la ville avec la mutualisation avec la Ville de Dijon et son CCAS.



CHIFFRES CLÉS



sur le service Politique de la ville, Emploi-Insertion

Un soutien de 1 263 730 € du Grand Dijon en faveur de la Politique de la ville ;

Une programmation CUCS/PUCS totale de 2 984 628 € dont 417 330 € de subventions du Grand Dijon ;

Une mobilisation importante sur l'emploi et l'insertion : 566 000 € dont :

204 000 € pour la MDEF

200 000 € pour le PLIE

100 000 € pour la Mission Locale

62 000 € pour l'Economie Sociale et Solidaire

Un appui au dispositif des Correspondants de nuit à hauteur de 272 750 €

Une coordination du Programme de Réussite Éducative sur l'évaluation et la formation à hauteur de 7 650 €

PROGRAMMATION 2013 CUCS/PUCS



Rappel sur le cadre de contractualisation

Le Grand Dijon a signé deux conventions-cadre au titre des dispositifs remplaçant le Contrat de ville :

- **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** qui associe, outre le Grand Dijon, 14 partenaires : l'État, le Conseil Général, les 5 communes en Politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), la Caisse d'Allocations Familiales et les 5 bailleurs sociaux du territoire (ORVITIS, ICF Sud-Est Méditerranée, Dijon Habitat, VILLEO, SCIC Habitat Bourgogne). La convention qui couvre la période 2007-2009 a été signée le 24 avril 2007 et a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2014 ;
- **Le Projet Urbain de Cohésion Sociale (PUCS)** dont la convention a été signée pour 7 ans (2007-2013) entre le Grand Dijon et le Conseil Régional de Bourgogne le 2 août 2007. Le dispositif a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2014 afin d'articuler les calendriers Politique de la ville entre le Conseil Régional et l'État.

Les territoires d'intervention concernés sont :

- **5 communes** : Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant, **et en particulier les 7 quartiers** en géographie Politique de la Ville :
 - priorité 1 : Grésilles (Dijon) et le Mail (Chenôve) ;
 - priorité 2 : Fontaine d'Ouche (Dijon) et Bief du Moulin (Longvic) ;
 - priorité 3 : Guynemer (Longvic), Centre-ville (Quetigny) et Belvédère (Talent).

Le CUCS/PUCS s'organise autour de :

- **7 objectifs thématiques** :
 - améliorer l'habitat et le cadre de vie ;
 - permettre l'accès à l'emploi et renforcer le développement économique et l'insertion professionnelle ;
 - promouvoir l'éducation et l'égalité des chances ;
 - favoriser les pratiques culturelles ;
 - faciliter l'accès aux soins et à la santé – Favoriser la prévention ;
 - participer à la prévention de la délinquance et la sécurisation des quartiers ;
 - soutenir les démarches d'ingénierie, support aux projets de territoire.
- **2 objectifs transversaux** :
 - lutter contre les discriminations ;
 - développer la participation des habitants - renforcer l'accès à la citoyenneté.



La programmation 2013 du CUCS/PUCS un partenariat efficace Au service de la cohésion sociale

La gestion du dispositif CUCS/PUCS

Pour faciliter sa mise en œuvre, les partenaires du CUCS/PUCS de l'agglomération dijonnaise proposent aux porteurs de projets de saisir sur Poliville / Poliweb leur dossier unique de demandes de subventions.

Cette procédure, opérationnelle depuis 2004, concourt à établir des échanges interactifs avec les associations lors de l'instruction des dossiers et à communiquer les décisions du Comité de pilotage aux différents porteurs de projets dans les plus brefs délais. Conformément aux objectifs attendus, les résultats, en terme d'instruction, demeurent satisfaisants et permettent le versement rapide de subventions aux maîtres d'ouvrage.

Les actions initiées par les associations répondent à des priorités formulées dans une lettre de cadrage par l'ensemble des partenaires du CUCS/PUCS : l'État, le Conseil Régional, le Conseil Général, les 5 communes en Politique de la ville, la CAF21, les bailleurs sociaux, Pôle emploi et le Grand Dijon.

Ainsi, pour préparer cette programmation, chaque partenaire financeur a été rencontré par le Grand Dijon pour définir les axes prioritaires d'intervention au titre du CUCS/PUCS. Sur cette base, le Comité technique s'est réuni pour étudier le contenu des dossiers proposés par les associations et les villes pour qu'ensuite, le comité de pilotage valide la programmation.

La MOUS d'agglomération réunissant les chefs de projet des cinq communes et un représentant de la DDCS a participé en amont à l'élaboration de la programmation et à son exécution.

La recherche d'un consensus et d'un accord commun sur l'éligibilité des actions a constitué la règle de base définie préalablement entre tous les partenaires du CUCS/PUCS.

La priorité affichée a consisté à :

- établir une logique de projet et non plus une logique de guichet ;
- soutenir les démarches innovantes et les expérimentations ;
- accompagner les projets structurants.



Les données essentielles sur la programmation 2013 CUCS/PUCS

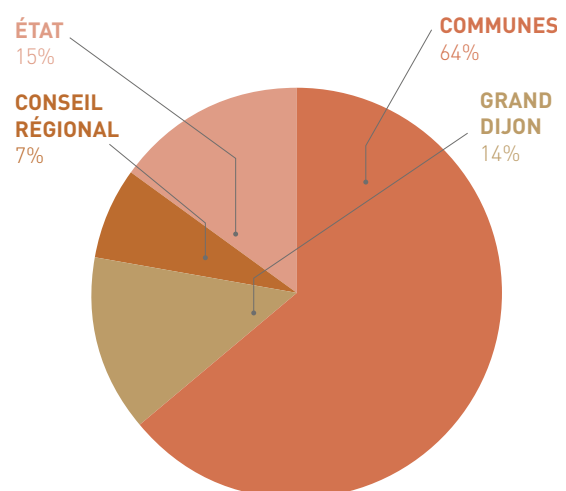
Les dossiers :

- 87 dossiers de demandes de subventions déposés ;
- 78 dossiers ayant reçu une subvention CUCS/PUCS ;
- prédominance du volet « promouvoir l'éducation et l'égalité des chances » [28 % de dossiers subventionnés] ;
- 13 % des dossiers financés avaient un caractère intercommunal.

Les montants mobilisés :

- 2 984 628 euros de subventions mobilisées dont :
 - 453 777 euros de l'État ;
 - 214 600 euros du Conseil Régional ;
 - **417 330 euros du Grand Dijon ;**
 - **1 898 922 euros des communes.**

Niveau d'intervention des partenaires financeurs CUCS/PUCS en 2013



L'OBSERVATION ET L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Conformément aux conventions CUCS et PUCS, des démarches d'évaluation et d'observation sont conduites, via :

- l'évaluation des actions, notamment au niveau du tissu associatif, à travers des entretiens (démarche mise en place depuis 2008) ;
- l'animation de l'Observatoire Politique de la ville, démarche initiée depuis 2008 avec le concours du cabinet COMPAS-TIS. Depuis 2008, sont produits 6 rapports : un à l'échelle de l'agglomération et un pour chaque commune Politique de la ville ;
- le développement d'observation thématique en articulation avec les services communautaires et les acteurs locaux dans les champs de l'emploi et de l'habitat ; un travail de rapprochement des fonctions d'observation Grand Dijon, Ville de Dijon et CCAS de Dijon afin de développer cette démarche auprès de l'ensemble des services ;
- un travail de rapprochement des fonctions d'observation Grand Dijon, Ville de Dijon et CCAS de Dijon afin de développer cette démarche auprès de l'ensemble des services.

Il peut être fait mention, via les travaux de l'Observatoire de la Politique de la ville que les territoires les plus en difficulté de l'agglomération dijonnaise se situent dans le cadre des zonages de la géographie prioritaire avec les tendances suivantes :

- une vigilance sur une situation encore sensible (précarité, accès à l'emploi tout particulièrement) pour les territoires en priorité 1 : le Mail à Chenôve et les Grésilles sur Dijon et dans une moindre mesure sur le Belvédère à Talant ;
- une aggravation des difficultés sur les territoires en priorité 2 : la Fontaine d'Ouche sur Dijon et le Bief du Moulin à Longvic.

L'AVENANT CUCS EXPÉRIMENTAL GRÉSILLES ET FONTAINE D'OUCHE

Lors du Comité Interministériel à la Ville (CIV) du 18 février 2011 et par une circulaire en date du 27 avril 2011, le Premier Ministre a souhaité mettre en œuvre des contrats urbains de cohésion sociale expérimentaux pour une période de quatre ans (2011-2014).

Le quartier des Grésilles de Dijon a été retenu pour cette démarche aux côtés de trente-deux autres sites en France.

Ce dispositif s'inscrit :

- dans le cadre visant pour l'État à préfigurer l'évolution du cadre d'intervention national de la Politique de la ville ;
- en parfaite articulation avec les dispositifs Contrat Urbain de Cohésion Sociale (prorogé jusqu'en 2014) et Projet Urbain de Cohésion Sociale (signé entre la Région Bourgogne et le Grand Dijon pour la période 2007-2013).

Le Grand Dijon, en étroite collaboration avec la DDCS, a porté cette démarche qui a donné lieu à l'élaboration :

- d'un diagnostic partagé avec les partenaires locaux ;
- d'un plan d'actions pluriannuel autour de trois axes thématiques : emploi-insertion-développement économique, éducation et prévention de la délinquance.

Au regard des résultats enregistrés sur le quartier des Grésilles :

- renforcement du cadre partenarial avec les services de l'Etat ;
- développement des moyens alloués par les partenaires locaux et tout particulièrement sur les champs de l'emploi via les démarches clauses d'insertion, action intérim, forums emploi, ...
- début de duplication d'actions conduites sur les Grésilles et sur le quartier de la Fontaine d'Ouche ;
- évaluation renforcée de la mobilisation des dispositifs et moyens de droit commun.

Depuis 2013, la démarche a été dupliquée et sur le quartier de la Fontaine d'Ouche avec la réalisation d'un diagnostic partagé et l'animation d'un plan d'actions.

LA PRÉFIGURATION CONTRAT DE VILLE

Dans l'optique d'appréhender le cadre d'intervention à venir en faveur de la Politique de la Ville, le Grand Dijon a été retenu pour intégrer une nouvelle expérimentation nationale, à savoir la préfiguration du Contrat de Ville.

Cette démarche conduite en étroite collaboration avec les services de l'Etat et les communes Politique de la Ville a permis de :

- travailler sur la nouvelle géographie prioritaire dont le cadre officiel sera précisé par décret en 2014 ;
- poser les bases de la préparation afférente au nouveau dispositif contractuel, à savoir le Contrat de ville via le lancement de différentes études complémentaires (élaboration des plans stratégiques locaux, repositionnement des PRE et études sur le volet renouvellement urbain).

Le bilan de cette démarche a été présenté aux services de l'Etat en début d'année 2014. Les travaux des différents sites feront l'objet de la production d'un guide méthodologique pour l'ensemble des sites retenus en Politique de la Ville.



EMPLOI-INSERTION



La Maison de l'Emploi et de la Formation (MDEF)

Après avoir renégocié son cadre d'intervention et défini son plan d'actions pour la période 2011-2014, la MDEF a su décliner ses axes d'interventions prioritaires définis avec le Grand Dijon, en partenariat avec l'Etat et Pôle Emploi.

Dans ce cadre, l'activité 2013 a été marquée par :

- le maintien de l'activité des points-relais MDEF sur le Grand Dijon qui concourt à la délivrance d'une offre de services de proximité en matière d'emploi au sein des quartiers prioritaires de la Politique de la ville ;
- une activité stable dans l'ensemble (32737 contacts en 2013 contre 32302, + 1,3%) mais qui révèle des disparités en fonction des sites : baisse à Longvic et Talant (arrêt de la délivrance des cartes de bus) et hausse dans les autres sites (dont le Point Relais de la Fontaine d'Ouche qui avait ouvert en avril 2012 et dont le taux de fréquentation est en forte croissance, + 131 %). Le nombre de services délivrés est à la hausse de +12 % (41 962) avec également des disparités ;
- 58,7 % des services délivrés par l'accueil sont en lien avec l'activité "rendez-vous des référents PLIE", des conseillers Mission Locale ou du service emploi des communes au sein des points-relais ;
- 6015 demandeurs d'emploi touchés par les actions engagées dont 4525 personnes nouvelles en 2013 ;
- 569 demandeurs ont trouvé un emploi ou une formation qualifiante dont 34% sont issus des quartiers prioritaires.

L'animation des dispositifs locaux :

- le PLIE ;
- les clauses d'insertion ;
- l'animation d'opérations de recrutement en nombre via la signature de la convention de partenariat avec Dijon Développement et Pôle Emploi.

La mise en place de nouvelles démarches en étroite collaboration avec Pôle Emploi :

- la plateforme dynamique d'accès à l'emploi : en 2013, le dispositif est composé de 3 actions. Au total, 157 demandeurs d'emploi ont été accompagnés (56 dans IMAE, 26 dans RUR'Emploi et 75 dans Représentations). On compte : 30 parcours complets (avec entrée en POEC) pour IMAE avec 5 sorties emploi ; 18 parcours complets pour Représentations avec 6 sorties emploi et 2 sorties formation ; 23 sorties positives pour Représentations dont 21 sorties emplois et 8 sorties formation ;
- 5 job dating où 1016 demandeurs d'emploi se sont rendus ;
- le dispositif 100 chances-100 emplois à destination des jeunes issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (démarche co-pilotée par les groupes Schneider et Seb) qui a permis d'accompagner 36 nouveaux jeunes en 2013 pour 13 sorties positives ;
- Cités Lab : dispositif d'aide à la création d'activités dans les quartiers prioritaires avec l'appui notamment de la Caisse des Dépôts, de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE et de l'ensemble des partenaires locaux de la création d'activité. 100 permanences ont eu lieu dans les Points Relais pour 213 rendez-vous individuels et 15 projets accompagnés. 20 actions de sensibilisation (ateliers) ont été réalisées pour 35 participants au total. Citéslab a également participé à des manifestations extérieures ou a co-organisé des événements : Forum de la création à Talant le 18 avril 2013, Café d'Affaire le 20 juin 2013 thématique bâtiment (Quetigny), sensibilisation au marché des Grésilles le 25 juillet 2013, action « Bus de la création dans les quartiers » en partenariat avec la BGE21 les 27 et 28 juin 2013 (Talant et Dijon), action "l'entrepreneuriat au féminin" le 18 novembre à la CCI pour la semaine de la création d'entreprises.



L'animation de sa fonction départementale d'observation avec la production :

- d'un rapport territorial ;
- de notes contextuelles sur la situation du marché de l'emploi ;
- en partenariat avec l'Observatoire Politique de la ville d'un rapport sur l'emploi dans les communes en géographie prioritaire.



Le service du Plan Local d'Insertion pour l'Emploi (PLIE)

Le Plan Local d'Insertion pour l'Emploi, créé en 1998, concernait alors 9 communes avec un statut associatif. Depuis le 1^{er} janvier 2007, en intégrant la MDEF, **il couvre le territoire communautaire.**

L'objectif de l'outil PLIE est de participer à l'adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques, à l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi, mais plus largement à la cohésion sociale et à la lutte contre les discriminations.

L'année 2013 a été placée sous le signe d'un bilan positif avec une atteinte des objectifs dans une période économique sensible :

- 764 entrées dans le dispositif (pour un objectif de 750) ;
- 348 sorties positives (pour un objectif de 348) ;
- 1807 suivis dans le cadre d'un parcours PLIE (pour un objectif de 1 250).





Les clauses d'insertion

Le dispositif des clauses d'insertion est en place sur le territoire de l'agglomération depuis novembre 2003 avec la signature de la charte Insertion-Emploi du Grand Dijon. **Il permet de réserver une partie des heures réalisées dans le cadre d'un marché public (en général 10 %) à des publics rencontrant des difficultés dans leur insertion professionnelle** comme les demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes peu qualifiés et/ou à la recherche d'une première expérience.

Le Grand Dijon a eu recours à cette clause sociale dans les principales opérations d'aménagement et de construction de l'agglomération depuis cette date (la construction du Zénith et de la piscine olympique, les opérations de rénovation urbaine et le chantier du tramway). Pour que ce dispositif perdure et continue de générer de l'activité salariée pour les personnes en difficulté d'insertion, une convention de partenariat a été signée le 1^{er} mars 2012 entre la MDEF du bassin dijonnais (à qui la gestion du dispositif a été confiée en 2010) et les organismes d'habitat à loyer modéré, la SEMAAD et la SPLAAD **pour que le recours à la clause sociale se systématisse dans l'ensemble des opérations concernant ces organismes** (et non plus les seules opérations de rénovation urbaine).

De même, **une poursuite du travail visant à diversifier les donneurs d'ordre a été opérée, que ce soit via la mobilisation des services de l'Etat** (via une animation régionale assurée par la MDEF du bassin dijonnais) **ou d'entreprises privées**.

Depuis 2013, **un travail est opéré pour faciliter l'accès aux marchés publics aux chantiers d'insertion via le cours de l'article 15 du code des marchés publics**.

Parallèlement, **les travaux conduits en 2012 et 2013 ont permis de finaliser deux nouvelles chartes en faveur de ce dispositif :**

- une charte départementale co-pilotée par l'État et le Conseil Général ;
- une charte d'agglomération qui met à jour le cadre d'intervention.

CHIFFRES CLÉS **des clauses d'insertion**

EN 2013

52

embauches

130

opérations concernées

370

salariés qui ont travaillé sur les clauses
(dont plus de 42 % issus des quartiers
Politique de la ville)

188 864

heures d'insertion réalisées

**DEPUIS
2003**

PLUS DE
340

embauches

PLUS DE
430

opérations concernées
(en dehors du
chantier du Tramway)

1 370

salariés qui ont travaillé
sur les clauses

1 074 455

heures d'insertion réalisées



RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Le Projet de Réussite Éducative (PRE) vise à :

- donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur développement harmonieux ;
- accompagner les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans, ainsi que leur famille, qui présentent des signes de fragilité et/ou de retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement ;
- mettre en place un accompagnement adapté à chaque situation familiale, avec des objectifs de résultats mesurés.

En 2013, les 5 communes en Politique de la ville (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant), en partenariat avec l'État dont l'Education Nationale, le Conseil Général, la CAF21 et le tissu associatif, ont redimensionné leur PRE. Des actions éducatives, portant sur l'accompagnement à la scolarité, la santé, l'implication des parents, le sport et la culture, ont ainsi été menées auprès de 1 052 jeunes de 2 à 16 ans et leur famille, présentant des signes de fragilité et/ou de retards scolaires.



Le PRE en quelques chiffres

Depuis 2007, les chiffres montrent une augmentation du nombre de prises en charge entre 2006 et 2010 :

→ les 2-16 ans pris en charge passent de 667 en 2007 à 1073 ;

Mais depuis 2010, le nombre de prise en charge connaît une légère baisse :

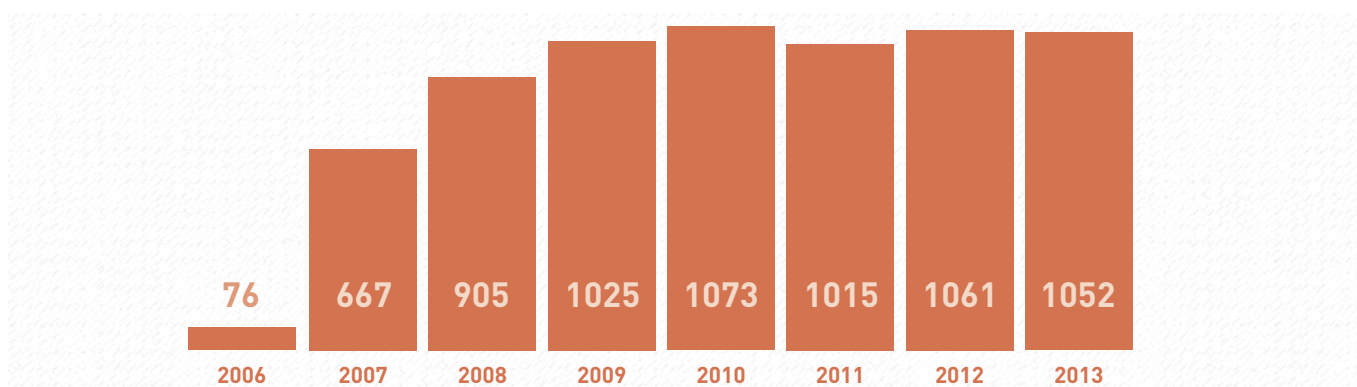
→ de 1073 à 1052 en 2013 ;

La tranche d'âge la plus touchée reste les 6-10 ans, comme sur le plan national.

Dans le cadre de sa fonction de coordination, **le Grand Dijon a conduit quatre démarches au cours de l'année 2013 :**

- un plan de formation qui s'est déroulé de **novembre 2012 à mai 2013**, sous la forme de six **soirées de formation** (deux formateurs interviendront 3 fois) sur les rôles et missions de l'intervenant à la scolarité PRE ainsi que les enjeux des relations entre les intervenants à la scolarité PRE et les jeunes, et de **séances d'analyse de la pratique** tous les deux mois. En moyenne, une cinquantaine de personnes a participé à l'ensemble des formations. 100 % des participants se sont déclarés satisfaits des formations proposées ;
- la poursuite du projet élaboré avec sept chefs d'établissements et les coordonnateurs PRE des communes CUCS, a permis de **faciliter l'accès aux stages** de 45 jeunes de 3^{ème} issus des quartiers de la Politique de la ville. La démarche est animée par LAGORA Formation ;
- les coordonnateurs PRE ont souhaité la mise en place en 2012 d'une **formation-action animée par une psychologue clinicienne** dont l'objectif principal est de leur apporter un soutien méthodologique afin de clarifier leur cadre d'intervention, notamment les questions relatives à leur intervention auprès des jeunes et leur famille. Ce cycle de formation a été poursuivi tout au long de l'année 2013 à raison d'une séance tous les deux mois ;
- la poursuite de la collaboration avec la CAF21 pour **la coordination de projets sur la thématique de la Parentalité**, via notamment les avenants CUCS expérimentaux Grésilles et Fontaine d'Ouche.

Nombre de jeunes de l'agglomération dijonnaise pris en charge/an par le PRE. Source : Grand Dijon 2014



LES PERSPECTIVES DU CUCS POUR 2014

Pour l'année 2014, outre la préparation et la gestion de la programmation du CUCS/PUCS, le service Politique de la ville et Emploi-Insertion va devoir engager

3 axes prioritaires de travail :

1 / le repositionnement de la Politique de la ville avec :

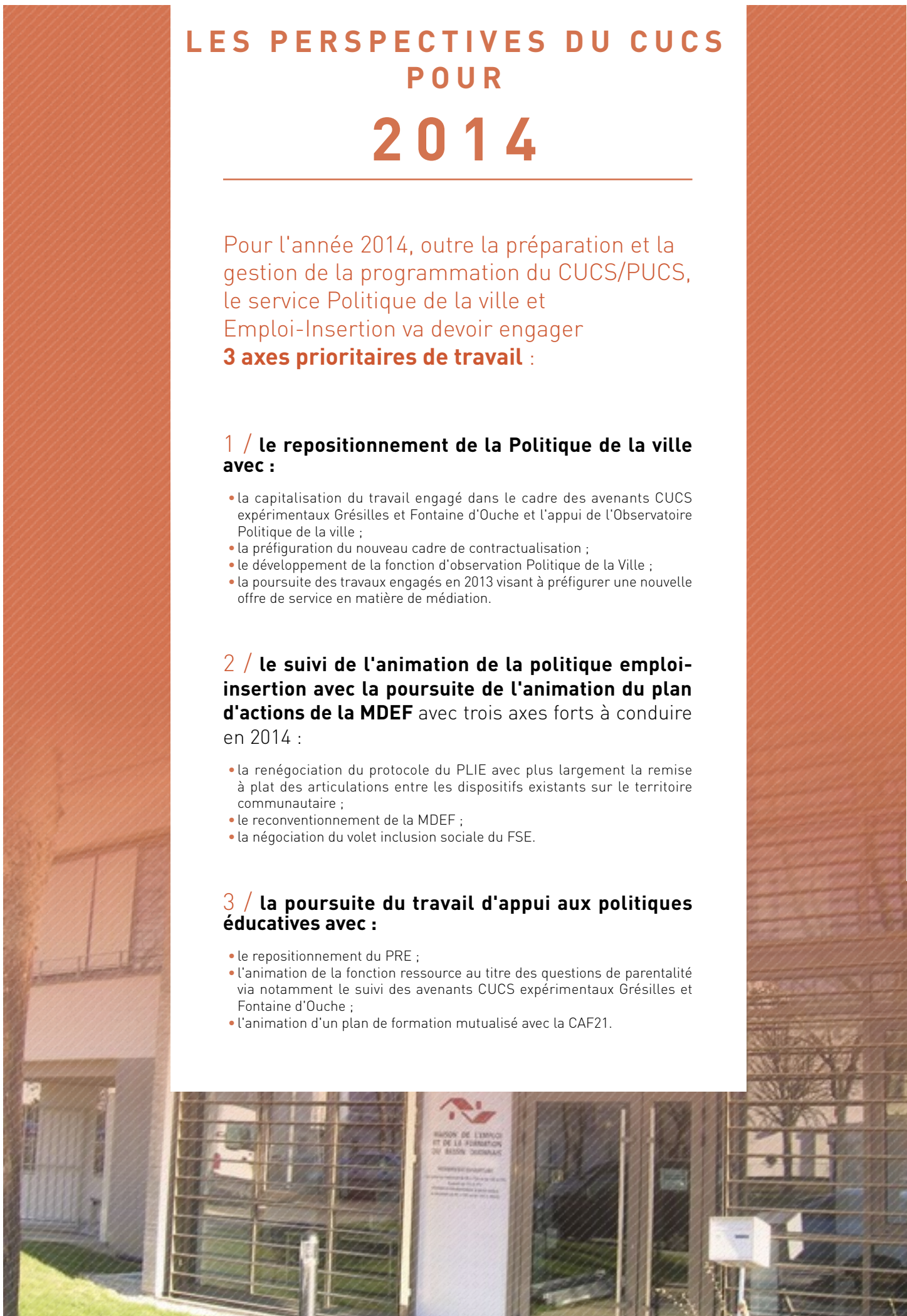
- la capitalisation du travail engagé dans le cadre des avenants CUCS expérimentaux Grésilles et Fontaine d'Ouche et l'appui de l'Observatoire Politique de la ville ;
- la préfiguration du nouveau cadre de contractualisation ;
- le développement de la fonction d'observation Politique de la Ville ;
- la poursuite des travaux engagés en 2013 visant à préfigurer une nouvelle offre de service en matière de médiation.

2 / le suivi de l'animation de la politique emploi-insertion avec la poursuite de l'animation du plan d'actions de la MDEF avec trois axes forts à conduire en 2014 :

- la renégociation du protocole du PLIE avec plus largement la remise à plat des articulations entre les dispositifs existants sur le territoire communautaire ;
- le reconventionnement de la MDEF ;
- la négociation du volet inclusion sociale du FSE.

3 / la poursuite du travail d'appui aux politiques éducatives avec :

- le repositionnement du PRE ;
- l'animation de la fonction ressource au titre des questions de parentalité via notamment le suivi des avenants CUCS expérimentaux Grésilles et Fontaine d'Ouche ;
- l'animation d'un plan de formation mutualisé avec la CAF21.





ESPLANADE
DU 1^{er} REGIMENT
DE BOURGOGNE

RESSOURCES



FINANCES
COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES
PATRIMOINE, COMPLEXE FUNÉRAIRE
RESSOURCES HUMAINES
SYSTÈMES D'INFORMATION
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
AGGLOMÉRATION PRATIQUE

2013

FINANCES



PRINCIPALES RECETTES

Les recettes fiscales : 83,6 millions d'euros

Soit 29,9 % du budget. En 2013, le Grand Dijon a perçu les recettes issues de la réforme de la taxe professionnelle, soit 51,7 millions d'euros de produit des impositions économiques (Contribution Économique Territoriale, IFRER et TASCOT) et 31,4 millions d'euros au titre de la fiscalité ménages (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties).

Les dotations de fonctionnement de l'Etat : 51 millions d'euros

Soit 18,5 % du budget. Elles se composent notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (34 millions d'euros), de 13 millions d'euros de dotations résultant de la suppression de la taxe professionnelle (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et Dotation de Compensation de Réforme de la Taxe Professionnelle), de la Dotation Globale de Décentralisation pour les transports (2,1 millions d'euros) et de compensations fiscales (1,9 million d'euros).

Le versement transport : 54 millions d'euros

Soit 19,3 % du budget. Payé par les entreprises et les administrations de plus de 9 salariés, il est affecté au financement du réseau de transports urbains.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 21 millions d'euros

Elle est affectée au financement des services de collecte et de traitement des ordures ménagères. Le taux moyen de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères s'est élevé à 6,31 % en 2013, en progression de 1,0 %.

Les subventions et participations : 17,7 millions d'euros

Soit 6,6 % du budget. Il s'agit pour 10,2 millions d'euros de subventions reçues pour la réalisation du tramway, dont notamment 6,5 millions d'euros du Département, 1,4 millions d'euros de la Région, et 2,3 millions d'euros de fonds européens.

PRINCIPALES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 65,4 millions d'euros, soit 34,1 % du budget de fonctionnement, sont versés aux communes membres du Grand Dijon sous la forme de deux dotations : l'attribution de compensation de la taxe professionnelle (correspondant au montant de taxe professionnelle perçue par les communes en 1999, avant le passage en taxe professionnelle unique) et la dotation de solidarité communautaire (correspondant à un système de répartition et de péréquation entre les communes membres) ;
- Les autres principaux postes de dépenses concernent le secteur des transports publics urbains (60,3 millions d'euros, 31,5 % du budget de fonctionnement) et celui de la collecte et du traitement des déchets (21,7 millions d'euros, 11,3 % du budget de fonctionnement).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement (travaux, acquisitions foncières, acquisitions de matériels, subventions d'équipement versées...) se sont élevées à 86,9 millions d'euros en 2013.

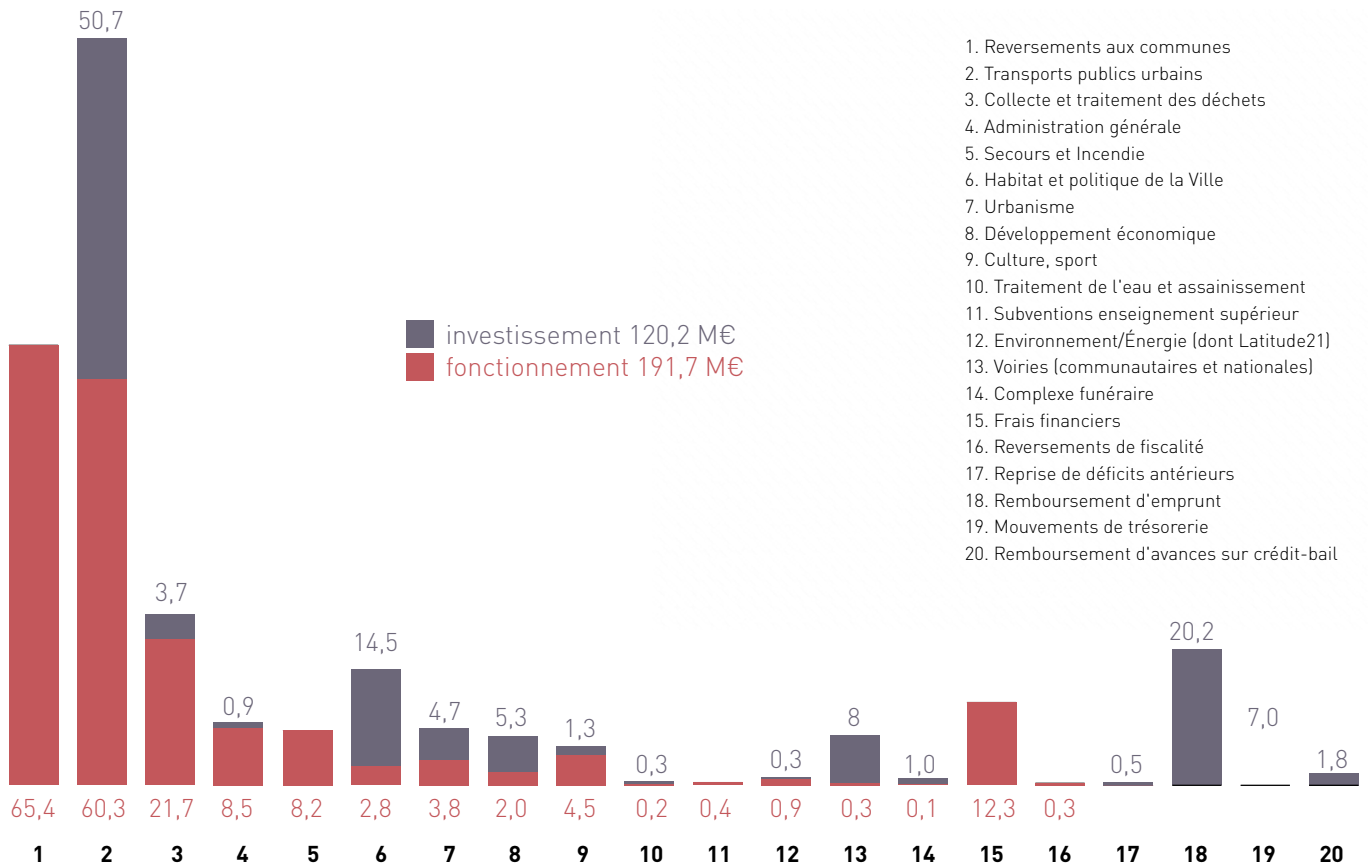
Les principaux domaines et opérations d'investissement ont été les suivants :

- **transports publics urbains** : 50,7 millions d'euros, dont 31 millions d'euros pour la réalisation du tramway et du centre de maintenance tramway/bus et 13,8 millions d'euros dans le cadre du partenariat public-privé portant sur l'acquisition de bus à énergie hybride ;
- **habitat et politique de la ville** : 14,5 millions d'euros : participation aux déficits d'opération pour la construction de logements sociaux, aide à la pierre, mise en œuvre de la convention ANRU ;
- **urbanisme** : 4,7 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros d'acquisitions foncières et 1 million d'euros pour la poursuite de l'aménagement de l'esplanade Erasme ;
- **voirie** : 8 millions d'euros, dont 6 millions d'euros de participation au financement de la LINO ;
- **développement économique** : 2,3 millions d'euros, dont 1 million d'euros pour la revitalisation du site Amora et 0,8 millions d'euros d'acquisitions foncières ;
- **collecte et traitement des déchets** : 3,7 millions d'euros : acquisition de matériel de collecte et travaux à l'usine d'incinération ;
- **équipements sportifs et culturels** : 1,3 millions d'euros : essentiellement des fonds de concours aux communes (dont 0,4 million d'euros pour le musée des beaux-arts et 0,4 million d'euros pour la Minoterie).

L'encours de dette du Grand Dijon au 31 décembre 2013, incluant les dettes afférentes aux contrats de partenariat public-privé, est de 416,6 millions d'euros (326,7 millions d'euros hors contrats de partenariat public-privé).

DÉPENSES EN MILLIONS D'EUROS

Les comptes du budget principal et des budgets annexes sont consolidés

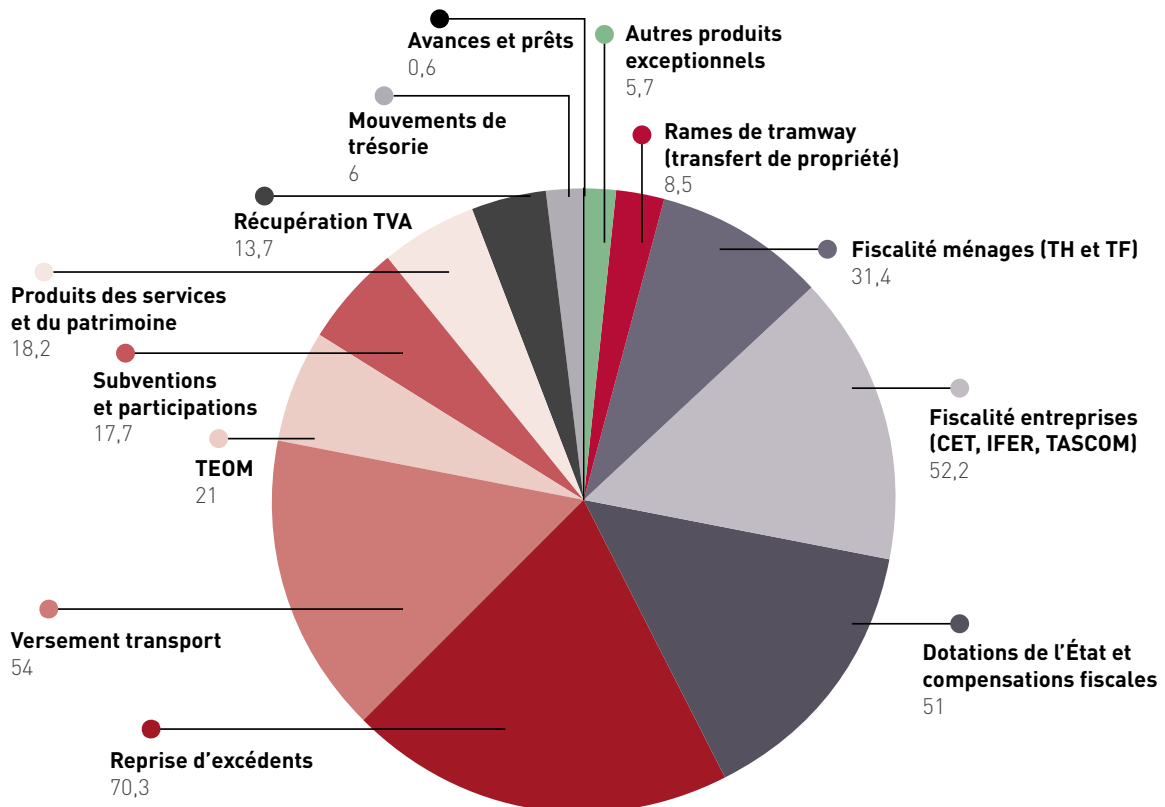


1. Reversements aux communes
2. Transports publics urbains
3. Collecte et traitement des déchets
4. Administration générale
5. Secours et Incendie
6. Habitat et politique de la Ville
7. Urbanisme
8. Développement économique
9. Culture, sport
10. Traitement de l'eau et assainissement
11. Subventions enseignement supérieur
12. Environnement/Énergie (dont Latitude21)
13. Voiries (communautaires et nationales)
14. Complexe funéraire
15. Frais financiers
16. Reversements de fiscalité
17. Reprise de déficits antérieurs
18. Remboursement d'emprunt
19. Mouvements de trésorerie
20. Remboursement d'avances sur crédit-bail

RECETTES EN MILLIONS D'EUROS

Les comptes du budget principal et des budgets annexes sont consolidés

Total avec reprise d'excédents : 350,3 millions d'euros



COMMANDE PUBLIQUE



Le service mutualisé assure l'assistance aux services pour le montage et la rédaction des marchés publics et des conventions de délégation de service public. Il gère les procédures de mise en concurrence liées à la commande publique et le secrétariat de la commission d'appels d'offres.

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ « COMMANDE PUBLIQUE »

Concernant les marchés publics :

En 2013 : 143 marchés ont été attribués, dont 1 accord-cadre, soit 63 marchés passés selon une procédure adaptée (6 168 424,38 euros HT) et 80 marchés passés selon une procédure formalisée (15 855 964,81 euros HT), **pour un montant global de 22 024 389,19 euros HT.**

Concernant les délégations de service public :

Les conventions de délégation de service public relatives à :

- la gestion du Service de l'Assainissement d'Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte, Perrigny-lès-Dijon, Chenôve et Ouges ;
- la gestion du Service de l'eau potable d'Ahuy, Daix, Fontaine-lès-Dijon, Hauteville-lès-Dijon et Saint-Apollinaire ;

ont été conclues le 27 décembre 2013 avec la société lyonnaise des eaux.

DÉTAIL

ANNÉE 2013	MARCHÉS FORMALISÉS		MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE		TOTAL GÉNÉRAL EN € HT
	montant en € HT	nombre de marchés	montant en € HT	nombre de marchés	
Fournitures	1 394 562,76	16	1 862 800,00	18	3 257 362,76
Services	2 733 443,70	34	4 305 624,38	27	7 039 068,08
Travaux	11 727 958,35	30	sans montant maximum	18	11 727 958,35
Total	15 855 964,81	80	6 168 424,38	63	22 024 389,19

POUR INFORMATION, RAPPEL DES ANNÉES PRÉCÉDENTES :

ANNÉE 2013	MARCHÉS FORMALISÉS		MARCHÉS PASSÉS SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE		TOTAL	
	montant en € HT	nombre	montant en € HT	nombre	montant en € HT	nombre
2012	8 340 193,72	54	4 781 972,83	150	13 122 166,55	204
2011	28 549 741,19	41	7 479 402,63	52	36 029 143,82	93
2010	319 090 813,94	87	6 304 257,23	100	325 395 071,17	187
2009	74 330 567,70	27	3 179 384,58	63	77 509 952,32	90
2008	12 356 108,10	52	2 594 305,83	51	14 950 413,93	103



FAITS MARQUANTS

Le développement de la centrale d'achat à l'échelle de l'agglomération : le Grand Cadi

Actée le 23 novembre 2011 par arrêté préfectoral, la centrale d'achats est un véritable outil de coopération intercommunale permettant de simplifier et de systématiser le recours à l'achat groupé.

À ce jour, le Grand Dijon a passé plusieurs marchés publics, au titre de sa compétence « centrale d'achat » :

- l'acquisition de vaisselle à usage unique et /ou réutilisable ;
- la surveillance d'installations et/ou de manifestations ;
- la fourniture, la pose, l'entretien et la maintenance de matériel de jalonnement directionnel ;
- l'acquisition de fournitures administratives ;
- l'acquisition de bois et matériaux de construction ;
- l'installation et la maintenance des installations de vidéo-protection ;
- l'installation et la maintenance des dispositifs de lutte contre l'incendie ;
- l'installation et la mise en œuvre du câblage cuivre ;
- l'acquisition de mobilier de bureau.

À l'attention des communes membres de l'agglomération, tous les marchés notifiés sont disponibles sur le site dédié à la centrale d'achat :

 www.grandcadi.fr

Les marchés lancés au titre de la centrale d'achat permettent :

- une cohérence intercommunale des prestations et des fournitures
- une économie financière, due à l'effet volume, de l'ordre de 10% au minimum ;
- des gains de gestion des procédures de passation des marchés publics ;
- une sécurisation juridique pour les collectivités du Grand Dijon.

LE PROJET DE DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE MUTUALISÉE

Initiée en 2012, la mutualisation de la Direction de la Commande publique (DCP) s'est inscrite dans la démarche plus générale de mise en commun de certaines fonctions « support » entre le Grand Dijon et la Ville de Dijon afin de faciliter et d'optimiser la gestion des actions et des projets de certaines Directions métiers qui se mutualisent.

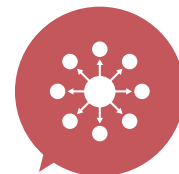
L'équipe mutualisée a construit en 2013 son projet de direction. Il porte le projet de mutualisation Achats et Marchés en veillant à asseoir la fonction d'expertise et de conseil d'une Direction unique de la commande publique, y compris dans un périmètre communautaire.

Le principal enjeu de la D.C.P. est de renforcer la qualité de ses services en se fixant trois ambitions majeures :

- **la qualité des solutions** : garantir l'apport de conseils et de solutions à forte valeur ajoutée en mobilisant les expertises ;
- **la qualité de la coopération** : renforcer les modalités de coopération et de collaboration pour pouvoir mieux satisfaire les besoins des services ;
- **la qualité de la prise en charge** : déployer une démarche d'amélioration des procédures et des pratiques internes dans un but d'efficacité.



AFFAIRES GÉNÉRALES



Fonctionnel par excellence, le service des affaires générales est indispensable à la bonne marche des différents pôles du Grand Dijon. **Les ressources gérées par celui-ci sont utilisées quotidiennement par les différents services du Grand Dijon.**

MISSIONS

La gestion des assemblées

Secrétariat des assemblées délibérantes, suivi des actes administratifs depuis leur dépôt en préfecture jusqu'à leur notification et leur affichage. Les actes sont publiés sous la forme d'un recueil des actes administratifs et font l'objet d'une diffusion sur le réseau Intranet ; ils sont également mis à disposition du public sur demande.

L'accueil

L'accueil du public dans les locaux du Grand Dijon est assuré de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, l'accueil téléphonique dès 8h.

Le courrier

Traitement, diffusion et affranchissement du courrier pour l'ensemble des services du Grand Dijon. Navette quotidienne avec l'usine d'incinération et navette dans les communes du Grand Dijon (hors Ville de Dijon) deux fois par semaine.

L'intendance

Gestion des salles de réunion, du service reprographie, de l'économat, des prêts de véhicules, vélos et cartes bus/tram, des vélos de location aux agents du Grand Dijon.

Organisation de cérémonies, préparation d'expositions, accueil dans les locaux du Grand Dijon d'organismes extérieurs, interventions d'entretien.

Patrimoine

Suivi administratif et comptable de l'entretien d'une partie du patrimoine du Grand Dijon, en lien avec les services techniques de la Ville de Dijon :

- le siège du Grand Dijon (ancienne caserne Heudelet) ;
- le stade Colette Besson sur le campus universitaire ;
- les aires d'accueil des gens du voyage de Dijon et Chevigny St Sauveur ;
- les espaces verts des portes de Mirande (notamment du parking-relais).



PATRIMOINE, COMPLEXE FUNÉRAIRE



Situé au Hameau de Mirande à Dijon, le **Complexe funéraire regroupe le Cimetière intercommunal géré en régie** qui offre un choix de sépultures adapté aux souhaits des familles dans un cadre paysager remarquable et le Crématorium géré en délégation de service public.

CIMETIÈRE INTERCOMMUNAL

Commercialisation

Globalement, le rythme de commercialisation des concessions observe une légère baisse :

- 103 ventes de concessions cinéraires (soit 84 % des ventes réalisées) et 19 ventes de caveaux ont été enregistrées ;
- 10 concessions ont fait l'objet d'un abandon, et 38 ont été renouvelées.

En 2013, 134 inhumations ont eu lieu sur le site.

Fin 2013, le taux d'occupation était respectivement de 64 % et de 83 % pour les caveaux et les concessions cinéraires.

La mise en commercialisation du secteur « extension » permet désormais de présenter aux familles des monuments funéraires en granit noir du Zimbabwe, en complément de ceux proposés en granit de Bretagne, de couleur Rose de Clarté ou Bleu de Lanhelin.

Réalisation des travaux d'extension

La maîtrise d'œuvre a été assurée par Vincent Lamotte d'Art Pais à Cachan (94)

Les travaux ont été réceptionnés fin 2^{ème} semestre 2013

- poursuite du tri des déchets verts sur le site : 14 tonnes de déchets verts ont été acheminés en compostière - Mise en place d'une signalétique « tri » adaptée ;
- décapage approfondi des allées pavées le long du mail et au pourtour des fontaines ;
- sécurisation de l'allée Bois Guiton par élagage des arbres.

CRÉMATORIUM

Le nombre de crémations enregistrées en 2013 connaît une légère baisse - 4,4 % : 1871 crémations contre 1958 l'année précédente (non compris les pièces anatomiques).

Le nombre de crémations de pièces anatomiques diminue également de 21 %.

S'en sont suivies 310 dispersions, soit près de 17 % des défunts ayant fait l'objet d'une crémation sur le site de Dijon Mirande.

410 urnes ont été fournies aux familles par le délégataire, la société Atrium, soit une moyenne de 34 par mois, chiffre en augmentation de 21 % par rapport à 2012.

Investissements réalisés

- remplacement d'un moniteur dans la 2^{ème} salle de visualisation (existant HS) ;
- 1^{ère} phase des travaux de réfection de la Petite Salle de Cérémonie : remplacement du parquet par de la pierre de Bourgogne, lasure des murs de la salle ;
- la 2^{ème} phase portera sur la mise en place d'une cloison permettant l'effacement des cercueils, la pose du vitrail et de puits de lumière au lieu et place des fresques, le remplacement du matériel audio vidéo.

Suivi de dossiers divers

➤ Mise aux Normes du Crématorium

En avril, le Cabinet Girus a rendu les conclusions de l'étude de faisabilité pour laquelle il était missionné.

Des mesures complémentaires des émissions atmosphériques des deux fours ont été réalisées en juillet, dans le même temps que les contrôles de rejets habituels.

Soucieux de trouver des solutions techniques optimales, une rencontre avec des constructeurs de fours a été organisée en septembre.

➤ Déchets ultimes

À l'issue d'une consultation d'entreprises spécialisées en vue de l'évacuation et du traitement des déchets issus de la crémation, un contrat de deux ans a été attribué à la Société OrthoMétals.

CHIFFRES CLÉS



8500 m²

aménagés

900 Kg € TTC

montant des travaux / honoraires

650

cavernes + 2 jardins de dispersion

130

caveaux

Suivi de dossiers divers

- renforcement de la signalisation sécurité sur l'ensemble du site (notamment emplacements handicapés) ;
- renforcement de la haie végétale au droit du mur de clôture côté secteur extension ;
- implantation de 50 concessions au Jardin cinéraire Est : 30 cases murales dites de « columbarium » et 20 monuments individuels sous forme de colonne ;

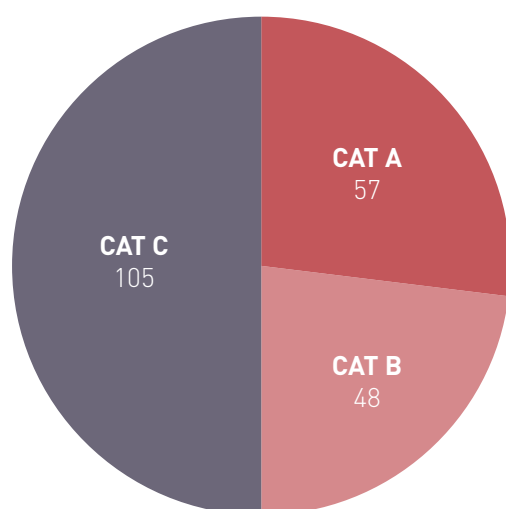
RESSOURCES HUMAINES



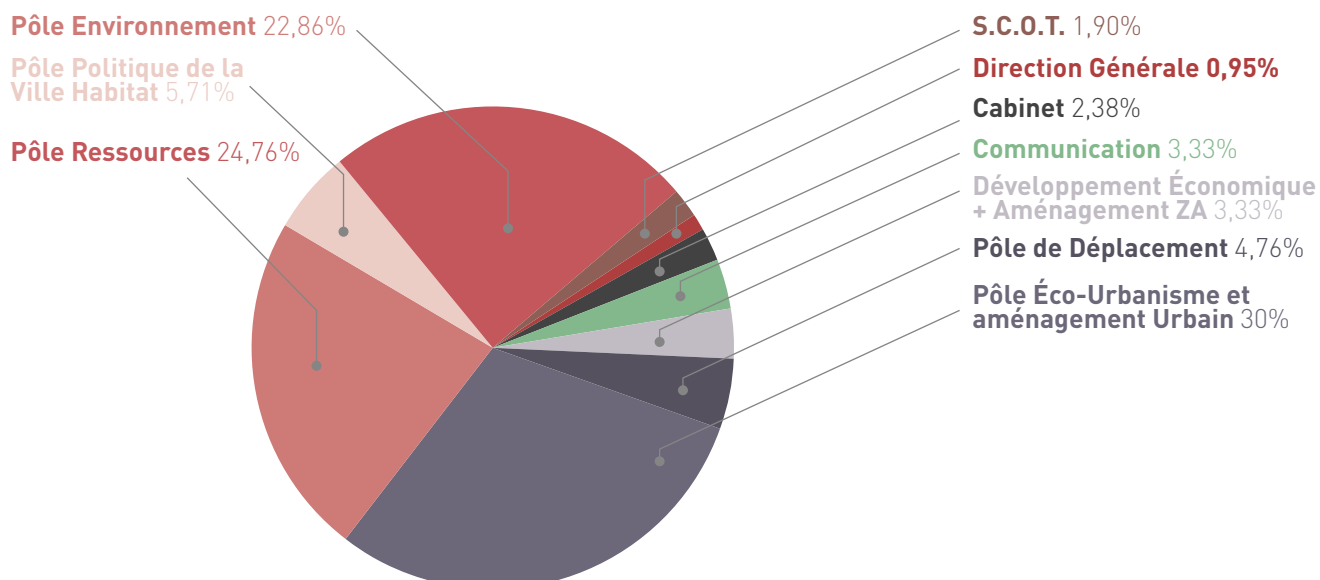
Pour mettre en œuvre l'ensemble des activités liées à ses compétences, la Communauté d'agglomération dijonnaise s'appuie sur 210 agents.

Ceux-ci se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR CATÉGORIE



RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ





ABOUTISSEMENT DE LA MUTUALISATION DES RESSOURCES HUMAINES

La direction des ressources humaines du Grand Dijon a terminé son processus de mutualisation avec celle de la Ville de Dijon en cours d'année, permettant ainsi de renforcer les expertises mais également de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

Ce processus a entraîné une consolidation du dialogue social avec les organisations professionnelles et permis davantage de proximité et de réactivité vis-à-vis des services.

Le Grand Dijon emploie 210 agents, répartis en 3 catégories :

57 en catégorie A, 48 en B et 105 en C.

En 2013, 5 agents sont bénéficiaires de la médaille du travail : 1 en or, 3 en vermeil et 1 en argent (photo ci-dessus).

QUELQUES NOUVEAUTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la collectivité participe au financement des cotisations de mutuelle de ses agents, sous forme de forfait mensuel, afin d'éviter ou de limiter le phénomène de renonciation aux soins du fait d'une couverture santé insuffisante.

Concernant le domaine de la sécurité, le Grand Dijon est rattaché au centre de gestion de la Côte-d'Or, pour autant des actions de formation initiale et de recyclage sur les habilitations électriques et la conduite d'engins de chantier ont été organisées par le service formation de la Ville de Dijon.

La loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, a permis la déprécarisation de 10 agents du Grand Dijon, qui ont accédé, après réussite aux sélections professionnelles, à un emploi titulaire.

LE DOMAINE DE LA FORMATION

Dans un souci d'harmonisation et d'optimisation des ressources humaines, le Grand Dijon a adopté lors du Comité Technique Paritaire de novembre, le règlement de formation déjà établi pour la Ville de Dijon, qui définit les dispositions de frais de mission et de la formation professionnelle en général.

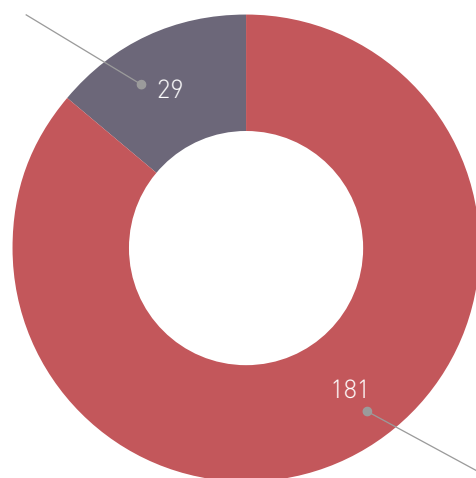
Le total de jours de formation pour l'ensemble des agents du Grand Dijon se monte à 629,5 jours.

Le personnel du Grand Dijon a été intégré en 2013 aux actions de sensibilisation aux éco-gestes, issues d'un dispositif plus large de développement durable et connecté à l'évolution du Plan de Déplacement de l'Administration en cours de réactualisation au sein de la collectivité.

Par ailleurs le développement des compétences managériales est un enjeu majeur à tous les niveaux de la hiérarchie. Aussi cette dimension a été prise en compte pour engager un Plan de Progression Managériale, suivie par tous les encadrants du Grand Dijon, et contribuant à la progression et à la consolidation sur le long terme des compétences managériales tant individuelles que collectives.

RÉPARTITION EMPLOIS FONCTIONNAIRES / NON TITULAIRES

non titulaires



fonctionnaires

SYSTÈMES D'INFORMATION ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS



La **direction des systèmes d'information et des télécommunications** (DSIT) est un **service mutualisé** entre la communauté d'agglomération du Grand Dijon et la Ville de Dijon. Prenant en charge l'ensemble des moyens informatiques et de télécommunications des deux collectivités, la DSIT est entièrement tournée vers le service à l'utilisateur.

UN PROJET DE SERVICE POUR LA DSIT...

Dans un monde qui change et se complexifie, où le besoin de performance croît fortement, le système d'information prend une place de plus en plus centrale et stratégique dans le fonctionnement des collectivités. En corollaire, la direction des systèmes d'information doit chercher à professionnaliser toujours plus le pilotage et le suivi de son activité...

C'est dans cet objectif qu'a été mené, tout au long de l'année 2013 et avec l'accompagnement d'un cabinet spécialisé dans le domaine, un important travail d'analyse et d'amélioration de l'organisation de la DSIT : évolution de l'offre de prestations, effort de transparence sur les actions, formalisation des relations avec les bénéficiaires, etc.

La démarche a pris la forme d'un « projet de service », conduit de manière très participatif. Lancé au printemps, un vaste sondage a permis de recueillir l'avis des utilisateurs. Et bien sûr, l'ensemble des collaborateurs de la direction des systèmes d'information a été impliqué...

« GRAND ANGLE » : LA MODERNISATION DU SYSTÈME D'INFORMATION FINANCIER

Avec le rapprochement étroit du Grand Dijon et de la Ville de Dijon, il était devenu nécessaire de remplacer les systèmes d'information financier (SIF) des deux collectivités pour aller vers un système commun.

Avec la nouvelle solution choisie, le progiciel « Grand Angle » de l'éditeur « CGI », l'objectif va bien au delà de la simple convergence des pratiques. Il s'agit aussi et surtout de moderniser fortement la fonction financière, c'est-à-dire promouvoir la gestion analytique, accélérer la dématérialisation, favoriser la transparence, le partage et la diffusion d'informations financières aussi bien en interne que vers les partenaires (associations, fournisseurs, etc.).

L'année 2013 a vu le démarrage de « Grand Angle » à la Ville de Dijon, avec un effort particulier porté à l'accompagnement au changement et à la formation des utilisateurs. Parallèlement a été organisé le basculement du Grand Dijon, prévu un an plus tard, soit en janvier 2014.

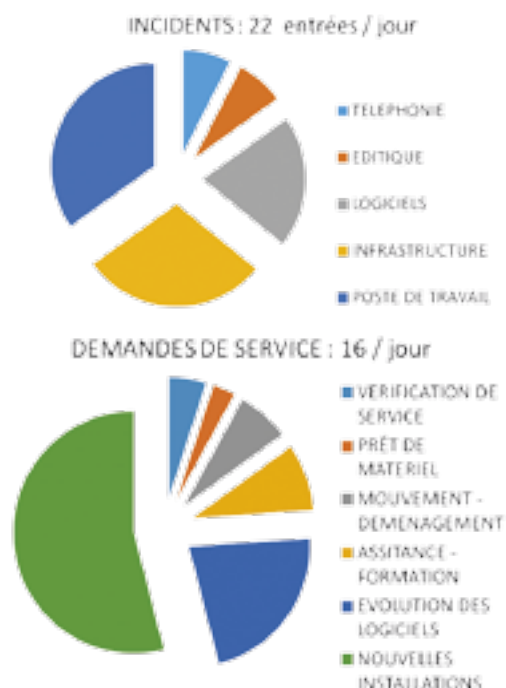
SUPPORT ET ASSISTANCE AUX UTILISATEURS : UNE ATTENTION SOUTENUE !

Dans la continuité du « projet de service » de la DSIT, une attention toute particulière a été portée à la fonction d'assistance et de support aux utilisateurs. Au delà des innovations numériques et des nouveautés du système d'information, c'est d'abord ce soutien quotidien qui importe et qui fait la perception de la qualité du service rendu par la DSIT.

À cet égard, un gros effort a été entrepris cette année, avec notamment l'affirmation et la formalisation d'un service à 3 niveaux : la prise d'appel, l'instruction et la résolution à distance ainsi que le dépannage in situ lorsque nécessaire. L'organisation des équipes et les statistiques d'activité ont également été revues pour être plus en phase avec les réalités quotidiennes.

Et les premiers résultats sont là... Néanmoins, les actions se poursuivront en 2014, avec la redynamisation du réseau des référents informatiques et la mise en place de contrats de service avec les utilisateurs.

Quelques chiffres illustrent l'ampleur de l'activité autour du système d'information financier : plus de 600 utilisateurs, près de 14 000 tiers enregistrés (fournisseurs, associations, etc.), quelque 2 000 transactions effectuées chaque jour..





« myDijon », LA PLATE-FORME NUMÉRIQUE de l'utilisateur des services publics dijonnais

Jusqu'à présent le Grand Dijon et la Ville de Dijon ont construit leurs services en ligne au fil des besoins, c'est-à-dire de façon éparse. Ainsi, chaque télé-service existe indépendamment, avec sa propre logique, sa propre ergonomie, son propre mode de fonctionnement... Et ce n'est jamais l'individu en tant que tel qui est considéré, mais une collection de dossiers autonomes et impersonnels : l'abonné à la bibliothèque, l'acheteur d'une place à l'opéra, le bénéficiaire de la "carte culture", le demandeur d'un nouveau passeport ou le père de l'enfant inscrit à la restauration scolaire.

C'est pour corriger le tir et entrer de plain pied dans l'ère de la «e-administration» qu'a été conçu le projet «myDijon» : créer une plate-forme unique à partir de laquelle l'individu gère son profil d'utilisateur, interagit avec la collectivité et accède à ses télé-services, orchestrés comme un ensemble cohérent...

Le site "www.mydijon.fr" a ouvert sur le web en début d'année 2013, avant de connaître une déclinaison sous forme de "App Mobile" (pour iOS & Android) dès le printemps. Ouvert avec une bonne dizaine de télé-services, le dispositif ne cesse de s'enrichir depuis.

Et le succès est au rendez-vous avec déjà plus de 12 000 comptes citoyens actifs et une moyenne de quelque 350 connexions uniques chaque jour...

UNE NOUVELLE PHOTOGRAPHIE AÉRIENNE POUR LE SIG en attendant la 3D !

Parmi les couches de données importantes sur lesquelles s'appuie le système d'information géographique, figure en bonne place l'orthophotographie, c'est-à-dire l'image aérienne précise du territoire dijonnais. La dernière orthophotographie réalisée par le Grand Dijon datant déjà de 2007, une mise à jour était devenue indispensable, d'autant plus avec l'achèvement des travaux d'implantation du tramway qui ont considérablement bouleversé le paysage dijonnais.

Afin d'optimiser les coûts et de sécuriser les traitements, l'opération a été effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes régional, coordonné par la structure «GéoBourgogne». Durant l'été, un avion équipé d'une caméra numérique a réalisé une série de prises de vue aériennes.

Les nouvelles images de 2013 améliorent la résolution des clichés jusqu'à présent disponibles.

Avec 10 cm de résolution (1 pixel à l'écran représente 10 cm sur le terrain), elles rendent accessibles un portrait aérien précis qui laisse découvrir de très près ce territoire de 240 km² et rend bien compte du développement de l'agglomération dijonnaise.

En 2014, un outil de consultation cartographique permettant de comparer les photographies aériennes de 2007 et de 2013 devrait d'ailleurs être mis en ligne sur le Web...

CHIFFRES CLÉS



250

sites desservis pour 120 sites en réseau dont une cinquantaine en très haut débit sur une infrastructure privative de 100 km de fibres optiques

2 700

Un parc d'environ 2 700 postes informatiques dont 600 installés dans les écoles maternelles et élémentaires ; 600 matériels d'édition (imprimantes, copieurs, fax)

+ de 3 000

téléphones fixes dont les trois quart fonctionnent en technologie IP ; 800 téléphones mobiles

35 000

messages électroniques échangés avec l'extérieur chaque jour et 15 000 en interne

13 millions

de fichiers accessibles en réseau pour 12 To de stockage

260

applications de toute nature et pour tous les métiers...

AGGLOMÉRATION PRATIQUE



Siège de la Communauté de l'agglomération dijonnaise

40 avenue du Drapeau – BP 17510 – 21075 Dijon Cedex

Tél : 03 80 50 35 35 - Fax : 03 80 50 13 36 - mél : contact@grand-dijon.fr

 www.grand-dijon.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Guichet unique

(accompagnement des entreprises dans leur implantation et leur développement)
Tél : 03 80 50 36 37

Instalisy

(accueil personnalisé d'accompagnement des nouveaux salariés)
Tél : 03 80 50 37 37

Dijon Développement

Tél : 03 80 68 02 90
mél : contact@dijon-developpement.fr

Agronov®

(Technopôle Agro-Environnement)
Tél : 03 80 65 56 50
mél : contact@agronov.fr
www.agronov.fr

HABITAT

Dijon Habitat

Tél : 03 80 71 84 00
mél : courrier@dijonhabitat.fr
www.dijonhabitat.fr

Orvitis

Tél : 0 810 021 000
www.orvitis.fr

Scic Habitat Bourgogne

Tél : 03 80 50 56 50
mél : siege.dijon@bourgogne.scichabitat.fr
www.bourgogne.scichabitat.fr

Villeo

Tél : 03 80 68 28 00
mél : ste@villeo.fr

ICF Habitat Sud Est Méditerranée

Tél : 03 80 45 90 40
www.sud-est-mediterranee.fr

Agence d'Information sur le Logement (ADIL)

Tél : 03 80 66 28 88
mél : adil.21@wanadoo.fr

Anah – Amélioration de l'Habitat

Délégation locale
Tél : 03 80 29 42 81
www.anah.fr

Centre Départemental d'Amélioration de l'Habitat (CDAH)

Tél : 03 80 60 83 15
mél : pact@cdah21.org
www.cdah21.org

Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM)

Tél : 03 80 30 03 03
mél : fnaim.chambre@wanadoo.fr
Pour une saisie en ligne d'une demande de logement social
<http://www.demandelogementbourgognefranche-comte.fr/>

EAU ET ASSAINISSEMENT

Service des Eaux et Assainissements

(DGST – Paysage et Espaces Publics)
Tél : 03 80 74 71 14

Délégataire Lyonnaise des Eaux

Gestion clientèle : N° non surtaxé : 0977 408 408
En cas d'urgence 24h / 24 :
N° non surtaxé : 0977 401 124
www.lyonnaise-des-eaux.fr/agence-en-ligne

Sogedo

Service de relation clientèle : 08 80 48 27 27
Véolia : 0810 000 777
www.veoliaeau.fr

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Diveo (collecte des déchets)

(renseignements, conseils et réclamations concernant les bacs, la collecte des déchets et objets encombrants, les déchetteries)
Numéro vert (appel gratuit depuis un poste fixe) : 0 800 12 12 11
www.trionsnosdechets-dijon.fr

Déchetteries

Chenôve : 03 80 58 87 32
Dijon : 03 80 23 94 94
Longvic : 03 80 68 03 91
Marsannay-la-Côte : 06 77 12 63 12
Quetigny : 03 80 71 03 13

Usine d'incinération des ordures ménagères

Tél : 03 80 76 40 76

Centre d'enfouissement technique d'inertes

Tél : 03 80 23 85 50

Centre de tri des déchets recyclables

Tél : 03 80 76 49 90

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

Latitude21

(la maison de l'architecture et de l'environnement du Grand Dijon)
Tél : 03 80 48 09 12
mél : latitude21@latitude21.fr
www.latitude21.fr

Ademe

Tél : 03 80 76 89 76
mél : ademe.bourgogne@ademe.fr

Alterre Bourgogne

Tél : 03 80 68 44 30
mél : contact@alterre-bourgogne.org

Réseau Atmos'air

Tél : 03 80 38 92 31
mél : contact@atmosfair-bourgogne.fr

DÉPLACEMENTS

Info Divia, Transco et TER, réservation Divia et TER

Mobigo : 03 80 11 29 29
www.mobigo-bourgogne.com
www.divia.fr

Réservation transports des personnes à mobilité réduite et transports à la demande

Tél : 03 80 11 29 29 (puis tapez 2)
mél : contact@divia.fr

Vélodi

Tél : 0800 200 305
www.velodi.net

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Etablissement Public Foncier Local (EPFL)

Tél : 03 80 50 35 98
mél : epfl@grand-dijon.fr

Syndicat Mixte du Scot du Dijonnais

Tél : 03 80 50 37 02
mél : scotdudijonnais@grand-dijon.fr

Entreprises Publiques Locales d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (EPLAAD)

Tél : 03 80 72 18 71
mél : contact@eplaad.com
www.eplaad.com

POLITIQUE DE LA VILLE

Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'Emploi Dijonnais

Tél : 03 80 73 06 10

Mission Locale

Tél : 03 80 44 91 44
mél : ml@dijon@mlbourgogne.fr

CULTURE

Carteculture étudiant

Tél : 03 80 50 37 43
www.carteculture.fr
ou facebook Carte Culture Grand Dijon

Zénith de Dijon

Tél : 03 80 72 21 21
mél : info@zenith-dijon.fr
www.zenith-dijon.fr

SPORT

Piscine Olympique du Grand Dijon

Tél : 03 80 27 04 60
mél : piscineolympique-dij@ucpasl.com
www.piscineolympique-dijon.fr

Complexe sportif intercommunal du Grand Dijon

Tél : 03 80 60 87 26

Stade d'athlétisme Colette Besson

Service des sports de la Ville de Dijon
Tél : 03 80 74 50 35

COMPLEXE FUNÉRAIRE

Cimetière intercommunal

Tél : 03 80 63 73 26
Fax : 03 80 38 14 61

Crématorium

Tél : 03 80 63 85 67
Fax : 03 80 66 28 93



40 avenue du Drapeau
BP 17510 - 21075 Dijon Cedex
Tél. 03 80 50 35 35 - Fax 03 80 50 13 36
contact@grand-dijon.fr
www.grand-dijon.fr